

CÉRÉMONIAL
DE LA
CONSÉCRATION DES ÉGLISES
ET DES AUTELS

DE LA BÉNÉDICTION D'UNE PREMIÈRE PIERRE
DE LA BÉNÉDICTION DES CIMETIÈRES
ET DES CLOCHES

PAR

LE R. P. JOSEPH HAEGY

(CONTINUATEUR DES OUVRAGES DU P. LE VAVASSEUR)

PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT

CONSULTEUR DE LA S. C. DES RITES (POUR LES DEUX SECTIONS),

DE LA S. C. DES RELIGIEUX

ET DE LA COMMISSION PONTIFICALE D'INTERPRÉTATION DU CODE DE DROIT CANONIQUE
MEMBRE DE LA COMMISSION DE L'APPROBATION DES NOUVEAUX INSTITUTS RELIGIEUX

SEPTIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE



PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
J. GABALDA, Éditeur

RUE BONAPARTE 90

—
1926

CÉRÉMONIAL

DE LA

CONSÉCRATION DES ÉGLISES

NIHIL OBSTAT.

ALEXANDER LE ROY.
Archiep. tit. Carien.
Sup. gen. C. S. Sp.

IMPRIMATUR.

FR. ALBERTUS LEPIDI, O. P.
S. P. A., Magister.

IMPRIMATUR.

† JOSEPHUS PALICA,
Archiep. tit. Philippon.
Vices gerens.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}. — PARIS. — 1926.

CÉRÉMONIAL

DE LA

CONSÉCRATION DES ÉGLISES

ET DES AUTELS

DE LA BÉNÉDICTION D'UNE PREMIÈRE PIERRE

DE LA BÉNÉDICTION DES CIMETIÈRES

ET DES CLOCHES

PAR

LE R. P. JOSEPH HAEGY

(CONTINUATEUR DES OUVRAGES DU P. LE VASSEUR)

PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT

CONSULTEUR DE LA S. C. RITES (POUR LES DEUX SECTIONS),

DE LA S. C. DES RELIGIEUX

ET DE LA COMMISSION PONTIFICALE D'INTERPRÉTATION DU CODE DE DROIT CANONIQUE

MEMBRE DE LA COMMISSION DE L'APPROBATION DES NOUVEAUX INSTITUTS RELIGIEUX

SEPTIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE



PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

J. GABALDA, Éditeur

RUE BONAPARTE 90

1926



BREF DE PIE X

AU R. P. HAEGY

DILECTO FILIO
JOSEPHO HAEGY SACERDOTI
E CONGREGATIONE SANCTI SPIRITUS

PIUS PP. X

Dilecte fili, salutem et Apostolicam benedictionem. — Gratum Nobis fecisti nuper, cum libros Leonis Le Vavasseur de re liturgica, quatuor comprehensos voluminibus, eosque iam tertium a te, posteaquam ille desideratus est, editos in lucem, humaniter obtulisti. Nempe, quia in Ecclesiæ cæremoniis et ritibus, modo sancte procurentur, mira quædam vis inest ad alendam christianorum pietatem ac fidem, consequens est, ut valde se Nobis probet, quisquis earum rerum cognitionem et usum in Clero promoveat. Id ipsum autem videmus, egregie et illum sodalem tuum et te præstitisse dilecte fili, qui scripta eius, accurate recognita, ad recentiores Sedis Apostolicæ præscriptiones accommodaveris. Quare, ut illum decessores Nostri, Pius IX et Leo XIII, merito laudarunt, quod



Document numérisé en 2021

perutilem operam navasset ecclesiæ Gallicæ, ita Nos te simili laude ornamus libenter. Tu vero perge, pro tua non vulgari facultate, in his elaborare studiis, quæ tantopere Nobis cordi sunt : atque habe, paternæ Nostræ benevolentiae testem, Apostolicam benedictionem, quam tibi peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 9 maii 1910,
Pontificatus Nostri anno septimo.

PIUS PP. X.

BREF DE LÉON XIII

AU P. LE VAVASSEUR

DILECTO FILIO
LEONI LE VAVASSEUR SACERDOTI
E CONGREGATIONE SANCTI SPIRITUS
ET SACRI CORDIS MARLÆ
LUTETIAM PARISIORUM

LEO PP. XIII

Dilecte fili, salutem et Apostolicam Benedictionem. Liturgica opera tua, dilecte fili, nobis acceptissima obvenerunt, tum ex ipsa eorum indole, tum ex peculiari fine tibi proposito. Inter ea enim quæ pertinet ad exteriorem religiosum cultum, principem certe tenent locum sacrarum cærimoniarum, quarum nativa maiestas a ministrorum peritia et accuratone illustrata, sponte fidelium animos ad supremi Numinis venerationem inclinat : ideoque haud contemnendam fovendæ religioni dant operam, qui plurimos erudiunt ad singulas illarum partes rite obeundas. Tu vero non id solum spectasti, sed eo præterea intendisti animum, ut Clerum arctius obstringeres huic unitatis centro per opus tuum, et ita faceres *omnes unius moris in domo*, certas depromens normas ab iis, quæ decreta fuerunt vel recepta ab hac Apostolica Sede. Soler-

tibus autem hisce curis id es assecutus, ut eximias peritiæ laudes a compluribus Galliarum Episcopis operi tuo comparaveris, et magnum eiusdem desiderium in Clero excitaveris. Gratulamur itaque tibi : et cum non ignoremus conari te iugiter per periodica scripta traditas illustrare doctrinas, novisque augere explicationibus, eas tibi ominamur vires, per quas opus tuum undequaque absolutum valeas posteris demandare. A Deo autem in cuius cedem imploramus, cuius auspicem et paternæ benevolentiae Nostræ testem Benedictionem Apostolicam tibi, dilecte fili, peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 20 Junii 1882, Pontificatus Nostri anno quinto.

LEO PP. XIII.

CÉRÉMONIAL

DE LA BÉNÉDICTION ET DE LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE D'UNE ÉGLISE

DE LA

CONSÉCRATION DES ÉGLISES ET DES AUTELS

ET DE LA

BÉNÉDICTION DES CIMETIÈRES ET DES CLOCHES

PREMIÈRE PARTIE

DE LA BÉNÉDICTION ET DE LA POSE DE LA PREMIÈRE
PIERRE D'UNE ÉGLISE

CHAPITRE PREMIER

Observations préliminaires.

1. L'Évêque ayant approuvé le choix de l'emplacement d'une église à bâtir et le plan de celle-ci, on fait solennellement la bénédiction et la pose de la première pierre, ainsi que la bénédiction du sol sur lequel l'église sera construite. L'Ordinaire peut déléguer un Prêtre pour cette cérémonie¹.
2. La veille de cette cérémonie, un Prêtre, aidé d'ouvriers, plante une croix de bois, de la hauteur d'un homme ou davantage, à l'endroit où l'autel principal sera érigé.
3. Au préalable, on dispose convenablement

1. Codex J. C. Canon 1156.

l'emplacement de l'église, de façon que l'on puisse y circuler. Si l'on n'a pas encore pu creuser les fondations, il faut les tracer sur le terrain d'une manière bien apparente, suivant le plan de l'église; on doit pouvoir en faire le tour.

4. La première pierre doit être de forme cubique, c'est-à-dire à six faces. Sa place est à la base des fondations, à l'angle droit du fond de l'église, qui correspond au coin de l'évangile de l'autel principal. Si donc les fondations ne sont pas encore ouvertes, il faut creuser une fosse assez profonde à cet endroit, pour y placer la pierre.

CHAPITRE II

Objets à préparer.

5. Au milieu du terrain, devant la croix qui a été plantée, on étend un tapis; on y place un faldistoire, couvert de blanc, et auprès un coussin.

6. A quelque distance du faldistoire, du côté qui sera celui de l'évangile, sur une table suffisamment grande et recouverte entièrement d'une nappe, on met un récipient convenable, rempli d'eau à bénir, du sel dans un plateau, un bénitier, un aspersoir fait de plante verte, une serviette, un marteau tranchant et en bon état, le pontifical et le bougeoir.

7. Selon ses dimensions et son poids, la pierre est posée ou sur la crédence mentionnée, ou sur

deux tréteaux au bord de la fosse. On tient prêt tout ce qui est nécessaire pour descendre la pierre dans la fosse, et pour la sceller à sa place dès qu'elle sera descendue. C'est un usage très répandu de pratiquer dans la pierre une cavité, que l'on ferme ensuite, où l'on met des médailles commémoratives ou des pièces de monnaie et un parchemin relatant la cérémonie, le tout contenu dans un tube de verre ou de plomb.

8. Les ornements de l'Évêque peuvent être préparés soit dans un local proche de l'emplacement à bénir, soit sur la crédence proche du faldistoire. On dispose la chape et l'étole blanches, le formal si l'Évêque est dans son diocèse, la croix pectorale, le cordon, l'aube et l'amict, la mitre auriphrygiata et la crosse, avec les voiles pour les porter. Au même endroit, mais séparément, on prépare pour le Diacre et le Sous-Diacre deux amicts deux aubes, deux cordons et une étole blanche, ainsi que des surplis pour les membres du clergé. Auprès, on met deux flambeaux et la croix de procession, à moins que le Prélat, s'il est archevêque et dans sa province, n'arrive avec sa croix.

9. Si l'Évêque veut dire la Messe sur le terrain qu'il aura béni, on dresse un autel, avec un baldaquin et tout ce qui est nécessaire.

CHAPITRE III

Cérémonies à observer pour la bénédiction et la pose de la première pierre.

ARTICLE PREMIER

Des ministres nécessaires.

10. Il faut un Diacre et un Sous-Diacre, un ou deux cérémoniaires, huit clercs au moins, pour porter la croix, les flambeaux, le bénitier, la mitre, la crosse, le livre et le bougeoir, des chantres, enfin quelques maçons convenablement vêtus

ARTICLE II

Cérémonies spéciales aux ministres.

§ 1. De la préparation à la cérémonie et de la bénédiction de l'eau.

11. Le Diacre et le Sous-Diacre s'étant revêtus de leurs ornements, et le clergé du surplis, on attend l'Évêque à l'endroit où ses ornements sont préparés.

12. L'Évêque en mozette ou en mantelet s'il n'est pas dans le lieu de sa juridiction, est reçu par le Cérémoniaire et s'assied. Le Diacre et le Sous-Diacre lui ayant fait la révérence convenable, le revêtent des ornements que les Clercs présentent, comme d'ordinaire; puis le Diacre lui met la mitre, et le porte-crosse lui donne la crosse. En même temps, trois Clercs prennent la croix et les flambeaux.

13. Si l'on n'était pas sur l'emplacement à bénir, on s'y rend alors en procession. Le Diacre et le Sous-Diacre sont aux côtés de l'Évêque pendant toute la cérémonie et relèvent les bords de la chape. L'Évêque s'approche de la crédence; le Porte-croix et les Porte-flambeaux se placent du côté opposé, en face de lui; le Porte-livre et le Porte-bougeoir prennent ces objets et les tiennent devant lui, un peu à sa gauche.

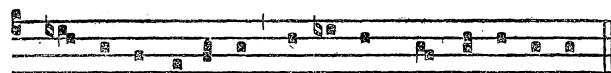
14. L'Évêque, avec la mitre et la crosse, chante l'exorcisme du sel. Ensuite il quitte la crosse, le Diacre lui ôte la mitre, et, tenant les mains jointes, il chante ce qui suit. Après l'oraison, le Diacre lui met la mitre, il prend la crosse, et chante l'exorcisme de l'eau. Pour ce qui suit, il quitte la crosse et la mitre et tient les mains jointes, comme la première fois; il répand le sel dans l'eau en forme de croix, et sans chanter la formule; le Diacre lui présente la serviette pour s'essuyer, s'il en a besoin. Après la dernière oraison, le Diacre lui met la mitre, et il prend la crosse.

§ 2. De la bénédiction de l'emplacement de l'autel.

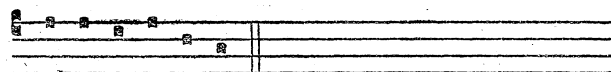
15. Les Chantres commencent l'antienne, suivie du psaume *Quam dilecta*, p. 99.

Ant. 
 V. G. 
 S  i-gnum sa-lú-tis * po-ne, Dómi-ne

 Je-su Christe, in lo-co is-to. et non per -



mit - tas intro - i - re Ange - lum per - cu - ti - éntem.



E u o u a e.

Un Clerc remplit d'eau le bénitier, prend à la fois l'aspersoir, et se tient à la droite du Diacre. L'Évêque se rend auprès de la croix de bois, précédé du Porte-croix et des Porte-flambeaux, et suivi des Porte-insignes; les premiers, en arrivant, se rangent latéralement, à sa droite. Le Diacre donne l'aspersoir à l'Évêque avec les baisers; celui-ci asperge, au milieu, à sa gauche et à sa droite, le sol où sera construit l'autel principal, puis rend l'aspersoir; le Diacre le reçoit avec les baisers, de même que toutes les autres fois.

16. A la fin du psaume, l'Évêque quitte la crosse, le Diacre lui ôte la mitre, le Porte-livre et le Porte-bougeoir se présentent; tenant les mains jointes, il chante sur le ton ferial, comme toutes les oraisons de la cérémonie :

ORÉMUS. Dómine Deus, qui licet cœlo et terra non capiáris, domum tamen dignáris habére in terris, ubi nomen tuum júgiter invocétur, locum hunc, quæsumus, beatæ Mariæ semper Virginis et beáti N. omniumque Sanctórum intercedéntibus méritis, seréno pietátis tuæ intúitu vísita, et per infusiónem grátiae tuæ ab omni inquinaménto purifica, purificatúmque consérva, et qui dilécti tui David devotiónem in filii tui Salomónis ópere complexísti, in hoc ópere desideria nostra perficere dignéris, effugiántque omnes hinc nequitiæ spirituáles, Per Dóminum. R. Amen.

Dans l'oraison, l'Évêque nomme le saint, la sainte ou les saints que l'église aura pour Titulaire. Si elle doit être dédiée à un mystère, il omet *et beati*, sans dire aucun nom¹. Ayant achevé, il reçoit du Diacre la mitre et prend la crosse.

§ 3. De la bénédiction de la pierre.

17. On se rend auprès de la pierre, dans le même ordre que précédemment; le Porte-croix et les Porte-flambeaux se placent en face de l'Évêque, la pierre étant entre eux. L'Évêque quitte la crosse et le Diacre lui ôte la mitre; le Porte-livre et le Porte-bougeoir s'étant présentés, il chante :

Ÿ. Adjutórium nostrum in nómine Dómini. R. Qui fecit cœlum et terram.

Ÿ. Sit nomen Dómini benedíctum. R. Ex hoc nunc et usque in sæculum.

Ÿ. Lápidem quem reprobavérunt ædificántes. R. Hic factus est in caput ánguli.

Ÿ. Tu es Petrus. R. Et super hanc petram ædificábo Ecclésiám meam.

Ÿ. Glória Patri. R. Sicut erat.

ORÉMUS. Dómine Jesu Christe Fili Dei vivi, qui es verus omnipotens Deus, splendor et imágo æténi Patris, et vita æténa, qui es lapis anguláris de monte sine mánibus abscíssus, et immutábile fundaméntum, hunc lápidem collo cándum in tuo nómine confirma; et tu, qui es principium et finis, in quo principio Deus Pater ab initio cuncta creávit, sis, quæsumus, principium, et incrementum, et consummatio ipsius óperis, quod debet ad laudem et glóriam tui nóminis inchoári. Qui cum Patre et Spíritu sancto vivis et regnas Deus, per ómnia sæcula sæculórum. R. Amen.

ORÉMUS. Dómine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus,

1. S. C. 41 mars 1871, 3241, ad 3.

bene ✠ dicere dignare hunc lapidem in fundamentum ecclesiæ, in honorem sancti N.; per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, lapidem probatum, angularem, pretiosum, in fundamento fundatum, de quo dicit Apóstolus : Petra autem erat Christus. Qui tecum et cum Spiritu sancto vivit et regnat Deus, per omnia sæcula sæculorum. R. Amen.

Dans la seconde oraison, il nomme le futur Titulaire de l'église, même si c'est un mystère, comme la S. Trinité, le S. Sacrement, la S. Croix, etc.

18. Quand l'Évêque a terminé, le Diacre lui donne l'aspersoir avec les baisers, et il asperge la pierre; ensuite le Diacre reçoit l'aspersoir et lui donne le marteau avec les baisers. L'Évêque, frappant du marteau la pierre, trace une croix au milieu de chacune des six faces, en disant chaque fois :

In nómine Patris, et Filii, et Spiritus sancti.

On répond *Amen*. Après avoir rendu le marteau au Diacre, il chante :

ORÉMUS. Benedic, Dómine, creatúram istam lapidis, et præsta per invocationem sancti nóminis tui, ut quicumque ad hanc ecclesiám ædificándam pura mente auxílium déderint, corpóris sanitátem et ánimæ medélam percípiant. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

L'oraison achevée, le Diacre met la mitre à l'Évêque (1).

(1) Un ouvrier peut alors rendre plus apparentes les croix tracées par l'Évêque.

§ 4. Des litanies.

19. On se rend auprès de la croix de bois. L'Évêque, tourné vers elle, s'agenouille sur le coussin que le Cérémoniaire a mis devant le faldistoire, en s'appuyant sur celui-ci. En même temps tous se mettent à genoux, excepté le Portecroix et les Porte-flambeaux, qui restent debout à droite de l'Évêque; les Chantres commencent les litanies :

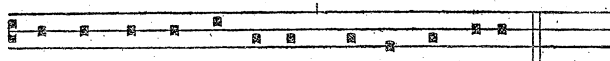
K y-ri-e e-lé-i-son. Christe e-lé-i-son.

Ky-ri-e e-lé-i-son. Christe au-di nos.

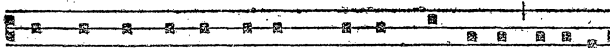
Christe e-xáudi nos.

Pa-ter de coe-lis De-us, mi-se-ré-re nobis.
Fi-li Re-demptor mundi De-us, mi-se-ré-re nobis.
Spi-ri-tus Sanc-te De-us, mi-se-ré-re nobis.
Sancta Trí-ni-tas unus De-us, mi-se-ré-re nobis.

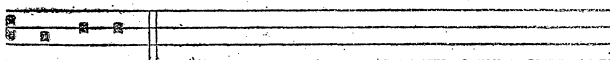
Sancta Ma-rí-a, o-ra pro no-bis.



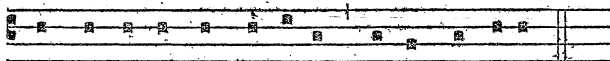
Sancta De - i Gé-ni-trix, o-ra pro nobis.
 Sancta Vir-gò vir-gi-num, o-ra pro nobis.
 Sancte Michael, o-ra pro nobis.
 Sancte Gábríel, o-ra pro nobis.
 Sancte Ráphael, o-ra pro nobis.



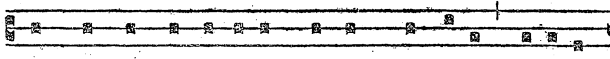
Omnes sancti Ange-li et Archánge-li, orá-te
 Omnes sancti bea-tórum Spíritum ór-dines, orá-te



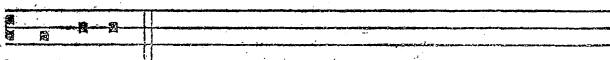
pro no-bis.
 pro no-bis.



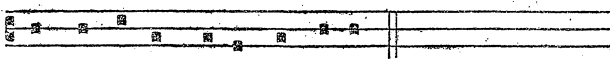
Sancte Jo - ánnes Baptísta, o-ra pro nobis.
 Sancte Jo-seph, o-ra pro nobis.



Omnes sancti Patri-árchæ et Prophétae, orá-te



pro no-bis.



Sancte Petre, o-ra pro no-bis.

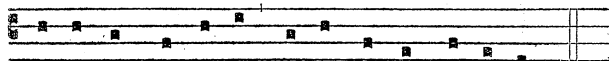
Sancte Paule,
 Sancte Andréa,

Sancte Jacóbe,
 Sancte Joánnés,
 Sancte Thoma,
 Sancte Jacóbe,
 Sancte Philippe,
 Sancte Bartholomæe,
 Sancte Matthæe,
 Sancte Simon,
 Sancte Thaddæe,
 Sancte Mathía,
 Sancte Bárnaba,
 Sancte Luca,
 Sancte Marce,
 Omnes sancti Apóstoli et Evangelistæ, oráte pro nobis.
 Omnes sancti Discipuli Dómini, oráte pro nobis.
 Omnes sancti Innocéntes, oráte pro nobis.
 Sancte Stéphané, ora pro nobis.
 Sancte Laurénty, ora pro nobis.
 Sancte Vincénty, ora pro nobis.
 Sancti Fabiáne et Sebastíane, oráte pro nobis.
 Sancti Joánnés et Paule, oráte pro nobis.
 Sancti Cosma et Damiáne, oráte pro nobis.
 Sancti Gervási et Protási, oráte pro nobis.
 Omnes sancti Mártýres, oráte pro nobis.
 Sancte Silvéster, ora pro nobis.
 Sancte Gregóri, ora pro nobis.
 Sancte Ambrósi, ora pro nobis.
 Sancte Augustíne, ora pro nobis.
 Sancte Hierónyme, ora pro nobis.
 Sancte Martíne, ora pro nobis.
 Sancte Nicolæ, ora pro nobis.
 Omnes sancti Pontífices et Confessóres, oráte pro nobis.
 Omnes sancti Doctóres, oráte pro nobis.
 Sancte Antóni, ora pro nobis.
 Sancte Benedicte, ora pro nobis.
 Sancte Bernárde, ora pro nobis.
 Sancte Domínice, ora pro nobis.
 Sancte Francísce, ora pro nobis.
 Omnes sancti Sacerdótes et Levitæ, oráte pro nobis.
 Omnes sancti Mónachi et Eremitæ, oráte pro nobis.
 Sancta María Magdaléna, ora pro nobis.

ora pro nobis.

Sancta Agatha,
 Sancta Lucia,
 Sancta Agnes,
 Sancta Cæcilia,
 Sancta Catharina,
 Sancta Anastasia,
 Omnes Sanctæ Virgines et Viduæ, oráte pro nobis.
 Omnes Sancti et Sanctæ Dei, intercédite pro nobis.

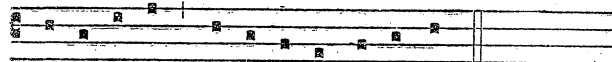
ora pro nobis.



Pro-pí-ti - us esto, parce no-bis Dómi-ne.
 Pro-pí-ti - us esto, e-xáudi nos Dómi-ne.
 Ab omni ma-lo, lí-be-ra nos Dómi-ne.

Ab omni peccáto, libera nos Dómine.
 Ab ira tua,
 A subitánea et improvisa morte,
 Ab insidiis diaboli,
 Ab ira, et ódio, et omni mala voluntáte,
 A spiritu fornicatiónis,
 A fúlure et tempestáte,
 A flagéllo terræmótus,
 A peste, fame et bello,
 A morte perpétua,
 Per mystérium sanctæ Incarnatiónis tuæ,
 Per Advéntum tuum,
 Per Nativitatem tuam,
 Per Baptismum et sanctum Jejúnium tuum,
 Per Crucem et Passiõem tuam,
 Per Mortem et Sepultúram tuam,
 Per sanctam Resurrectiõem tuam,
 Per admirábilem Ascensiõem tuam,
 Per advéntum Spiritus sancti Parácliti,
 In die judícii,

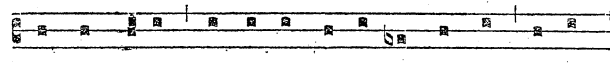
libera nos Dómine.



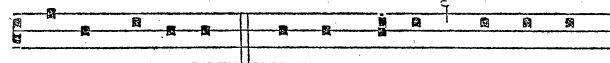
Pecca-tó-res. te ro-gámus audi nos.
 Ut nobis parcas, te ro-gámus audi nos.
 Ut nobis indúlgeas,

Ut ad veram pœniténtiam nos perdúcere dignéris,
 Ut Ecclesiám tuam sanctam régere et conserváre dignéris.
 Ut Domnum Apostólicum et omnes ecclésiásticos órdenes
 in sancta religiõe conserváre dignéris,
 Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliáre dignéris,
 Ut régibus et principibus christiánis pacem et veram
 concórdiam donáre dignéris,
 Ut cuncto pópulo christiáno pacem et unitátem largíri
 dignéris.
 Ut omnes errántes ad unitátem Ecclesiæ et infideles
 univérso ad Evangélii lumen perdúcere dignéris,
 Ut nosmetípsos in tuo sancto servitio confortáre et con-
 serváre dignéris,
 Ut mentes nostras ad coeléstia desidéria érigas,
 Ut ómnibus benefactóribus nostris sempitérna bona
 retribuas,
 Ut ánimas nostras, fratrum, propinquórum et bene-
 factórum nostrórum ab æterna damnatiõe erípias.
 Ut fructus tarraë dare et conserváre dignéris.
 Ut ómnibus fidélibus defúctis réquiem ætérnam donáre
 dignéris,
 Ut nos exáudire dignéris,
 Fili Dei, te ro-gámus audi nos.

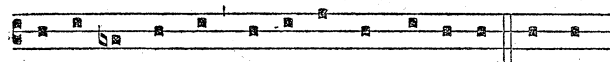
te ro-gámus audi nos.



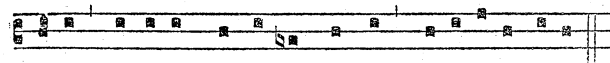
Agnus De-i, qui tol-lis peccá-ta mundi, parce



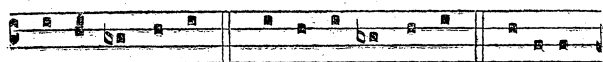
no-bis Dómi-ne. Agnus De-i, qui tol-lis



peccá-ta mundi, exáudi nos Dómi-ne. Agnus



De-i, qui tollis peccá-ta mundi, mi-serére nobis.



Christe audi nos. Christe e-xaudi nos. Ky-ri-e



e-lé-i-son. Christe e-lé-i-son. Ky-ri-e e-lé-i-son.

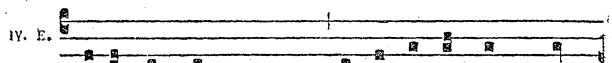
20. On se lève quand les litanies sont terminées. Le Porte-livre et le Porte-bougeoir se présentent; le Diacre ayant ôté la mitre à l'Évêque, celui-ci, tourné vers la pierre, chante :

ORÉMUS. Actiões nostras, quæsumus, Dómine, aspirándo præveni, et adjuvándó prosequere; ut cuncta nostra oratio et operatio a te semper incípiat, et per et cœpta finiátur. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

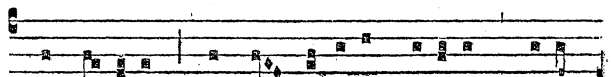
Après l'oraison, le Diacre lui met la mitre.

5. De la pose de la pierre.

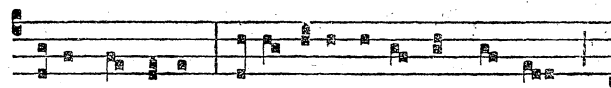
21. Sans changer de place, l'Évêque entonne l'antienne, que les Chantres continuent avec le psaume :



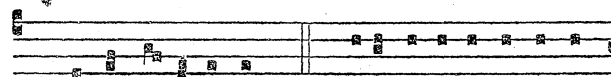
Mane surgens Jacob * e-ri-gé-bat lá-pi-dem



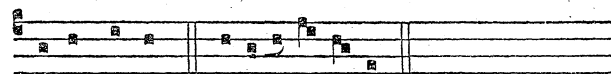
in tí-tulum, fundens ó-le-um désuper : vo-tum



vovit Dó-mi-no : ve-re locus iste sanctus est,



et e-gó nesci-é-bam. Ps. Nisi Dóminus aedificá-



ve-rit domum. E u o u a e.

P. 126. Nisi Dóminus aedificáverit domum, * in vanum laboráverunt qui aedíficant eam.

Nisi Dóminus custodierit civitátem * frustra vígilat qui custódit eam.

Vanum est vobis ante lucem súrgere; * súrgite postquam sedéritis, qui manducátis panem dolóris.

Cum déderit diléctis suis somnum; * ecce hæréditas Dómini filii, merces, fructus ventris.

Sicut sagittæ in manu poténtis; * ita filii excussórum.

Beátus vir qui implévit desidérium suum ex ipsis; * non confundétur cum loquétur inimicis suis in porta.

Glória Patri. Sicut erat.

Pendant le chant du psaume, on se rend au bord de la fosse, et l'on y porte la pierre si elle était sur la crédence; le Porte-croix et les Porte-flambeaux se tiennent à droite de l'Évêque; le Porte-livre et le Porte-bougeoir se présentent.

22. Le psaume étant achevé, l'Évêque pose la main droite sur la pierre et dit :

In fide Jesu Christi collocámus lápidem istum primárium in hoc fundaménto, in nómine Pa-
✠ tris, et fi-
✠ lii, et
✠ Spíritus
✠ sancti;

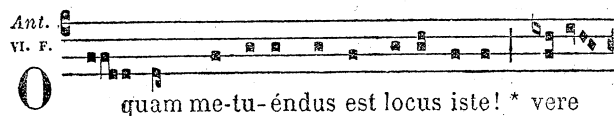
à ces derniers mots, il fait le signe de croix sur elle; alors on descend la pierre dans la fosse, pendant qu'il continue, les mains jointes (1) :

ut vigeat vera fide hic, et timor Dei, fraterna dilectio, et sit hic locus destinatus orationi, et ad invocandum et laudandum nomen ejusdem Domini nostri Jesu Christi, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat, Deus, per omnia sæcula sæculorum. R. Amen.

Ensuite le Diacre donne avec les baisers l'aspersoir à l'Évêque; celui-ci jette de l'eau bénite sur la pierre en disant l'antienne *Asperges me*. Après avoir rendu l'aspersoir, il récite alternativement avec ses ministres le psaume *Miserere*, p. 38; en même temps, les ouvriers scellent la pierre à sa place.

§ 6. De l'aspersion des fondations.

23. Lorsqu'il a terminé le psaume, l'Évêque entonne l'antienne, que les Chantres continuent avec le psaume *Fundamenta ejus*, p. 107, en répétant l'antienne après *Gloria Patri*.



(1) Si l'on descend la pierre au moyen d'une corde, il est à propos que l'Évêque tienne celle-ci, ou mieux un cordon disposé exprès pour lui.



Le Diacre, après l'intonation, donne avec les baisers l'aspersoir à l'Évêque; celui-ci, accompagné comme précédemment de tous ses ministres, partant de la fosse où est la pierre, et allant dans le sens de la porte de l'église, longe intérieurement les fondations, en les aspergeant, jusqu'au tiers de leur longueur totale.

24. Arrivé au tiers du pourtour, l'Évêque s'arrête et rend l'aspersoir; le Porte-croix et les Porte-flambeaux se tournent en face de lui; le Porte-livre et le Porte-bougeoir se présentent. Quand l'antienne est répétée, le Diacre ayant ôté la mitre à l'Évêque, celui-ci chante *Oremus*; le Diacre chante *Flectamus genua* en faisant la génuflexion, que tous font en même temps, excepté l'Évêque et les Clercs portant la croix, les flambeaux, le livre et le bougeoir; le Sous-Diacre chante *Levate* en se relevant, et tous se lèvent; puis l'Évêque chante :

Omnipotens et miséricors Deus, qui Sacerdótibus tuis tantam præ cæteris grátiam contulisti, ut quidquid in tuo nómine digne perfectéque ab eis ágitur, a te fieri credátur; quæsumus imménsam cleméntiam tuam; ut quidquid modo visitáturi sumus, visites, et quidquid benedictúri sumus, benedicas, sitque ad nostræ humilitátis intróitum, Sanctórum tuórum méritis, fuga dæmonum, Angeli pacis ingrèssus. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

25. L'Évêque entonne alors l'antienne, continuée par les Chantres :

VIII.

Pax aetér-na ab Æ-térno hu-ic dómu-i.
Pax pe-rén-nis, Verbum Pa-tris, sit pax hu-ic
dómu-i. Pacem pi-us Conso-lá-tor hu-ic prae-
stet dómu-i.

Après l'intonation, il reçoit du Diacre la mitre et l'aspersoir, puis continue l'aspersion des fondations jusqu'aux deux tiers de leur longueur.

26. Arrivé aux deux tiers du pourtour, l'Évêque s'arrête et rend l'aspersoir; on se place comme la première fois. L'antienne achevée, il garde la mitre et chante :

Omnipoténtem Deum, fratres caríssimi, in cujus domo multæ sunt mansiónes, súpplices deprecémur, ut locum istum nómini suo ædificándum per sereníssiman pietátem suam bene ✠ dicere, sancti ✠ ficare, et conse- ✠ crare dignétur. Per Dóminum nostrum Jesum Christum, qui cum Patre et Spíritu sancto vivit et regnat Deus, per ómnia sæcula sæculórum. R. Amen.

Aux mots qui portent une croix, il bénit l'emplacement de l'église.

27. Ensuite l'Évêque entonne l'antienne, que les Chantres continuent avec le psaume *Laetatus sum*, p. 68, en répétant l'antienne après *Gloria Patri*.

Ant.
VIII. C.

Bene fundá-ta est * domus Dómi-ni supra
firmam petram. E u o u a e.

Il reçoit l'aspersoir après l'intonation, et achève l'aspersion des fondations, en revenant au point de départ, où est la pierre.

28. Revenu près de la fosse, l'Évêque rend l'aspersoir; on se place comme la première fois; le Clerc dépose le bénitier. Quand l'antienne est répétée, le Diacre ayant ôté la mitre à l'Évêque, celui-ci chante *Oremus*; le Diacre chante *Flectamus genua*, le Sous-Diacre *Levate*, et on observe ce qui est indiqué n° 24; puis il chante :

Deus, qui ex ómnium cohabitatióne Sanctórum, ætérnum majestáti tuæ condís habitáculum, da ædificatióni tuæ incrementa cœlestia, ut quod te jubén-te fundátur, te largién-te perficiátur. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

Le Diacre lui met la mitre après l'oraison.

§ 7. Du reste de la cérémonie.

29. On retourne, comme précédemment, auprès de la croix de bois. Le Diacre lui ayant ôté la mitre et la calotte, l'Évêque s'agenouille sur le

coussin, devant le faldistoire, on se met à genoux comme pour les litanies, et il entonne l'hymne, continuée par les Chantres :

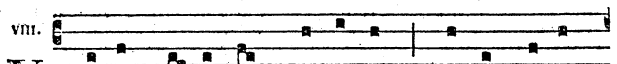
vni.

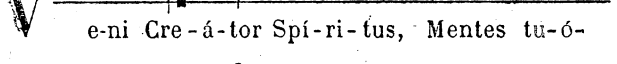
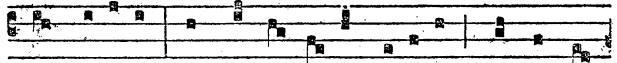
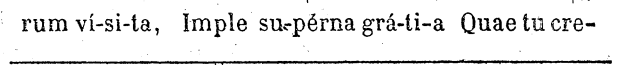
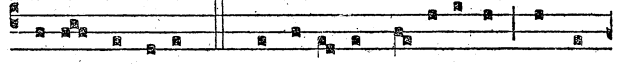
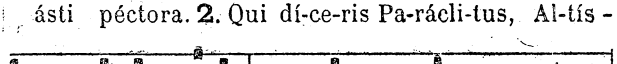
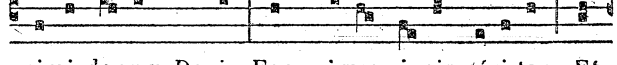
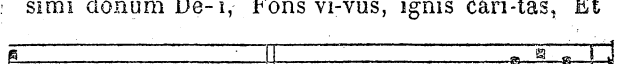
V e-ni Cre-á-tor Spi-ri-tus, Mentes tu-ó-
rum ví-si-ta, Imple su-pérna grá-ti-a Quae tu cre-
ásti péctora. 2. Qui dí-ce-ris Pa-rácli-tus, Al-tís-simi donum De-i, Fons vi-vus, ignis cá-ri-tas, Et
spi-ri-tá-lis úncti-o. 3. Tu septi-fórmis múnere,
Dígitus patérnae délixerae, Tu ri-te promissum Pa-
tris, Sermóne dí-tans gúttura. 4. Accénde lumen
sénsibus : Infúnde amórem córdibus : Infirma no-

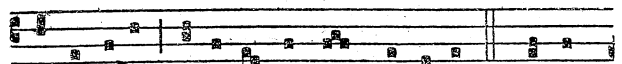
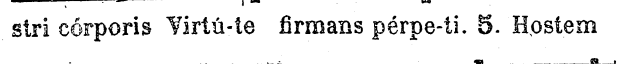
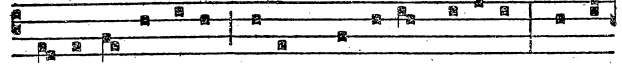
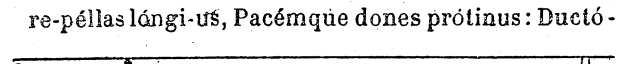
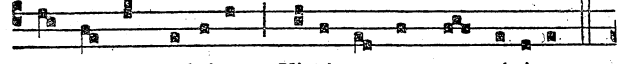
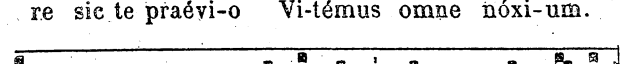
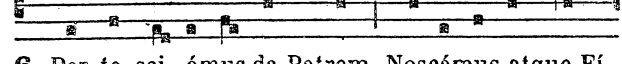
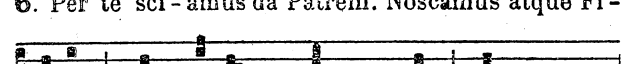
stri córporis Virtú-te firmans pérpe-ti. 5. Hostem
re-péllas lóngi-us, Pacémque dones prótinus : Ductó-
re sic te praévi-o Vi-témus omne nóxi-um.
6. Per te sci-ámus da Patrem. Noscámus atque Fí-
li-um, Teque utri-úsque Spi-ri-tum Credámus o-
mni témpore. 7. De-o Patri sit glóri-a, Et Fí-li-
o, qui a mórtu-is Surréxit, ac Parácli-to, In sae-
cu-ló-rum saécu-la. A-men.

On se lève après la première strophe, et le Diacre remet la calotte à l'Évêque.

coussin, devant le faldistoire, on se met à genoux comme pour les litanies, et il entonne l'hymne, continuée par les Chantres :

vnr. 

V e-ni Cre-á-tor Spi-ri-tus, Mentes tu-ó-

 rum ví-si-ta, Imple su-pérna grá-ti-a Quae tu cre-

 ásti pectora. 2. Qui dí-ce-ris Pa-rácli-tus, Al-tís -

 simi donum De-i, Fons vi-vus, ignis cári-tas, Et

 spi-ri-tá-lis úncti-o. 3. Tu septi-fórmis múnere,

 Dígitus patérnae délixerae, Tu ri-te promissum Pa-

 tris, Sermóne dí-tans gúttura. 4. Accénde lumen

 sénsibus : Infúnde amórem córdibus : Infírma no-


 stri córporis Virtú-te firmans pérpe-ti. 5. Hostem

 re-péllas lóngi-us, Pacémque dones prótinus : Ductó-

 re sic te praévi-o Vi-témus omne nóxi-um.

 6. Per te sci-ámus da Patrem. Noscámus atque Fí-

 li-um, Teque utri-úsque Spi-ri-tum Credámus o-

 mni témpore. 7. De-o Patri sit glóri-a, Et Fí-li-

 o, qui a mórtu-is Surréxit, ac Parácli-to, In sae-

 cu-ló-rum saécu-la. A-men.

On se lève après la première strophe, et le Diacre remet la calotte à l'Évêque.

30. Le Porte-livre et le Porte-bougeoir s'étant présentés à la fin de l'hymne, l'Évêque chante :

Descendat, quæsumus, Dómine Deus noster, Spíritus tuus sanctus super hanc domum ædificándam, qui et dona nostra et pópuli tui in ea sanctíficet, et ipsíus corda dignánter emúndet. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

ORÉMUS. Deus, qui in omni loco dominationis tuæ clemens ac benígnus dedicátor assistis, exáudi nos, quæsumus, et concède ut inviolábilis hujus loci permáneat constructio, et benefícia tui múnieris univérsitas fidélium, quæ tibi súpplicat, percípere mereátur. Per Dóminum. R. Amen.

Après l'oraison, le Diacre lui met la mitre; il se retourne et donne la bénédiction en chantant, le Clerc présentant la crosse; ensuite le Diacre publie l'indulgence selon la formule accoutumée. Si le Prélat est Archevêque et dans sa province, le Porte-croix s'agenouille en face de lui, et il bénit sans la mitre. Si l'Évêque veut faire une exhortation, il s'assied après l'oraison et reçoit la mitre; quand il a fini de parler, il se lève, donne la bénédiction et accorde l'indulgence.

31. L'Évêque quitte les ornements où il les a pris; si c'est dans un local voisin, on y retourne en procession. Si l'Évêque célèbre la Messe, il est conduit au pied de l'autel par le Diacre et le Sous-Diacre; ceux-ci lui ôtent la mitre et la chape, puis se retirent pour quitter les ornements; deux Chapelains en surplus le revêtent alors pour la Messe. On dit la Messe votive du futur Titulaire de l'église; elle est considérée comme *pro re gravi*, et quoique non chantée, se dit aux mêmes conditions. Un Prêtre pourrait aussi la célébrer.

DEUXIÈME PARTIE

DE LA CONSÉCRATION DES ÉGLISES ET DES AUTELS.

PREMIÈRE SECTION

DE LA CONSÉCRATION D'UNE ÉGLISE

CHAPITRE PREMIER

Règles générales sur la consécration des églises.

1. Toute église ou chapelle de quelque importance, qui se trouve dans les conditions voulues, mérite d'être consacrée; il est à désirer qu'elle le soit. Il faut surtout ranger dans cette catégorie les églises collégiales, conventuelles et paroissiales¹. Cette convenance deviendrait obligation pour une église cathédrale. Un édifice construit pour le culte, et destiné perpétuellement à cet usage par l'autorité ecclésiastique, doit nécessairement recevoir la bénédiction solennelle contenue dans le Rituel, pour qu'on puisse y célébrer les Offices divins². Cette cérémonie n'est pas pontificale; mais elle est réservée à l'Évêque, et un Prêtre ne peut pas la faire sans délégation. Pour une église apte à être consacrée, la bénédiction est donc une cérémonie provisoire, qui l'ouvre au culte en attendant la consécration, s'il y a des raisons de différer celle-ci³. Une église en bois,

1. C. J. C. Canon 1163, § 3. — 2. C. J. C. Canon 1163, § 1. — 3. Ibid. C. S. G. 7 août 1875, 3364. C. J. C. Canon. 1163, § 4.

en fer ou en autre métal, peut être bénite, mais ne peut pas être consacrée¹.

2. La consécration d'une église peut se faire tous les jours, le matin; mais il vaut mieux choisir un dimanche ou une fête de précepte³. La veille de la cérémonie, l'Évêque consécrateur et ceux qui demandent la consécration sont tenus de jeûner³.

3. On ne peut pas consacrer une église sans consacrer en même temps l'autel principal, ou au moins un des autels de l'église; car la consécration de l'autel est l'acte principal de la cérémonie, l'église étant faite pour l'autel. La cérémonie ne pourrait pas être faite par deux Évêques, dont l'un consacrerait l'église et l'autre consacrerait l'autel. Des Évêques peuvent consacrer des autels latéraux tandis que le consécrateur consacre l'autel principal; car ce sont autant de fonctions distinctes, juxtaposées à la principale⁴.

4. Le jour de la consécration d'une église, tous les membres du Clergé de cette église doivent réciter l'Office de la dédicace, en le commençant à l'Heure qui suit la consécration, c'est-à-dire à Tierce inclusivement (1). Jusqu'à Tierce, l'Office est celui du jour, qui reste alors interrompu⁵. La dédicace est une fête primaire de Notre-Seigneur⁶; son Office est du rit double de première classe avec octave⁷.

5. Si la dédicace a lieu un des jours suivants :

(1) La consécration se fait entre Prime et Tierce, qui précède la Messe.

1. C. J. C. Canon 1163, § 4. — 2. C. J. C. Canon 1166, § 1. — 3. C. J. C. Canon 1166, § 2; S. C. 2519 ad 1 et 2. — 4. C. J. C. Canon 1163 § 5; S. C. 24 mars 1901, 4073 ad 2. — 5. S. C. 7 déc. 1844, 2868. — 6. S. C. 4 février 1896, 3881. — 7. Rub. Brev. Tabel. ad 1. *Ibid.*, tit. vii, n. 1.

dimanche de première classe, férie majeure privilégiée, fête de l'Immaculée Conception, vigile ou fête de Noël, Circoncision, Épiphanie ou le jour octave, fête de S. Joseph, Annonciation, un jour dans l'octave de Pâques, Ascension, vigile de la Pentecôte ou un jour dans l'octave, fête du saint Sacrement, Nativité de S. Jean-Baptiste, fête des saints Pierre et Paul, Assomption, Tous-saint, son Office est transféré selon les règles ordinaires. Alors on fait cet Office à partir des premières Vêpres¹.

CHAPITRE II

De la disposition de l'autel et de l'église.

ARTICLE PREMIER

De l'autel.

6. L'autel doit être en pierre; toute sorte de pierre est permise, pourvu qu'elle soit solide, non friable ni artificielle². Tout autel doit avoir un degré au moins; il convient que les degrés soient en nombre impair; le degré supérieur est de la longueur de l'autel; il faut que sa largeur soit suffisante pour qu'on puisse y faire la gémflexion sans mettre le pied droit en dehors. L'autel principal ne doit pas être adhérent au mur; il faut qu'on puisse en faire le tour. On distingue, dans l'autel, la base (*stipes, titulus*), la table (*mensa, tabula*), et le sépulcre des reliques (*sepulcrum, confessio*).

7. La base, qui supporte la table, est un bloc de

1. Rub. Brev. — 2. Rub. Miss., p. I, tit. xx.

pierre ou un massif en maçonnerie, sinon absolument plein, du moins sans vides apparents. Si la base n'est pas toute en pierre, ses quatre coins doivent être en pierre, depuis le haut jusqu'en bas¹. Sur la face antérieure de la base, au milieu, on grave une croix, s'il n'y en a pas une sculptée ou incrustée, comme en marbre ou mosaïque.

8. La table doit être d'une seule pierre², et d'épaisseur suffisante pour contenir les reliques si on les y met. On ne peut pas consacrer une table brisée ou fendue, si bien réparée soit-elle, ou formée de plusieurs pièces, si bien assemblées qu'elles soient³. On grave cinq petites croix sur la table, une au milieu, et les autres près de chaque angle. Au fond de la table, au bas du gradin, on scelle quelques petits boutons de cuivre, qui serviront à fixer le chrêmeau et les nappes. La table doit être scellée de façon à faire corps avec la base.

9. Le sépulcre est une cavité carrée, assez grande et profonde pour contenir la boîte où sont les reliques, avec un rebord en creux pour recevoir le couvercle. Il faut une tablette de pierre, polie et convenablement ajustée, qui s'emboîte dans l'ouverture, pour fermer le sépulcre. Si les reliques ont peu de volume, on creuse le sépulcre dans l'épaisseur de la table, un peu en avant de la croix qui est gravée au milieu. Si les reliques sont volumineuses, on construit le sépulcre dans la base; il doit être en pierre, même si la base est en maçonnerie. Dans la base, le sépulcre peut

1. S. C. 28 sept. 1872, 3282; 7 août 1873, 3364 ad 2. — 2. S. C. 17 juin 1843, 2862 ad 1. — 3. S. C. 10 nov. 1906, 4191 ad 1 et 2.

être situé de trois manières : en avant, ou en arrière, ou en dessus; avec cette troisième disposition, c'est la table qui recouvre et ferme le sépulcre, et l'ordre des cérémonies est un peu différent, v. sect. III, p. 141.

NOTA. — C'est ainsi que le *Pontifical romain* comprend l'autel. Il y a toujours eu des autels ouverts, vides, ou soutenus par des colonnes. Mais les autels pleins, ou fermés de toute part, c'est-à-dire en forme de tombeau, ne sont pas moins anciens; leur origine remonte aux catacombes, et ils ont eu de bonne heure la préférence, maintenue dans la suite par les décrets de la S. C. De nos jours, la faveur revient aux autels vides de diverses manières, et la S. C. paraît les autoriser. Néanmoins quelques remarques s'imposent. L'autel fermé offre beaucoup plus de sens liturgique : lui seul répond à l'idée de tombeau, et s'accorde avec la prescription de l'antependium; c'est évidemment en vue de cette forme qu'a été rédigé, dans le *Pontifical*, le rite de la consécration de l'autel; le rite de l'encensement de l'autel, décrit par le *Missel* et le *Cérémonial*, suppose aussi cette forme et ne peut s'expliquer autrement¹.

ARTICLE II

De l'église (1).

10. A l'intérieur de l'église, sur les murs, non sur de simples colonnes, on doit peindre, ou

(1) L'église peut être construite en brique ou en ciment armé, pourvu qu'il y ait de la pierre aux endroits où l'on fera les douze onctions sur les murs et les deux onctions sur les montants de la porte principale. (S. C. 12 nov. 1909, 4240.)

1. S. C. 24 mai 1901, 4073.

mieux graver, sculpter, incruster, douze croix tout autour, en nombre égal de chaque côté, et à trois mètres environ de hauteur. Elles doivent toujours rester apparentes, pour témoigner de la consécration¹. Au sommet ou au bas de chaque croix, on fixe un anneau ou crochet en fer, pour y adapter un support qui tienne un cierge de cire (1). On prépare un marchepied transportable, commode et muni d'une rampe, sur lequel l'Évêque montera pour atteindre ces croix. A la porte principale, on grave une petite croix sur les deux jambages, l'une en face de l'autre, à la hauteur d'un homme.

11. Pour la cérémonie de la consécration, il faut que l'église soit dépourvue de tout ornement, le pavé libre de bancs et de chaises, les autels complètement dégarnis, les bénitiers vides et nettoyés. On doit pouvoir faire le tour complet de l'église à l'extérieur; si des raisons majeures s'y opposent, il faut rendre le passage libre partout où c'est possible.

CHAPITRE III

Cérémonies préparatoires à la consécration d'une église.

ARTICLE PREMIER

Du lieu destiné à recevoir les reliques, et les objets à préparer.

12. On utilise une église ou chapelle voisine de

(1) Ces douze supports serviront chaque année pour l'anniversaire de la dédicace.

1. S. C. 18 février 1696, 1939.

l'église à consacrer, et s'il n'y en a pas, une salle voisine ou même attenante, pourvu qu'elle ait une entrée indépendante de l'église; on la dispose convenablement pour la circonstance. S'il y a un autel, on le garnit d'un parement rouge; s'il n'y en a pas, on met à la place une table entièrement recouverte de nappes, avec deux ou quatre chandeliers.

13. Pour les reliques, on prépare une civière, composée d'une petite plate-forme et de quatre bâtons, susceptible d'être portée sur les épaules de deux ou quatre personnes; sur la civière, se place un coffret plus long que large, orné d'un voile de soie rouge, qui le couvre et retombe par côté; le tout convenablement décoré. S'il y a un autel, on met le coffret au milieu, et la civière reste à part; si c'est une simple table, on y met la civière et le coffret.

14. Du côté de l'épître, on place une crédence recouverte entièrement d'une nappe, sur laquelle on prépare ce qui suit : les reliques du corps d'au moins deux saints martyrs, ainsi que, si on le désire, celles d'autres saints non martyrs, enveloppées séparément dans de la soie rouge ou du parchemin, et chacune portant inscrit le nom du saint; trois grains d'encens; un parchemin écrit suivant la formule donnée plus loin, et signé par l'Évêque consécrateur; le tout dans un plateau; une boîte carrée en argent, en étain ou en plomb, avec un couvercle de même métal et s'emboîtant; du ruban de soie rouge et des ciseaux; le bougeoir; de la cire rouge à cacheter, et le cachet de l'Évêque.

15. On tient prêts un coussin pour l'Évêque,

des bancs, des surplis, des livres, des lumières pour les Ecclésiastiques qui célébreront les Matines et Laudes des martyrs

16. Le parchemin est ainsi rédigé :

« Anno..., die... mensis..., Ego N. Episcopus N. consecravi ecclesiam et altare hoc in honorem S. N., et Reliquias SS. Martyrum N. et N. in eo inclusi; et singulis Christi fidelibus hodie unum annum et in die anniversario consecrationis hujusmodi ipsam visitantibus quinquaginta dies de vera Indulgentia in forma Ecclesiae consueta concessi.

Si le prélat est Archevêque, on met : *Ego... Archiepiscopus...*, et *centum* au lieu de *quinquaginta*. S'il est Cardinal, on met *Ego N. tituli S. N., S. R. E. Presbyter Cardinalis N., et Episcopus N...*, puis *bis centum* au lieu de *quinquaginta*. Si le Consécrateur n'est pas l'Évêque diocésain, on met : *Ego N.* et le titre du Consécrateur, puis le nombre de jours d'indulgence que l'Évêque diocésain peut accorder en raison de sa dignité, et on termine par *concessit...* en mentionnant l'Évêque diocésain.

ARTICLE II

Cérémonies à observer.

17. La veille de la consécration, dans la soirée, le Clergé en habit de chœur se réunit au lieu préparé pour les reliques, on allume deux ou quatre cierges aux côtés du coffret préparé, et l'on reçoit l'Évêque. Celui-ci, en mozette, ou en mantelet s'il n'est pas dans le lieu de sa juridiction, se rend à la crédence; il met dans la boîte

les reliques, puis les trois grains d'encens, enfin le parchemin plié ou roulé, et ferme la boîte. Ensuite il l'attache ou fait attacher en croix avec le ruban, la scelle ou fait sceller au milieu du couvercle, où les bouts du ruban se rejoignent, et imprime ou fait imprimer son sceau sur la cire. La boîte étant scellée, l'Évêque la prend des deux mains et la place dans le coffret préparé. Il prie un instant devant les reliques, et se retire.

18. Si l'Évêque ne peut pas être présent la veille de la cérémonie, il prépare et scelle d'avance les reliques à l'évêché, les fait porter, et un Prêtre place la boîte dans le coffret avant l'Office.

Les reliques ayant été mises dans le coffret, on chante ou l'on psalmodie les Matines et les Laudes du commun de plusieurs martyrs; on double les antiennes; dans l'oraison, on nomme les martyrs de qui sont les reliques, si on les connaît; on ne fait aucune commémoration. Si les reliques sont celles de martyrs qui aient un Office propre, on dit celui-ci¹.

CHAPITRE IV

Cérémonies à observer pour la consécration d'une église.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

19. A la sacristie, on prépare un livre, un amict, une aube, un cordon et une étole blanche pour

1. S. C. 7 déc. 1844, 2868; 14 juin 1845, 2886.

le Diacre gardien, des surplis pour tous les membres du Clergé, des livres pour les Chantres, et tout ce qui est nécessaire pour la messe qui suivra la consécration.

20. *Dans l'église*, sur le pavé de la grande nef, on trace en blanc ou en noir deux lignes allant d'un angle à l'autre et se croisant au milieu; on marque, à intervalles égaux, vingt-quatre divisions sur la ligne qui indique l'alphabet grec, et vingt-trois sur celle qui indique l'alphabet latin. Au milieu de la nef, sur un tapis, on met un faldistoire couvert de blanc (1) et un coussin. A l'écart, on prépare un récipient contenant une quantité suffisante de cendre tamisée, un petit crible et une pelle. Du côté de l'évangile, près du chœur, on place le marchepied pour atteindre les croix des murs. Il faut que les douze cierges des murs soient prêts à être allumés.

21. *Dans le chœur*, du côté de l'épître, sur la crédence recouverte entièrement d'une nappe, on dispose : un vase plein d'eau à bénir; du sel dans un plateau; de la cendre en poudre dans un plateau; une burette de vin rouge ou blanc; un bénitier vide; les deux ampoules du saint Chrême et de l'Huile des catéchumènes sur un plateau; deux burettes contenant les mêmes Huiles sur un plateau; la pierre qui fermera le sépulcre des reliques; du ciment (2) dans un récipient de terre, et une truelle en bon état; cinq croix en mèche

(1) Un seul faldistoire peut suffire et tenir lieu des deux mentionnés ci-après, pourvu qu'on ait soin de le transporter rapidement aux endroits où il est nécessaire.

(2) Par ciment, on entend aussi la chaux et le plâtre; l'essentiel est de fermer parfaitement le sépulcre en scellant solidement le couvercle. S. C. 4 août 1905, 4165 ad 1.

cirée, avec cinq grains d'encens pour chacune (1), sur un plateau; deux grattoirs en bois pour racler l'autel; quatre serviettes de toile épaisse pour essuyer l'autel; l'encensoir et la navette pleine d'encens; un aspersoir; l'aiguière et son plateau; deux serviettes sur un plateau; de la mie de pain et du citron dans un plateau; une poignée de coton; la toile cirée de l'autel (2); trois nappes neuves et non bénites pour l'autel; un petit livre ou un carton, portant les formules des diverses onctions pour lesquelles il est difficile de se servir du pontifical, avec le nom des saints à nommer. Du côté de l'évangile, on place une table recouverte entièrement d'une nappe, où l'on déposera la civière des reliques, et auprès quatre chandeliers. A l'écart, on met la croix, les six chandeliers, le parement et le tapis de l'autel, un réchaud avec des charbons allumés et des pincettes.

22. *Hors de l'église*, devant la porte principale, on place un faldistoire couvert de blanc et un coussin sur un tapis. A droite en entrant, sur une table recouverte entièrement d'une nappe, on prépare un vase plein d'eau à bénir, qui servira aussi à remplir les bénitiers, du sel dans un plateau, un bénitier, un aspersoir fait de plante verte et une serviette; on met auprès quatre chandeliers.

(1) On prend deux morceaux de mèche cirée, longs de dix centimètres environ, et on les réunit en croix, en les entrelaçant au milieu; on recourbe les quatre extrémités de façon que, la croix étant posée à plat, ses bouts soient verticaux; puis on colle, en les chauffant, les cinq grains d'encens, au centre de la croix, et aux extrémités sous la courbure, de sorte que la croix repose sur les grains.

(2) C'est une nappe de toile enduite de cire fondue.

23. Au lieu préparé pour les reliques, on place du côté de l'épître un faldistoire couvert de blanc entre deux tabourets, et un coussin devant les reliques. Sur la crédence, on dispose la chape et l'étole blanches, le formal si l'Évêque est dans son diocèse, la croix pectorale, le cordon, l'aube et l'amict, la mitre *auriphrygiata*, la crosse auprès, les deux voiles pour les porter, le pontifical et le bougeoir. Auprès, on met la croix de procession et deux flambeaux; si le Prélat est Archevêque et dans sa province, la croix est apportée lorsqu'il arrive; on met aussi des cierges pour les membres du Clergé. A part, ou à la sacristie s'il y en a une, on prépare deux amicts, deux aubes, deux cordons et une étole blanche pour le Diacre et le Sous-Diacre¹, deux ou quatre chasubles rouges et autant d'amicts, avec ou sans aubes et cordons, pour les Prêtres qui porteront les reliques².

ARTICLE II

Cérémonies spéciales aux ministres de la consécration d'une église.

§ 1. Des ministres nécessaires.

24. Il faut un Diacre et un Sous-Diacre, un autre Diacre, un ou deux Cérémoniaires, deux ou quatre Prêtres pour porter les reliques, un Prêtre pour encenser l'autel, une douzaine de Clercs, pour porter la croix, les flambeaux, la mitre, la crosse, le livre, le bougeoir, le bénitier,

1. S. C. 17 mai 1890, 3729 ad 3. — 2. S. C. 7 août 1875, 2364 ad 5.

l'encensoir et au moins quatre cierges devant les reliques, des Chantres en nombre suffisant, enfin un ouvrier convenablement vêtu, pour sceller le sépulcre des reliques.

§ 2. De la préparation à la cérémonie.

25. Le Clergé se réunit à l'église qui va être consacrée, dans laquelle on ne laisse pas entrer les fidèles. On se revêt du surplis, et le Diacre gardien prend ses ornements; puis, celui-ci précédant, on se rend à la porte principale, toutes les autres étant fermées. On s'y range sur deux lignes parallèles, à l'intérieur, en attendant l'Évêque. Pendant ce temps, au lieu préparé pour les reliques, le Diacre et le Sous-Diacre prennent leurs ornements, et vont s'asseoir sur les tabourets placés aux côtés du faldistoire.

26. L'Évêque, revêtu de la mozette, ou du mantelet s'il n'est pas dans le lieu de sa juridiction, vient à l'église; s'il est Archevêque et dans sa province, on porte la croix devant lui. Il entre et s'assied au faldistoire placé au milieu, tourné vers la porte; le Clergé se tient sur deux lignes à ses côtés, et le Diacre gardien à sa gauche. Sur son ordre, deux clercs allument les douze cierges des murs, et l'on s'assure qu'il ne reste pas de fidèles dans l'église. L'Évêque sort alors, suivi du Clergé deux à deux, les plus dignes les premiers; le Diacre l'accompagne à la porte, reste seul à l'intérieur, et on ferme la porte. On se rend au lieu où sont les reliques.

27. En arrivant, l'Évêque s'agenouille devant les reliques, et le Clergé fait de même aux bancs

préparés de chaque côté; le Diacre et le Sous-Diacre, ayant fait la révérence convenable à l'Évêque, sont debout. Après avoir prié un instant, on se lève, et l'Évêque s'assied au faldistoire, tourné vers le peuple. Deux Clercs prennent le pontifical et le bougeoir, et se présentent; alors l'Évêque, découvert et debout, lit à haute voix l'antienne *Ne reminiscaris*; puis le Clergé commence et psalmodie les sept psaumes de la pénitence.

Ant. Ne reminiscaris, Dómine, delicta nostra vel paréntum nostrórum, neque vindictam sumas de peccátis nostris, Dómine Deus noster.

Ps. 6. Dómine, ne in furóre tuo árguas me, *neque in ira tua corrípias me.

Miserére mei, Dómine, quóniam infirmus sum: *sana me, Dómine, quóniam conturbáta sunt ossa mea.

Et ánima mea turbáta est valde: *sed tu, Dómine, úsquequo?

Convértere, Dómine, et éripe ánimam meam, *salvum me fac propter misericórdiam tuam.

Quóniam non est in morte qui memor sit tui: *in inférno autem quis confitébitur tibi?

Laborávi in gémitu meo, lavábo per singulas noctes lectum meum: *lácrimis meis stratum meum rigábo,

Turbátus est a furóre óculus meus: *inveterávi inter omnes inimícos meos.

Discédite a me omnes qui operámini iniquitátem: *quóniam exaudivit Dóminus vocem fletus mei.

Exaudivit Dóminus deprecaciónem meam: *Dóminus orationem meam suscepit.

Erubéscant et conturbéntur veheménter omnes inimíci mei: *convertántur et erubéscant valde velóciter.

Gloria Patri.

Ps. 31. Beáti, quorum remissæ sunt iniquitátes: *et quorum tecta sunt peccáta.

Béatus vir, cui non imputávit Dóminus peccátum, *nec est in spíritu ejus dolus.

Quóniam tácii, inveteravérunt ossa mea, *dum clamárem tota die.

Quóniam die ac nocte graváta est super me manus tua: *convérsum sum in ærúmna mea, dum configitur spina.

Delictum meum cógnitum tibi feci: *et injustítiam meam non abscondi.

Dixi: Confitébor adversum me injustítiam meam Dómino: *et tu remisisti impietátem peccáti mei.

Pro hac orábit ad te omnis sanctus, *in témpore opportuno.

Verúmtamen in dilúvio aquárium multárum, *ad eum non approximábunt.

Tu es refúgium meum a tribulatióne quæ circúmdedit me: *exultatio mea, érue me a circumdántibus me.

Intelléctum tibi dabo, et ínstruam te in via hac, qua grádieris: *firmábo super te óculos meos.

Nolíte fieri sicut equus et mulus: *quibus non est intelléctus.

In camo et fræno maxillas eórum constringe, *qui nos approxímant ad te.

Multa flagélla peccatóris, *sperántem autem in Dómino misericórdia circúmdabit.

Lætámini in Dómino et exsultáte, justi, *et gloriámini, omnes recti corde.

Gloria Patri.

Ps. 37. Dómine, ne in furóre tuo árguas me, *neque in ira tua corrípias me.

Quóniam sagittæ tuæ infixæ sunt mihi: *et confirmásti super me manum tuam.

Non est sánitas in carne mea a fácie iræ tuæ: *non est pax óssibus meis a fácie peccatórum méorum.

Quóniam iniquitátes meæ supergréssæ sunt caput meum; *et sicut onus grave gravátæ sunt super me.

Putruérunt et corrúptæ sunt cicatrices meæ, *a fácie insipientiæ meæ.

Miser factus sum, et curvátus sum usque in finem: *tota die contristátus ingrediébar.

Quóniam lumbi mei impléti sunt illusió nibus: *et non est sánitas in carne mea.

Afflictus sum et humiliatus sum nimis : * rugiebam a gémitu cordis mei.

Dómine, ante te omne desidérium meum : * et gémitus meus a te non est absconditus.

Cor meum conturbatum est, dereliquit me virtus mea : * et lumen oculórum meórum, et ipsum non est mecum.

Amíci mei et próximi mei * adversum me appropinquavérunt, et steterunt.

Et qui juxta me erant, de longe steterunt : * et vim faciebant qui quærebant animam meam.

Et qui inquirebant mala mihi, locúti sunt vanitátes : * et dolos tota die meditabántur.

Ego autem tanquam surdus non audiebam : * et sicut mutus non apériens os suum.

Et factus sum sicut homo non áudiens : * et non habens in ore suo redargutiónes.

Quóniam in te, Dómine, sperávi : * tu exáudies me, Dómine Deus meus.

Quia dixi : Nequándo supergaudeant mihi inimíci mei : * et dum commovéntur pedes mei, super me magna locúti sunt.

Quóniam ego in flagella parátus sum : * et dolor meus in conspéctu meo semper.

Quóniam iniquitátem meam annuntiábo : * et cogitábo pro peccáto meo.

Inimíci autem mei vivunt, et confirmáti sunt super me : * et multiplicáti sunt qui odérunt me inique.

Qui retribuunt mala pro bonis, detrahébant mihi : * quóniam sequébar bonitátem.

Ne derelinquas me, Dómine Deus meus : * ne discésseris a me.

Inténde in adjutórium meum, * Dómine Deus salutis meæ. Glória Patri.

Ps. 50. Miserére mei, Deus, * secúndum magnam miseri-córdiam tuam.

Et secúndum multitudínem miseratiónum tuárum, * dele iniquitátem meam.

Amplius lava me ab iniquitáte mea : * et a peccáto meo munda me.

Quóniam iniquitátem meam ego cognósco; * et peccátum meum contra me est semper.

Tibi soli peccávi, et malum coram te feci : * ut justificéris in sermónibus tuis, et vincas cum judicáris.

Ecce enim in iniquitátibus concéptus sum : * et in peccátis concépit me mater mea.

Ecce enim veritátem dilexisti : * incérta et occúlta sapiéntiæ tuæ manifestásti mihi.

Aspérge me hyssópo, et mundabor : * lavabis me, et super nivem dealbabor.

Audítui meo dabis gáudium et lætítiam : * et exsultábunt ossa humiliáta.

Avérte faciém tuam a peccátis meis : * et omnes iniquitátes meas dele.

Cor mundum crea in me, Deus : * et spíritum rectum innova in viscéribus meis.

Ne projicias me a facië tua; * et spíritum sanctum tuum ne auferas a me.

Redde mihi lætítiam salutáris tui : * et spíritu principalí confirma me.

Docébo iníquos vias tuas : * et ímpii ad te converténtur. Libera me de sanguínibus, Deus, Deus salutis meæ : * et exsultábit lingua mea justítiam tuam.

Dómine, lábia mea apéries : * et os meum annuntiábit laudem tuam.

Quóniam si voluisses sacrificium, dedíssem útique : * holocáustis non delectáberis.

Sacrificium Deo spíritus contribulátus : * cor contritum et humiliátum, Deus, non despícies.

Benigne fac, Dómine, in bona voluntáte tua Sion : * ut ædificéntur muri Jerúsalem.

Tunc acceptábis sacrificium justítiæ, oblatiões et holocáusta : * tunc impónent super altáre tuum vitulos.

Glória Patri.

Ps. 101. Dómine, exáudi oratiónem meam : * et clamor meus ad te véniat.

Non avértas faciém tuam a me; * in quacúmque die tribulor, inclína ad me aurem tuam.

In quacúmque die invocávero te, * velóciter exáudi me. Quia defecérunt sicut fumus dies mei : * et ossa mea sicut crémium aruerunt.

Percússus sum ut fœnum, et áruit cor meum : * quia oblítus sum comédere panem meum.

A voce gémitus mei, * adhæsit os meum carni meæ.
 Similis factus sum pellicano solitudinis : * factus sum sicut
 nycticorax in domicilio.

Vigilavi, * et factus sum sicut passer solitarius in tecto.
 Tota die exprobrabant mihi inimici mei : * et qui laudabant
 me, adversum me jurabant.

Quia cinerem tamquam panem manducabam, * et potum
 meum cum fletu miscēbam.

A facie iræ et indignationis tuæ : * quia elevans allisisti me.
 Dies mei sicut umbra declinaverunt : * et ego sicut fœnum
 arui.

Tu autem, Dómine, in ætérnum pérmanes : * et memoriále
 tuum in generatiónein et generatiónein.

Tu exsurgens miseréberis Sion : * quia tempus miserēdi
 ejus, quia venit tempus.

Quóniam placuerunt servis tuis lápides ejus : * et terræ
 ejus miserébuntur.

Et timébunt gentes nomen tuum, Dómine, * et omnes reges
 terræ glóriam tuam.

Quia ædificávit Dóminus Sion : * et vidébitur in glória
 sua.

Respéxit in oratiónein humílium : * et non sprexit precem
 eórum.

Scribántur hæc in generatióne áltera : * et pópulus, qui
 creábitur, laudábit Dóminum.

Quia prospéxit de excélsio sancto suo : * Dóminus de cœlo
 in terram aspéxit.

Ut audíret gémitus compeditórum : * ut sólveret filios in-
 teremptórum.

Ut annúntient in Sion nomen Dómini ; * et laudem ejus in
 Jerusalein.

In conveniēdo pópulos in unum, * et reges, ut sérviant
 Dómino.

Respóndit ei in via virtútis suæ : * paucitátem diérum
 meórum núntia mihi.

Ne révoques me in dimídio diérum meórum : * in generatió-
 nem et generatiónein anni tui.

Iniitio tu, Dómine, terram fundásti : * et ópera mánuum
 tuárum sunt cœli.

Ipsi peribunt, tu autem pérmanes ; * et omnes sicut vesti-
 méntum veteráscent.

Et sicut opertórium mutábis eos, et mutabúntur : * tu au-
 tem ídem ipse es, et anni tui non deficient.

Fílii servórum tuórum habitábunt : * et semen eórum in
 sæculum dirigétur.

Glória Patri.

Ps. 129. De profúndis clamávi ad te, Dómine : * Dómine,
 exáudi vocem meam.

Fiant aures tuæ intendéntes, * in vocem deprecatiónis meæ.
 Si iniquitátes observáveris, Dómine : * Dómine, quis sus-
 tinébit ?

Quia apud te propitiatio est : * et propter legem tuam sus-
 tinui te, Dómine.

Sustinuit ánima mea in verbo ejus : * sperávit ánima mea
 in Dómino.

A custódia matutina usque ad noctem, * speret Israel in
 Dómino.

Quia apud Dóminum misericórdia : * et copiósa apud eum
 redémptio.

Et ipse rédimet Israel, * ex ómnibus iniquitátibus-ejus.

Glória Patri.

Ps. 142. Dómine, exáudi oratiónein meam : áuribus pécipe
 obsecratiónein meam in veritáte tua : * exáudi me in tua
 justitia.

Et non intres in iudiciuin cum servo tuo : * quia non ju-
 stificábitur in conspéctu tuo omnis vivens.

Quia persecútus est inimicus animam meam : * humiliávit
 in terra vitam meam.

Collocávit me in obscúris sicut mórtuos sæculi : * et anxiá-
 tus est super me spíritus meus, in me turbátum est cor meum.

Memor fui diérum antiquórum, meditátus sum in ómnibus
 opéribus tuis : * in factis mánuum tuárum meditábar.

Expándi manus meas ad te : * ánima mea sicut terra sine
 aqua tibi.

Velóciter exáudi me, Dómine : * defécit spíritus meus.

Non avértas faciē tuam a me : * et similis ero descendén-
 tibus in lacum.

Auditam fac mihi mane misericórdiam tuam : * quia in te
 sperávi.

Notam fac mihi viam, in qua ámbulem : * quia ad te levávi
 animam meam.

Éripe me de inimicis meis, Dómine, ad te confúgi : * doce me fácere voluntátem tuam, quia Deus meus es tu.

Spiritus tuus bonus dedúcet me in terram rectam ; * propter nomen tuum, Dómine, vivificábis me in æquitáte tua.

Edúces de tribulatióne ánimam meam : * et in misericórdia tua dispérdes inimicos meos.

Et perdes omnes qui tribulant ánimam meam : * quóniam ego servus tuus sum.

Glória Patri.

Ant. Ne reminiscáris, Dómine, delicta nostra vel paréntum nostrórum, neque vindíctam sumas de peccátis nostris, Dómine Deus noster.

28. Après avoir lu l'antienne, l'Évêque s'assied ainsi que le Clergé; le Porte-livre et le Porte-bougeoir se retirent; le Diacre et le Sous-Diacre le revêtent des ornements que les Clercs présentent, comme d'ordinaire (1); puis le Diacre lui met la mitre et le Porte-crosse lui donne la crosse. Alors le Diacre et le Sous-Diacre s'asseyent à ses côtés sur les tabourets et se couvrent de la barrette; le Porte-livre et le Porte-bougeoir viennent devant l'Évêque; celui-ci prend part à la récitation des psaumes, alternativement avec ses ministres. Pendant le dernier psaume, un Clerc prend la croix, deux autres les flambeaux allumés, et ils vont se placer à l'entrée. Quand les psaumes sont terminés, l'Évêque répète à haute voix l'antienne *Ne reminiscaris*.

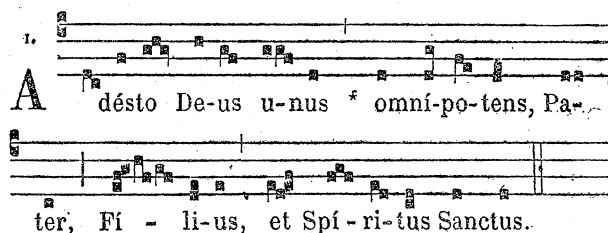
§ 3. Des premières prières devant la porte de l'église.

29. On se rend en procession à la porte de l'église : d'abord le Porte-croix entre les Porte-

(1) Il n'est pas à propos de détacher la queue de la soutane de l'Évêque pour la cérémonie de la consécration.

flambeaux, puis les Chantres, le Clergé deux à deux, les moins dignes les premiers, enfin l'Évêque entre ses ministres relevant les bords de la chape et couverts de la barrette, suivi des Porte-insignes; le Porte-mitre est à la droite du Porte-crosse, et derrière eux le Porte-livre à la droite du Porte-bougeoir. En arrivant, le Porte-croix et les Porte-flambeaux s'arrêtent à droite, près de la crédence, le Clergé se range sur deux lignes, en demi-cercle, dont l'Évêque occupe le centre en face de la porte.

30. Les ministres quittent leur barrette, qu'on dépose à la crédence; l'Évêque rend la crosse, et le Diacre lui ôte la mitre; le Porte-livre et le Porte-bougeoir s'étant présentés, il entonne l'antienne, que les Chantres continuent :



Ensuite il chante sur le ton ferial et les mains jointes, ce qu'il observe pour toutes les oraisons de la cérémonie :

ORÉMUS. Actiões nostras, quæsumus, Dómine, aspirándo præveni, et adjuvándo proséquere, ut cuncta nostra oratio et operatio a te semper incípiat, et per te cæpta finiátur. Per Christum Dóminum nostrum. *ñ.* Amen.

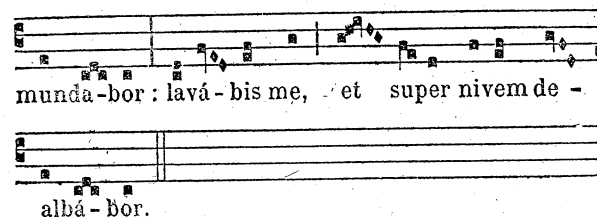
31. Après l'oraison, le Porte-livre et le Porte-

bougeoir se retirent; l'Évêque reçoit du Diacre la mitre et s'agenouille sur le coussin devant le faldistoire; en même temps tous se mettent à genoux, excepté les trois Clercs qui tiennent la croix et les flambeaux; les Chantres commencent les litanies, p. 9, que l'on continue jusqu'à *Ab omni malo* exclusivement.

§ 4. De la bénédiction de l'eau pour les aspersions extérieures.

32. Lorsqu'on a chanté *Propitius esto, exaudi nos Domine*, on se lève; l'Évêque, ayant pris la crosse, s'approche de la crédence avec ses ministres et les Porte-insignes; le Porte-croix et les Porte-flambeaux se placent de l'autre côté, en face de lui. Il fait la bénédiction de l'eau, p. 5, n. 14, ayant la mitre et la crosse pour chanter les exorcismes, et les quittant pour chanter les oraisons.

33. La bénédiction terminée, un Clerc remplit d'eau le bénitier, met l'aspersoir dans celui-ci, et se place à la droite du Diacre pour l'accompagner; l'Évêque revient devant la porte, sans la mitre. Le Diacre donne avec les baisers l'aspersoir à l'Évêque; celui-ci entonne l'antienne, que les Chantres continuent, puis s'asperge au front, asperge le Clergé et tous ceux qui l'entourent sans changer de place, garde l'aspersoir, et reçoit du Diacre la mitre.

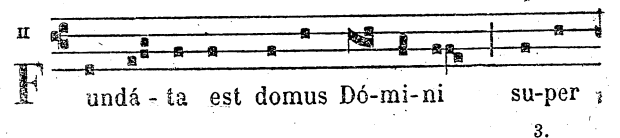


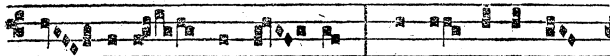
§ 5. Des aspersions extérieures.

34. L'Évêque commence les aspersions autour de l'église après cette antienne. Les deux premières aspersions s'accomplissent en faisant le tour de droite à gauche, et la troisième en faisant le tour de gauche à droite. L'Évêque est toujours précédé de la croix et des flambeaux, accompagné du Diacre, du Sous-Diacre et du Porte-bénitier. Le Clergé reste devant la porte. S'il n'est pas possible de faire le tour complet de l'église, on asperge partout où c'est possible; pour cela, on interrompt l'aspersion à l'endroit où l'on y est obligé, on revient sur ses pas et l'on se rend de l'autre côté de l'obstacle, puis on continue et achève l'aspersion en retournant à la porte dans le même sens qu'on avait commencé, comme si l'on n'avait pas interrompu.

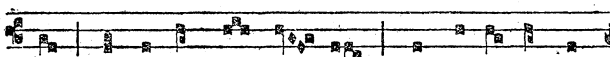
I. De la première aspersion extérieure.

35. Aussitôt après l'antienne *Asperges me*, les Chantres commencent le répons :

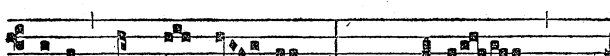




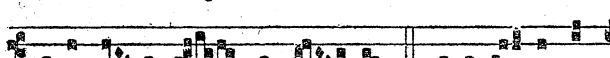
ver - ti - cem món - ti - um, et ex - al - tá - ta



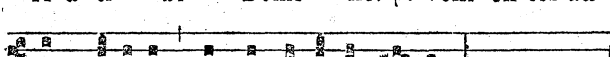
est su - per omnes col - les, et vé - ni - ent ad



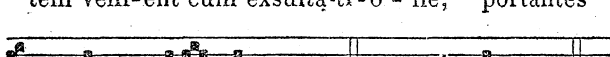
e - am omnes gen - tes. * Et di - cent : Gló -



ri - a ti - bi Dómi - ne. ♯. Veni - én - tes au -



tem véni - ent cum exsulta - ti - ó - ne, portán - tes



mani - pu - los, su - os. * Et di - cent.

Alors l'Évêque fait le tour de l'église en commençant à droite; il asperge les murs vers le haut, en forme de croix et en répétant *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti*.

36. De retour à la porte, les trois Clercs avec la croix et les flambeaux se placent à droite; l'Évêque, au milieu, rend l'aspersion au Diacre, qui le reçoit avec les baisers comme toutes les autres fois; le Porte-livre et le Porte-bougeoir se présentent. A la fin du répons, le Diacre lui ayant

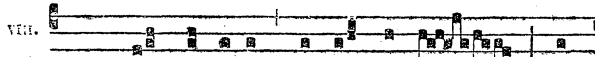
ôté la mitre, l'Évêque chante *Oremus*; le Diacre chante *Flectamus genua* en faisant la gémflexion, que tous font en même temps, excepté l'Évêque et les Clercs tenant la croix, les flambeaux, le livre et le bougeoir; le Sous-Diacre chante *Levate* en se relevant, et tous se lèvent; ce que l'on observe toujours dans le même cas; puis l'Évêque chante :

Omnipotens sempitérne Deus, qui in omni loco dominationis tuæ totus asistis, totus operâris adéstis supplicationibus nostris et hujus domus, cujus es fundator, esto protector; nulla hic nequitia contrariæ potestatis obsistat, sed virtute Spiritus sancti operante, fiat hic tibi semper purum servitium et devota libertas. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

37. Après l'oraison, l'Évêque reçoit du Diacre la mitre, prend la crosse, et s'approche de la porte avec ceux qui l'assistent; tenant la crosse des deux mains, il frappe à la porte avec la pointe, en disant à haute voix : *Attollite portas, principes, vestras, et elevamini, portæ æternales, et introibit Rex gloriæ*. Le Diacre qui est à l'intérieur demande : *Quis est iste Rex gloriæ*? L'Évêque répond : *Dominus fortis et potens, Dominus potens in prælio*.

II. De la deuxième aspersion extérieure.

38. Les Chantres commencent aussitôt le répons :



B e - nedic Dómine domum is - tam, quam

ædi-fi-cavi nómi-ni tu - o. Ve-ni-én-
ti-um in lo-co i - sto : * E-xáu-di preces
in excél-so só-li-o gló - ri - æ
tu - æ. y. Dómi-ne si convérsus fú -
e-rit pó-pu-lus tu - us, et è-ge-rit pæ-ni-tén-
ti-am, ve-ni-énsque o-rá-ve-rit in lo-co
i - sto. * E-xáu-di.

L'Évêque rend la crosse, reçoit l'aspersoir, et fait le tour de l'église comme la première fois, mais en aspergeant les murs vers la base.

39. De retour à la porte, les trois Clercs avec la croix et les flambeaux se placent à gauche; l'Évêque, au milieu, rend l'aspersoir; le Portelivre et le Porte-bougeoir se présentent. A la fin

du répons, le Diacre lui ayant ôté la mitre, l'Évêque chante *Oremus*; le Diacre ajoute *Flectamus genua* en faisant la génuflexion, le Sous-Diacre *Levate* en se relevant, puis l'Évêque chante :

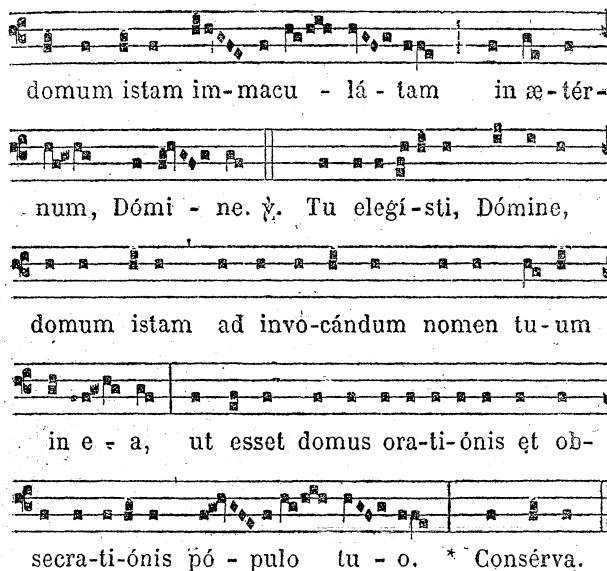
Omnípotens sempitérne Deus, qui per Filium tuum, angulárem scilicet lápidem, duos ex diverso venientes, ex circumcisióne et præputio parietes, duosque greges, óvium sub uno eodémque pastóre unísti, da famulis tuis per hæc nostræ devotiónis officia indissolúbile vinculum caritátis; ut nulla divisióne mentium, nulláque perversitátis varietáte sequestréntur, quos sub unius regimine pastóris unus grex contémnet uníusque te custóde ovílis septa concludunt. Per eúmdem Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

40. Après l'oraison, l'Évêque reçoit du Diacre la mitre, prend la crosse, et frappe à la porte comme la première fois, en échangeant les mêmes paroles avec le Diacre gardien.

III. De la troisième aspersion extérieure.

41. Les Chantres commencent aussitôt le répons :

Tu Dómine universó - rum, qui nullam
habes in - di - genti - am, volu-í - sti tem-
plum tu-um fi-e-ri in no - bis. * Con-sérva



domum istam im-macu - lá - tam in æ-tér-
 num, Dómi - ne. ✠. Tu elegi-sti, Dómine,
 domum istam ad invó-cándum nomen tu-um
 in e - a, ut esset domus ora-ti-ónis et ob-
 secra-ti-ónis pópulo tu - o. * Conserva.

L'Évêque rend la crosse, reçoit l'aspersoir, et fait le tour de l'église comme précédemment, mais en commençant à gauche et en aspergeant les murs vers le milieu, c'est-à-dire à sa hauteur.

42. De retour à la porte, les trois Clercs avec la croix et les flambeaux se placent à droite; l'Évêque, au milieu, rend l'aspersoir; le Portelivre et le Porte-bougeoir se présentent. A la fin du répons, le Diacre lui ayant ôté la mitre, l'Évêque chante *Oremus*; le Diacre ajoute *Flectamus genua* en faisant la gémuflexion, le Sous-Diacre *Levate* en se relevant, puis l'Évêque chante:

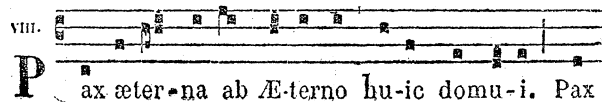
Omnipotens et miséricors Deus, qui sacerdotibus tuis tantam præ cæteris grátiam contulisti, ut quidquid in tuo

nómine digne perfectèque ab eis ágitur, a te fieri credátur, quæsumus imménsam cleméntiam tuam, ut quidquid modo visitatúri sumus vísites, et quidquid benedictúri sumus benedicas, sitque ad nostræ humilitátis intróitum, Sanctórum tuórum méritis, fuga dæmonum, Angéli pacis ingræssus. Per Christum Dóminum nostrum. r. Amen.

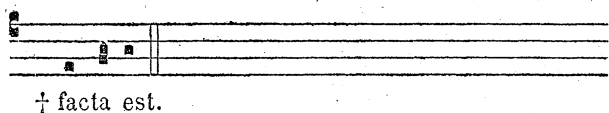
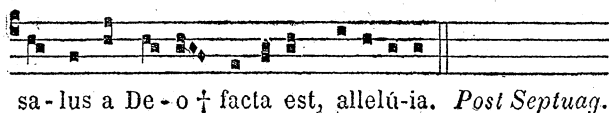
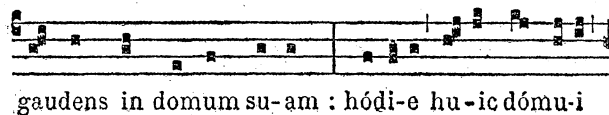
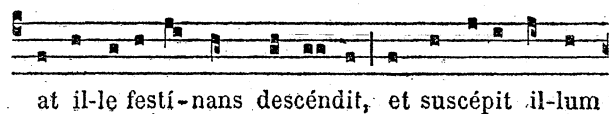
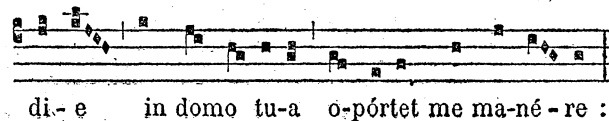
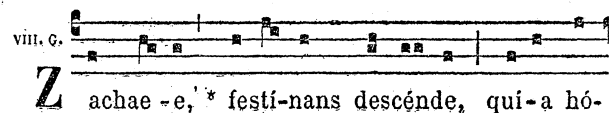
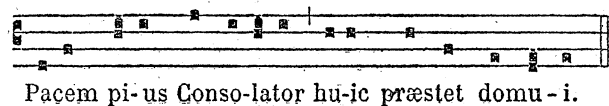
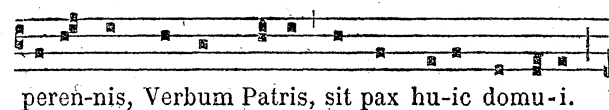
43. Après l'oraison, l'Évêque reçoit du Diacre la mitre, prend la crosse, et frappe à la porte comme précédemment en disant les mêmes paroles. A la demande du Diacre gardien : *Quis est iste Rex gloriæ?* l'Évêque et tout le Clergé répondent : *Dominus virtutum ipse est Rex gloriæ. Aperite, aperite, aperite.*

§ 6 Depuis l'entrée du Clergé dans l'église jusqu'après l'inscription des alphabets.

44. Le Diacre gardien ouvre alors la porte. L'Évêque s'avance avec ses ministres, et trace une croix sur le seuil avec la pointe de la crosse en disant : *Ecce crucis signum, fugiant phantasmata cuncta*; puis il entre en disant : *Pax huic domui*; le Diacre gardien répond : *In introitu vestro*; et tout le Clergé ajoute : *Amen*. L'Évêque se retire à droite avec ses ministres pour laisser passer la procession; il se met à sa suite, et l'on se rend au milieu de l'église. Quand le Clergé et l'ouvrier sont entrés, on referme la porte; le Diacre gardien, ayant terminé sa fonction, va quitter ses ornements à la sacristie. En entrant, les Chantres commencent les antiennes :



VIII. **P**ax æter-na ab Æ-terno hu-ic domu-i. Pax



45. L'Évêque s'arrête devant le faldistoire préparé au milieu de l'église, tourné vers l'autel; le

Porte-croix et les Porte-flambeaux se tiennent de côté, à sa droite; le Clergé se range sur deux lignes, de chaque côté; le Clerc qui porte le bénitier le dépose à la crédence. A la fin de la deuxième antienne, l'Évêque rend la crosse, le Diacre lui ôte la mitre et la calotte, il s'agenouille sur le coussin et entonne l'hymne *Veni creator Spiritus*, p. 20, que les Chantres continuent. Tous, excepté les trois Clercs avec la croix et les flambeaux, sont à genoux pendant la première strophe; celle-ci terminée, on se lève, et le Diacre remet la calotte à l'Évêque.

46. Alors les Clercs désignés pour cela répandent sur le pavé une légère couche de cendre, de la largeur des deux mains environ, suivant les lignes qui ont été tracées; ils commencent à l'angle de gauche en entrant, pour aller à celui de droite du fond, puis à l'angle de droite en entrant, pour aller à celui de gauche du fond. L'un d'eux, avec la pelle, verse de la cendre dans le crible que tient un autre. Si l'église est vaste, ils répandent la cendre en vingt-quatre endroits distincts le long de la première ligne, et en vingt-trois le long de la seconde.

47. Quand l'hymne est terminée le Diacre met la mitre à l'Évêque; celui-ci s'agenouille et tous font de même, comme précédemment; les Chantres commencent de nouveau les litanies, p. 9. On y nomme deux fois le saint auquel l'église et l'autel sont dédiés et ceux dont les reliques seront mises dans l'autel. Si leur nom ne se trouve pas dans les litanies, on les nomme après tous ceux de l'ordre auquel ils appartiennent, avant le verset commun à tous. Si le Titulaire est un mystère de

la vie de Notre-Seigneur, on dit deux fois *Fili Redemptor mundi Deus*; si c'est la S^{te} Vierge sous n'importe quel vocable, on dit deux fois *Sancta Maria*.

48. A l'invocation *Ut omnibus fidelibus defunctis...*, les Clercs qui portent la crosse, le livre et le bougeoir se présentent, quand on a répondu, l'Évêque se lève avec le Diacre et le Sous-Diacre, prend la crosse et chante, en faisant les signes de croix marqués :

Ut locum istum visitare digneris. R. Te rogamus audi nos.
Ut in eo Angelorum custodiam deputare digneris. R. Te rogamus audi nos.

Ut ecclesiam et altare hoc, ad honorem tuum et nomen sancti N. consecranda, bene-✠ dicere digneris. R. Te rogamus audi nos.

Ut ecclesiam et altare hoc, ad honorem tuum et nomen sancti N. consecranda, bene-✠ dicere et sancti-✠ ficare digneris. R. Te rogamus audi nos.

Ut ecclesiam et altare hoc, ad honorem tuum et nomen sancti N. consecranda bene-✠ dicere, sancti-✠ ficare et con-✠ secrare digneris. R. Te rogamus audi nos.

Ensuite il rend la crosse, on se remet à genoux, et les Chantres achèvent les litanies.

49. On se lève après les litanies; le Diacre lui ayant ôté la mitre, l'Évêque chante *Oremus*; le Diacre ajoute *Flectamus genua* en faisant la génuflexion, le Sous-Diacre *Levate* en se relevant, puis l'Évêque chante :

Præveniat nos, quæsumus, Dómine, misericórdia tua, et intercedéntibus ómnibus Sanctis tuis, voces nostras cleméntia tuæ propitiatiónis anticipet. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

ORÉMUS. Magnificare, Dómine Deus noster, in Sanctis tuis, et hoc in templo tibi ædificato appare; ut qui cuncta in filiis adoptiõnis operáris, ipse semper in tua hæreditate lauderis. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

50. Les Chantres commencent alors l'antienne avec le cantique *Benedictus*, en répétant l'antienne après chaque verset :

VI. F.

O quam me-tu-endus est * locus iste: ve-re
non est hic á-li-ud ni-si domus De - i, et
por-ta coe-li. *Cant. Benedictus Dómi-nus De-us*
Isra-el. E u o u a e.

CANT. Benedictus Dóminus Deus Israel, * quia visitávit, et fecit redemptionem plebis suæ. *O quam.*

Et eréxit cornu salutis nobis, * in domo David púeri sui. *O quam.*

Sicut locútus est per os Sanctórum, * qui a sæculo sunt, prophetárum ejus. *O quam.*

Salútem ex inimicis nostris, * et de manu ómnium qui odérunt nos. *O quam.*

Ad faciendam misericórdiam cum pátribus nostris : * et memorári testaménti sui sancti. *O quam.*

Jusjurándum, quod jurávit ad Abraham patrem nostrum, * datúrum se nobis. *O quam.*

Ut sine timóre, de manu inimicórum nostrórum liberáti, * serviámus illi. *O quam.*

In sanctitate et justitia coram ipso, * ómnibus diébus nostris. *O quam.*

Et tu, puer, prophéta Altíssimi vocáberis : * præbis enim ante faciém Dómini paráre vias ejus. *O quam.*

Ad dandam sciéntiam salútis plebi ejus : * in remissiònem peccatòrum eòrum. *O quam.*

Per víscera misericórdiæ Dei nostri : * in quibus visitávit nos, óriens ex alto. *O quam.*

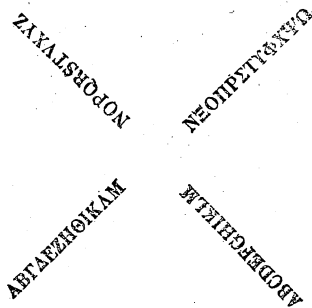
Illumináre his, qui in ténebris et in umbra mortis sedent : * ad dirigéndo pedes nostros in viam pacis. *O quam.*

Glória Patri. *O quam.*

Sicut erat. *O quam.*

En même temps, l'Évêque, ayant reçu du Diacre la mitre et pris la crosse après les oraisons, accompagné de la croix et de ses ministres, se rend au bas de l'église, à l'angle de gauche en entrant. Avec la pointe de la crosse, il trace sur la cendre, aux divisions marquées, les lettres de l'alphabet grec; les Clercs avec le pontifical, la croix et les flambeaux se tiennent en face de lui, la cendre étant entre eux, et tous s'avancent à mesure. Revenant ensuite à l'angle de droite, il écrit transversalement l'alphabet latin (1). On a soin d'enlever le faldistoire, le coussin et le tapis du milieu de l'église, et on les porte près de l'autel.

AUTEL

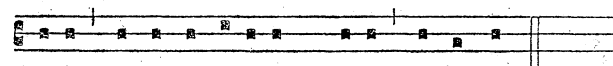


PORTE

(1) L'alphabet latin ne comprend ni le J ni l'U.

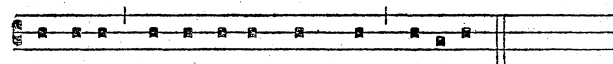
§ 7. De la bénédiction de l'eau grégorienne (1).

51. Lorsqu'il a terminé les alphabets, l'Évêque se rend au chœur avec ses ministres, précédé du Porte-croix et des Porte-flambeaux, qui se placent près de la crédence; il s'arrête devant l'autel, à quelque distance; le Porte-livre et le Porte-bougeoir se présentent. Le *Benedictus* achevé, l'Évêque rend la crosse, et le Diacre lui ôte la mitre; il s'agenouille sur le coussin que le Cérémoniaire a mis devant lui, et chante :



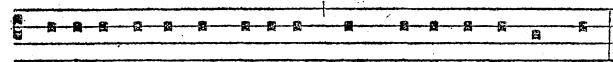
De-us, in adju-tó-ri-um me-um inténde.

On répond :



Dómine, ad adjuvándum me festína.

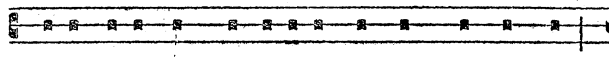
L'Évêque se lève ensuite et chante :



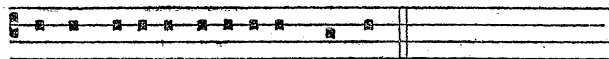
Glóri-a Patri, et Fí-li-o, et Spi-ri-tu-i Sancto.

On répond :

(1) Cette bénédiction fait partie de la cérémonie et ne doit pas en être séparée, même si l'on avait de l'eau grégorienne bénite précédemment. (S. C. 9 fév. 1867, 3153.)



Sicut erat in principi-o, et nunc, et semper,



et in sæcula sæculórum. Amen.

On répète la même chose de la même façon deux autres fois, sur un ton chaque fois plus élevé; on s'agenouille et on se lève en même temps que l'Évêque.

52. Ensuite l'Évêque reçoit du Diacre la mitre et s'approche de la crédence, la croix étant en face de lui, pour faire la bénédiction de l'eau grégorienne avec les signes de croix marqués. Pour le sel, il chante :

Exorcizo te, creatúra salis, in nómine Dómini nostri Jesu Christi, qui Apóstolis suis ait : vos estis sal terræ, et per Apóstolum dicit : sermo vester semper in grátia sale sit cónditus, ut sancti-✠ ficéris ad consecratióem hujus ecclésiæ et altáris, ad expelléndas omnes dæmonum tentatióes; et ómnibus qui ex te sumpserint, sis animæ et cörperis tutaméntum, sanitas, protéctio, et confirmátio salutis. Per eúdem Dóminum Jesum Christum Fílium tuum, qui ventúrus est judicáre vivos et mórtuos, et sæculum per ignem. R. Amen.

Le Diacre lui ôte la mitre.

Ÿ. Dóminus vobíscum. R. Et cum spírítu tuo.

ORÉMUS. Dómine Deus, Pater omnipotens, qui hanc grátiam cœlitis sali tribúere dignátus es, ut ex illo possint univérsa condri quæ homínibus ad escam procreásti, béne-✠ dic hanc creatúram salis, ad effugándum inimicum; et ei salúbrem medicínam immítte, ut proficiat suméntibus ad animæ et cörperis sanitátem. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

Le Diacre lui met la mitre. Pour l'eau, il chante :

Exorcizo te, creatúra aquæ, in nómine Dei Pa-✠ tris, et Fi-✠ lii, et Spírítus ✠ sancti, ut repéllas diábolum a término justórum, ne sit in umbráculis hujus ecclésiæ et altáris. Et tu, Dómine Jesu Christe, infúnde Spírítum sanctum in hanc ecclésiám tuam et altáre; ut proficiat ad sanitátem cörperum animarúmque adorántium te, et magnificétur nomen tuum in géntibus, et incréduli corde convertántur ad te, et non hábeant alium Deum præter te Dóminum solum, qui ventúrus es judicáre vivos et mórtuos, et sæculum per ignem. R. Amen.

Le Diacre lui ôte la mitre.

Ÿ. Dómine exáudi oratióem meam. R. Et clamor meus ad te véniat.

Ÿ. Dóminus vobíscum. R. Et cum spírítu tuo.

ORÉMUS. Dómine Deus, Pater omnipotens, statútor ómnium elementórum, qui per Jesum Christum Fílium tuum Dóminum nostrum élémentum hoc aquæ in salutem humani géneris esse voluisti, te súpplíces deprecámur, ut, exaudítis oratióibus nostris, eam tuæ pietátis aspéctu sancti-✠ fices; atque ita ómnium spírítuum immundórum ab ea recédât incúrsio, ut ubicúmque fúerit in nómine tuo aspérta, grátia tuæ benedictiátis advéniat, et mala ómnia, te propitiánte, procul recédant. Per eúdem Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, qui tecum vivit et regnat Deus, per ómnia sæcula sæculórum. R. Amen.

Pour les cendres, il chante :

Ÿ. Dómine exáudi oratióem meam. R. Et clamor meus ad te véniat.

Ÿ. Dóminus vobíscum. R. Et cum spírítu tuo.

ORÉMUS. Omnipotens sempitérne Deus, parce poénitíbus, propitiáre supplicántibus, et mittere dignéris sanctum Angelum tuum de cœlis, qui bene-✠ dicat et sancti-✠ ficet hos cínères, ut sint remédium salúbre ómnibus nomen

sanctum tuum humiliter implorantibus, ac semetipsos pro conscientia delictorum suorum accusantibus, ante conspectum divinæ clementiæ tuæ facinora sua deplorantibus, vel serenissimam pietatem tuam suppliciter obnixque flagitantibus; et præsta, per invocationem sancti nominis tui, ut quicumque eos super se asperserint, pro redemptione peccatorum suorum corporis sanitatem et animæ tutelam percipiant. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

L'Évêque verse le sel sur les cendres en forme de croix et en disant :

Commixtio salis et cineris pariter fiat. In nomine Pa- ✠ tris, et Fi- ✠ lii, et Spiritus ✠ sancti. R. Amen.

Puis il mêle le tout. Ensuite il verse trois fois de ce mélange dans l'eau en forme de croix et en disant :

Commixtio salis, cineris et aquæ pariter fiat. In nomine Pa- ✠ tris, et Fi- ✠ lii, et Spiritus ✠ sancti. R. Amen.

Pour le vin, il chante :

Ÿ. Domine exaudi orationem meam. R. Et clamor meus ad te veniat.

Ÿ. Dominus vobiscum. R. Et cum spiritu tuo.

ORÉMUS. Domine Jesu Christe, qui in Cana Galilææ ex aqua vinum fecisti, quique es vitis vera, multiplica super nos misericordiam tuam; et bene- ✠ dicere et sancti- ✠ ficare digneris hanc creaturam vini, ut ubicumque fustum fuerit vel aspersum, divinæ id benedictionis tuæ opuléntia repléatur et sanctificetur. Qui cum Patre et Spiritu sancto vivis et regnas Deus, per omnia sæcula sæculorum. R. Amen.

L'Évêque verse le vin dans l'eau en forme de croix et en disant :

Commixtio vini, salis, cineris et aquæ pariter fiat. In

nomine Pa- ✠ tris, et Fi- ✠ lii, et Spiritus ✠ sancti. R. Amen.

Il chante ensuite :

Ÿ. Domine exaudi orationem meam. R. Et clamor meus ad te veniat.

Ÿ. Dominus vobiscum. R. Et cum spiritu tuo.

ORÉMUS. Omnipotens sempitérne Deus, créator et conservator humáni génèris, et dator gratiæ spirituális, ac largitor æternæ salutis, emitte Spiritum sanctum tuum super hoc vinum cum aqua, sale et cinere mixtum; ut armatum celestis defensione virtutis, ad consecrationem hujus ecclésiæ et altaris tui proficiat. Per Dominum. In unitate ejusdem. R. Amen.

Le Diacre lui met la mitre.

Sancti- ✠ ficare per verbum Dei, unda cœlestis; sancti-
ficare, aqua calcata Christi vestigiis; quæ montibus pressa
non clauderis; quæ scopulis illis non frangeris; quæ ter-
ris diffusa non deficiis. Tu sustines aridam, tu portas mon-
tium pondera, nec demergeris; tu cœlorum vertice conti-
neris; tu circumfusa per totum, lavas omnia, nec lavaris.
Tu fugientibus populis Hebræorum in molem durata con-
stricta es; tu rursum salsis resoluta vorticibus Nili accolas
perdis, et hostilem globum fretò sæviènte perséqueris; una
eademque es salus fidelibus, et ultio criminosis. Te per
Môysen percussa rupes evômuit, neque abdita cautibus
latere potuisti cum majestatis império jussa prodires; tu
gestata nubibus imbre jucundo arva fecundas. Per te, ari-
dis æstu corporibus, dulcis ad gratiam, salutâris ad vitam
potus infunditur; tu intimis scatûriens venis, aut spiritum
inclusa vitalem, aut succum fertilem præstas, ne siccatis
exinanita visceribus solèmnès neget terra provéntus; per
te initium, per te finis exsultat; vel potius ex Deo est, tuum
ut terminum nesciamus; aut tuorum, omnipotens Deus,
cujus virtutum non nescii, dum aquarum mérita pròximis,
operum insignia prædicamus. Tu benedictionis auctor, tu
salutis origo; te suppliciter deprecamur ac quæsumus, ut
imbrem gratiæ tuæ super hanc domum cum abundantia

tuae bene- ✠ dictiónis infundas; bona omnia largiáris; próspera tribuas; advérsa repéllas; malórum facinórum dæmonem destruas; Angelum lucis amicum, bonórum provisórem defensorémque constituas. Domum in tuo nómine cœptam, te adjutóre perféctam, bene- ✠ dictio tua in longum mansúram confirmet. Tuum hæc fundaménta præsidium, cúlmina teguméntum, óstia intróitum, penetrália mereántur accéssum. Sit per illustratióem vultus tui utilitas hóminum, stabilitas paríetum.

§ 8. De la bénédiction de la porte de l'église.

53. L'Évêque prend la crosse et se rend à la porte avec ses ministres, précédé de la croix et des flambeaux. Arrivé devant la porte, il trace avec la pointe de la crosse deux croix sur les battants, la première aussi haut que possible, la seconde en bas. Le Porte-livre et le Porte-bougeoir se présentent; l'Évêque rend la crosse, et tourné vers la porte, chante :

Sit pòsitis crux invicta liminibus; utrique postes grátiae tuæ inscriptiône signéntur; ac per multitudinem propitiatióis tuæ visitatórius domus sit pax cum abundántia, sobrietas cum modéstia, redundántia cum misericórdia. Inquietúdo omnis et calámitas longe recédant. Inópia, pestis, morbus, languor, incursúsque malórum spírituum tua semper visitatióne discédant, ut tua fusa in hoc loco visitatióis grátia exténsos ejus terminos et átria circumácta percúrrat; sitque per cunctos ejus ángulos ac recéssus hujus gúrgitis purificatió per lavácrum, ut semper hic lætítia quiétis, grátia hospitalitátis, abundántia frugis, reveréntia religióis, copiaque sit salútis. Et ubi invocátur sanctum nomen tuum, bonórum ómnium succédát cópia, malórum tentaménta procul effúgiant, et mereámur habére nobiscum Angelum pacis, castitátis, caritátis ac veritátis, qui semper ab ómnibus malis nos custódiat, protégat et deféndat. Per Dóminum. R. Amen.

54. On retourne alors au chœur; l'Évêque prend la crosse, et la quitte en arrivant; les Clercs portant la croix et les flambeaux se placent près de la crédence; le Porte-livre et le Porte-bougeoir se présentent. L'Évêque, devant l'autel et tourné vers lui, chante :

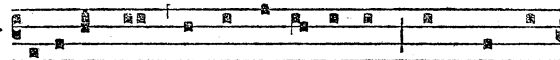
Deum Patrem omnipoténtem, fratres caríssimi, in cujus domo mansiónes multæ sunt, supplices deprecémur, ut habitáculum istud bene- ✠ dicere et custodire dignétur, per aspersionem hujus aquæ cum víno, sale, et cinere mixtæ. Per Dóminum nostrum Jesum Christum Filium suum, qui cum eo vivit et regnat in unitáte Spíritus sancti Deus, per omnia sæcula sæculórum. R. Amen.

Un Clerc prend le bénitier vide, y met de l'eau grégorienne et s'approche de l'autel.

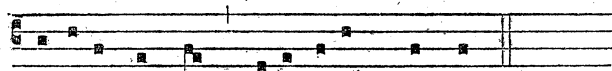
§ 9. Depuis le commencement de la consécration de l'autel jusqu'aux aspersiones intérieures de l'église.

I. Des signes de croix sur l'autel avec l'eau grégorienne.

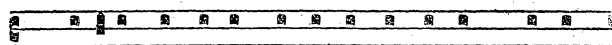
55. L'Évêque monte à l'autel avec ses ministres et entonne l'antienne, que les Chantres continuent avec le psaume, en répétant l'antienne après le dernier verset :

IV. A. 

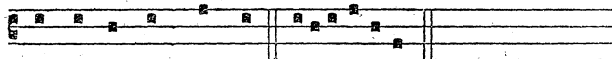
Intro - íbo * ad al-táre De-i : ad De - um



qui læti - fi - cat juventútem me - am.



Ps. Júdica me De-us, et discérne causam me-am



de gente non sancta. Euouae.

Ps. 42. Júdica me, Deus, et discérne causam meam de gente non sancta : * ab hómine iníquo et dolóso érué me.

Quia tu es, Deus, fortitúdo mea : * quare me repulisti? et quare tristis incédo, dum affligit me inimícus?

Emitte lucem tuam, et veritátem tuam : * ipsa me deduxérunt, et adduxérunt in montem sanctum tuum et in tabernácula tua.

Et introibo ad altáre Dei : * ad Deum qui lætíficat juventútem meam.

Confitébor tibi in cithara, Deus, Deus meus : * quare tristis es, ánima mea, et quare contúrbas me?

Spera in Deo, quóniam adhuc confitébor illi : * salutáre vultus mei, et Deus meus.

Pendant ce temps, le Diacre tenant le bénitier, le Sous-Diacre le texte de la formule, et tous deux relevant avec soin les bords de la chape, l'Évêque trempe le pouce droit dans l'eau, et trace un signe de croix au milieu de la table en disant :

Sancti ✠ ficétur hoc altáre in honórem Dei omnipotén-
tis et gloriósæ Vírginis Mariæ, atque ómnium sanctórum,
et ad nomen ac memóriam sancti N. In nómine Pa ✠ tris,
et Fí ✠ lli, et Spíritus ✠ sancti. Pax tibi.

Il nomme le saint auquel l'autel est dédié, puis bénit la table en disant *In nomine Patris*, etc. Il fait ensuite, de la même manière, quatre croix aux quatre angles de la table : en arrière

du côté de l'évangile, en avant du côté de l'épître, en avant du côté de l'évangile, en arrière du côté de l'épître.

2		5
	1	
4		3

56. Quand l'Évêque a fini, le Diacre rend le bénitier et reçoit la serviette que le Clerc a apportée ; il la présente à l'Évêque, qui s'essuie le pouce ; l'antienne étant répétée, il lui ôte la mitre. L'Évêque, au milieu de l'autel, chante *Oremus*, le Diacre ajoute *Flectamus genua* en faisant la gémflexion, le Sous-Diacre *Levate* en se relevant, puis l'Évêque chante :

Singuláre illud propitiátórium in altári crucis pro nobis rediméndis oblátum, in cujus præfiguratióne patriárcha Jacob lápidem eréxit in titulum, quod fieret sacrificium, et portæ cœli désuper aperirétur oráculum ; súplices tibi, Dómine, preces fúndimus, ut lápidis hujus expolitam matériam, supérnis sacrificiis imbuéndam, ipse tuæ ditári sanctificatiónis ubertáte præcipias, qui quondam lapídeis legem scripsísti in tábulis. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

Le Porte-bénitier prend l'aspersoir de plante verte qui a servi dehors.

II. De l'aspersion de l'autel.

57. A la suite de l'oraison, l'Évêque entonne l'antienne, que les Chantres continuent avec les trois premiers versets du psaume *Miserere*, p. 38.

VI. A.

A -spérge me * Dó-mine hyssó-po, et mún-
dá-bor : lavá-bis me, et super nivem de-
albá-bor.

Ps. Mi-serére me-i De-us. E u o u a e.

Après l'intonation, le Diacre met la mitre à l'Évêque et lui donne l'aspersoir avec les baisers ; celui-ci, non précédé de la croix ni suivi des Porte-insignes, fait le tour de l'autel en commençant par le côté de l'épître, et en aspergeant la table et la base ; puis il revient au milieu du marchepied et rend l'aspersoir.

58. Le chant terminé, l'Évêque entonne une seconde fois *Asperges me*, et les Chantres continuent l'antienne avec les versets *Quoniam iniquitatem... Tibi soli... Ecce enim...* ; l'Évêque fait une seconde aspersion comme la première. On répète sept fois la même cérémonie ; pour la troisième aspersion, les Chantres ajoutent à l'antienne les versets *Ecce enim... Asperges... Auditui...* ; pour la quatrième, *Averte faciem... Cor mundum... Ne projicias...* ; pour la cinquième, *Redde mihi... Docebo... Libera...* ; pour la sixième,

Domine... Quoniam... Sacrificium... ; pour la septième, *Benigne fac... Tunc acceptabis...* Si l'on ne pouvait pas faire le tour de l'autel, l'Évêque aspergerait la base en allant au côté de l'épître, puis la table en allant de ce côté à celui de l'évangile, enfin le reste de la base en revenant au milieu.

§ 10. Des aspersions intérieures.

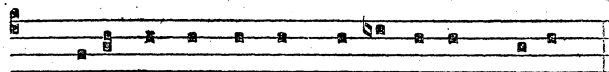
59. A la septième aspersion, l'Évêque s'arrête au bas de l'autel, pour commencer les aspersions des murs à l'intérieur de l'église. Les deux premières aspersions s'accomplissent en faisant le tour du côté de l'évangile à celui de l'épître, et la troisième en faisant le tour du côté de l'épître à celui de l'évangile. L'Évêque est toujours précédé de la croix et des flambeaux.

1. De la première aspersion intérieure.

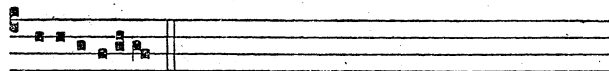
60. Les Chantres, ayant achevé le dernier verset du *Miserere*, commencent l'antienne avec le psaume :

I. F.

H aec est domus Dómini * firmi-ter aedi-ficá-ta :
be-ne fun-dá-ta est su-pra fir-mam pe-tram.



Ps. Lætá-tus sum in his quæ di-cta sunt mi-hi.



Eu ou a e.

Ps. 121. Lætátus sum in his quæ dicta sunt mihi : * in domum Dómini ibimus.

Stantes erant Pedes nostri, * in átriis tuis, Jerúsalem.

Jerúsalem, quæ ædificátur ut civitas : * cujus participatio ejus in idípsum.

Illuc enim ascendérunt tribus, tribus Dómini : * testimónium Israel, ad confiténdum nómini Dómini.

Quia illic sedérunt sedes in judício, * sedes super domum David.

Rogáte quæ ad pacem sunt Jerúsalem : * et abundántia diligéntibus te.

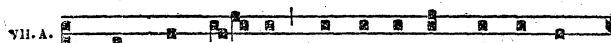
Fiat pax in virtúte tua : * et abundántia in túrribus tuis. Propter fratres meos et próximos meos, * loquébar pacem de te.

Propter domum Dómini Dei nostri, * quæsiui bona tibi.

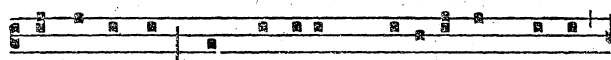
Alors l'Évêque, partant de derrière l'autel et du coin de l'évangile, reçoit du Diacre l'aspersoir et fait le tour de l'église en longeant les murs à sa droite et en les aspergeant vers la base. De retour au point de départ, il attend l'antienne suivante.

II. De la deuxième aspersion intérieure.

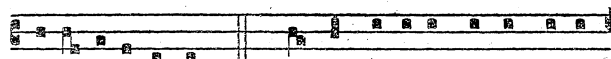
61. Aussitôt après le dernier verset du psaume précédent, les Chantres commencent l'antienne avec le psaume :



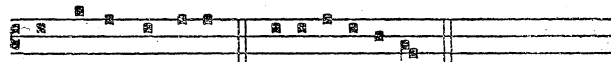
E x-súr-gat De - us, et dis-si-pén-tur i - ni-



mí-ci e-jus, et fú-gi-ant qui odé-runt e-um



a fá-ci-e e-jus. Ps. In ecclé-si-is be-ne-dí-ci-



te De-o Dómino. E u o u a e.

Ps. 67. In ecclésiis benedicite Deo Dómino : * de fóntibus Israel.

Ibi Bénjamin adolescentulus, * in mentis excéssu.

Príncipes Juda, duces eórum : * príncipes Zábulon, príncipes Néphtali.

Manda, Deus, virtúti tuæ : * confirma hoc, Deus, quod operátus es in nobis.

A templo tuo in Jerúsalem, * tibi offerent reges múnera.

Increpa feras arúndinis, congregatio taurórum in vaccis populórum : * ut exclúdat eos qui probáti sunt argénto.

Dissipa gentes quæ bella volunt : vénient legáti ex Ægypto : * Æthiopia præveniet manus ejus Deo.

Regna terræ, cantáte Deo : * psállite Dómino.

Psállite Deo, qui ascéndit super cælum cœli, * ad oriéntem.

Ecce dabit voci suæ vocem virtútis, date glóriam Deo super Israel, * magnificéntia ejus et virtus ejus in núbibus.

Mirábilis Deus in sanctis suis, Deus Israel ipse dabit virtútem et fortitúdinem plebi suæ : * benedíctus Deus.

L'Évêque fait le tour de l'église comme la première fois, mais en aspergeant les murs vers

le milieu, c'est-à-dire à sa hauteur. Revenu au point de départ, il attend l'antienne suivante.

III. De la troisième aspersion intérieure.

62. Dès qu'ils ont fini le dernier verset du psaume précédent, les Chantres commencent l'antienne avec le psaume :

VIII. G.

Qui há-bi-tat in ad-iu-tó-ri-o Al-tís-simi,
in pro-lecti-óne De-i cæ-li com-morábitur.

Ps. Di-cet Dómi-no : Sus-cé-ptor me-us es tu,
et refúgi-um me-um. Eu ou a e.

Ps. 90 Dicet Dómino : Suscéptor meus es tu, et refúgium meum : * Deus meus, sperábo in eum.

Quóniam ipse liberávit me de láqueo venántium : * et a verbo áspero.

Scápu-lis suis obumbrábit tibi : * et sub pennis ejus sperábis.

Scuto circúmdabit te véritas ejus : * non timébis a timóre noctúrno.

A sagitta volánte in die, a negótio perambulánte in ténebris, * ab incúrsu et dæmónio meridiáno.

Cadent a látere tuo mille, et decem millia a dextris tuis : * ad te autem non appropinquábit.

Verúmtamen óculis tuis considerábis : * et retributiónem peccatórum vidébis.

Quóniam tu es, Dómine, spes mea : * altíssimum posuísti refúgium tuum.

Non accédet ad te malum : * et flagellum non appropinquábit tabernáculo tuo.

Quóniam Angelis suis mandávit de te, * ut custódiant te in ómnibus viis tuis.

In mánibus portábunt te : * ne forte offéndas ad lápidem pedem tuum.

Super áspidem et basiliscum ambulábis : * et conculcábis leónem et dracónem.

Quóniam in me sperávit, liberábo eum : * protégam eum, quóniam cognóvit nomen meum.

Clamábit ad me, et ego exáudiam eum ; * cum ipso sum in tribulatióne : erípiam eum, et glorificábo eum.

Longitúdine diérum replébo eum : * et osténdam illi salutare meum.

L'Évêque fait le tour de l'église en sens inverse, en longeant les murs à sa gauche et en les aspergeant vers le haut. L'aspersion achevée, il s'arrête devant l'autel.

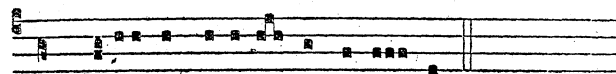
IV. De l'aspersion du pavé.

63. Les Chantres, aussitôt après le dernier verset du psaume précédent, commencent les antiennes :

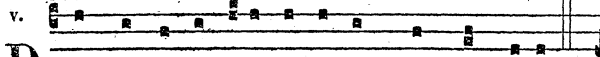
I. D. 2

Dómus me-a, * do-mus orati-ónis vocábitur.

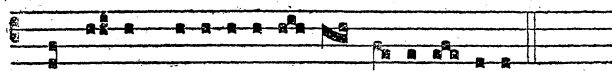
γ. Nar-rá-bo no-men tu-um frá-tri-bus me-is,



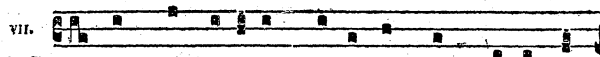
in médio Ecclé-si-æ laudábo te.



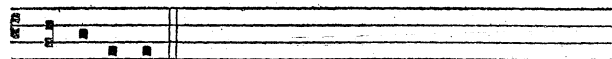
D o-mi-ne di-léxi de-có-rem do-mus tu-æ.



Et lo-cum habita-ti-ó-nis gló-ri-æ tu-æ.



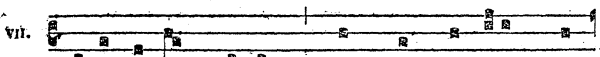
N on est hic á-li-ud ni-si do-mus De-i, et



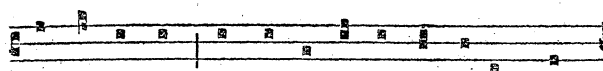
porta cæ-li.

Alors l'Évêque, toujours précédé de la croix, va depuis le bas de l'autel jusqu'à la porte en aspergeant la pavé; puis il remonte, et asperge le pavé en parcourant le transept d'un bout à l'autre; il revient ensuite au milieu du transept et se tourne vers l'autel.

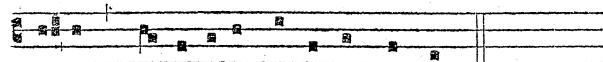
64. La troisième antienne terminée, l'Évêque entonne la suivante, que les Chantres continuent :



V idit Ja-çob sca-lam, * súmmi - tas ejus coe-



los tangé-bat, et descendétes Ange-los, et



di-xit : Ve-re locus iste sanctus est.

En même temps, il asperge le pavé dans quatre directions : vers l'autel, vers la porte, du côté de l'évangile, du côté de l'épître; puis il rend l'aspersoir.

§ 11. Des prières qui suivent les aspersions intérieures.

65. A la fin de l'antienne, le Diacre ôte la mitre à l'Évêque; celui-ci se tourne vers la porte et chante *Oremus*; le Diacre ajoute *Flectamus genua* en faisant la gémuflexion, le Sous-Diacre *Levate* en se relevant, puis l'Évêque chante :

Deus, qui loca nómini tuo dicánda sanctíficas, effúnde super hanc oratiónis domum grátiam tuam; ut ab ómnibus hic nómen tuum invocántibus, auxílium tuæ misericórdiæ sentiátur. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

Oremus, Flectamus genua, Levate, comme précédemment, puis, en faisant les signes de croix marqués :

Deus sanctificatiónum, omnipotens dominátor, cujus pietas sine fine sentitur, Deus, qui cœlestia simul et terréna complécteris, servans misericórdiam tuam pópulo ambulánti ante conspéctum glóriæ tuæ, exáudi preces servórum tuórum, ut sint óculi tui apérti super domum istam die ac nocte; hanc quoque basilicam in honórem sanctæ et victo-

riosissimæ crucis, et memóriam sancti tui N. sacris mystériis institutam clementissimus de- ✠ dica, miserátus illú- ✠ stra, próprio splendóre clarí- ✠ fica; omnémque hóminem veniéntem adoráre te in hoc loco placátus admitte, propítius respícere dignáre; et propter nomen tuum magnum, et manum tuam fortem, et bráchium tuum excélsu, in hoc tabernáculo tuo supplicántes libens prótege, dignánter exáudi, ætérna defénsiõe consérva; ut semper felices, semperque in tua religiõe lætántes, constánter in sanctæ Trinitátis confessiõe, fide cathólica perseverént. Per Dóminum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitáte Spíritus sancti Deus :

Il étend les mains et continue :

Per ómnia sæcula sæculórum. R. Amen.

Y. Dóminus vobíscum. R. Et cum spíritu tuo.

Y. Sursum corda. R. Habémus ad Dóminum.

Y. Grátias agámus Dómino Deo nostro. R. Dignum et justum est.

Vere dignum et justum est, æquum et salutáre, nos tibi semper et ubique grátias ágere, Dómine sancte, Pater omnipotens, ætérne Deus : adesto précibus nostris, adesto sacraméntis, adesto etiam piis famulórum tuórum labóribus, nobisque misericórdiam tuam poscéntibus. Descéndat quoque in hanc ecclésiám tuam, quam sub invocatiõe sancti nóminis tui, in honórem sanctæ crucis, in qua coætérnus tibi Filius tuus Dóminus noster Jesus Christus pro redemptiõe mundi pati dignátus est, et memóriam Sancti tui N. nos indigni consecrámus, Spíritus sanctus tuus, septifórmis grátiae ubertáte redúndans; ut quotiescúmque in hac domo tua sanctum nomen tuum fuerit invocátum, eórum qui te invocáverint, a te pio Dómino preces exaudiántur. O beáta et sancta Trínitas, quæ ómnia purificas, ómniaundas, et ómnia perórnas. O beáta majéstas Dei, quæ cuncta imples, cuncta cóntines, cuncta dispónis. O beáta et sancta manus Dei, quæ ómnia sanctificas, ómnia benedícis, ómnia locúpletas. O sancte sanctórum Deus, tuam cleméntiam humillima devotiõe depóscimus, ut hanc ecclésiám tuam per nostræ humilitátis famulátum, in honórem sanctæ et vicoriosissimæ crucis, et memóriam Sancti tui N. puri- ✠

ficáre, bene- ✠ dicere, et conse- ✠ cráre perpétua sanctificationis tuæ ubertáte dignéris. Hic quoque Sacerdótes sacrificia tibi laudis offerant. Hic fidéles pópuli vota persólvant. Hic peccatórum ónera solvántur, fidèlesque lapsi reparéntur. In hac ergo, quæsumus, Dómine, domo tua Spíritus sancti grátia ægróti sanéntur, infirmi recuperéntur, claudi currentur, leprósi mundéntur, cæci illuminéntur, dæmónia ejiciántur. Cunctórum hic debílium incómoda te, Dómine, annuente, pellántur, omniúmque víncula peccatórum absolvántur. Ut omnes, qui hoc templum beneficia juste deprecáturi ingrediúntur, cuncta se impetrásse læténtur; ut concessa misericórdia quam precántur, perpétuo miseratiónis tuæ múnere gloriéntur.

Il joint les mains, baisse le ton et chante *recto tono* :

Per eúmdem Dóminum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitáte ejúsdem Spíritus sancti Deus, per ómnia sæcula sæculórum. R. Amen.

66. Pendant ce temps, les deux ou quatre Prêtres qui doivent porter les reliques vont se revêtir de leurs ornements à l'endroit préparé; ils prennent l'amict, l'aube, le cordon et la chasuble rouge, ou seulement l'amict et la chasuble sur le surplis. Un Clerc prépare l'encensoir pour se tenir prêt au même endroit.

§ 12. De la bénédiction du ciment.

67. Ayant terminé la préface, l'Évêque reçoit du Diacre la mitre, prend la crosse, et l'on retourne au chœur, près de la crédence. Là, il rend la crosse, le Diacre lui ôte la mitre; il bénit le ciment en chantant et en faisant les signes de croix marqués :

Ÿ. Dóminus vobíscum. R. Et cum spírítu tuo.

ORÉMUS. Summe Deus, qui summa, et média, ímaque custódís, qui omnem creatúram intrínsecus ambiéndo conclúdis, sancti-~~fi~~ca et béne-~~di~~c has creatúras calcís et sábuli. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

68. Ensuite il reçoit du Diacre la mitre et prend la crosse. On conserve suffisamment d'eau grégorienne pour détremper le ciment au moment de s'en servir; un Clerc répand le reste de cette eau au pied de l'autel tout autour. Un autre allume les quatre cierges près de la table du côté de l'évangile. Tout le Clergé se range en procession; on ouvre la porte, mais sans laisser entrer les fidèles.

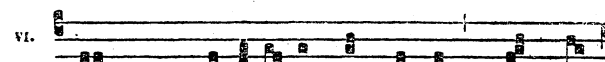
§ 13. De la procession des reliques.

69. On va en procession à l'endroit où sont les reliques; le Diacre et le Sous-Diacre mettent leur barrette. Un Clerc, portant le plateau du saint Chrême, marche devant l'Évêque, s'arrête à la porte de l'église et reste près de la crédence; il a soin d'allumer les quatre cierges qui se trouvent auprès. Parvenue à l'entrée, la procession s'arrête en dehors; le Porte-livre et le Porte-bougeoir se présentent; l'Évêque rend la crosse, le Diacre lui ôte la mitre, et il chante *Oremus*; le Diacre ajoute *Flectamus genua* en faisant la génuflexion, le Sous-Diacre *Levate* en se relevant, l'Évêque chante :

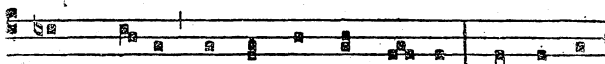
Aufer a nobis, quæsumus, Dómine, cunctas iniquitátes nostras; ut ad sancta sanctorum puris mereámur méntibus introíre. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

70. Alors l'Évêque reçoit du Diacre la mitre,

prend la crosse, et la procession entre, tandis que les Chantres commencent les antiennes avec le psaume qui suit :

vi. 

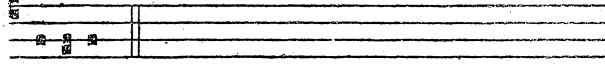
O quam glo-ri-ó-sum est regnum, * in quo



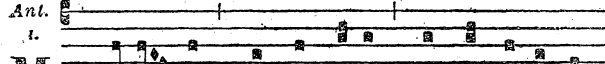
cum Christo gaudent omnes Sancti! a-míc-ti



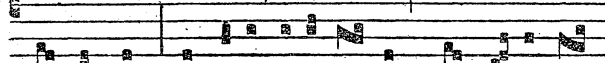
sto-lis al-bis, se-quántur Agnum quo-cúm-que



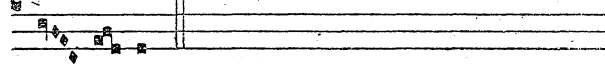
f-e-rit.

Ant. i. 

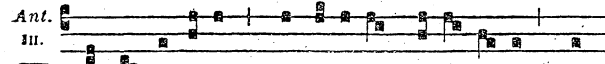
M ovéte vos * Sancti De-i, de mansi-ó-ni-



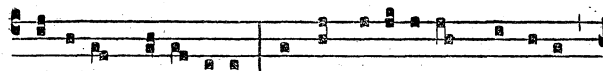
bus vestris: ad loca festi-ná-te quæ vo-bis pa-



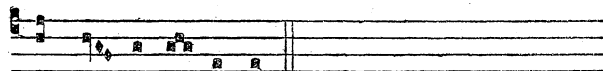
rá-ta sunt.

Ant. iii. 

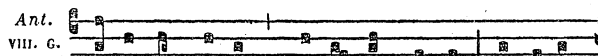
E cce pópulus * custodi-ens judí-ci-um, et



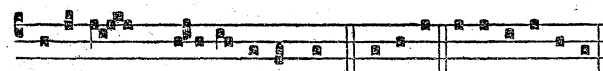
fá-ci-ens veri-tátem : in te speravérunt Dómine



usque in æ-térnum.



V i-a Sanctórum * facta est recta, et i-ter



e-órum praepa-rátum est. Venite. E u o u a e.

Ps. 94. Veníte, exsultémus Dómino : * jubilémus Deo salu-tári nostro.

Præoccupémus fáciem ejus in confessióne : * et in psalmis jubilémus ei.

Quóniam Deus magnus Dóminus : * Rex magnus super omnes deos.

Quóniam non repéllet Dóminus plebem suam, * quia in manu ejus sunt omnes fines terræ, et altitúdines móntium ipse cónspicit.

Quóniam ipsíus est mare, et ipse fecit illud, * et áridam fundavérunt manus ejus.

Veníte, adorémus, et procidámus ante Deum : * plorémus coram Dómino, qui fecit nos, quia ipse est Dóminus Deus noster.

Nos autem pópulus ejus : * et oves páscuæ ejus.

Hódie si vocem ejus audiéritis : * nolíte obdúrare corda vestra.

Sicut in exacerbatióne * secúndum diem tentatiónis in deserto.

Ubi tentavérunt me patres vestri, * probavérunt et vidérunt ópera mea.

Quadráginta annis próxímus fuí generatióni huic, * et dixi : Semper hi errant corde.

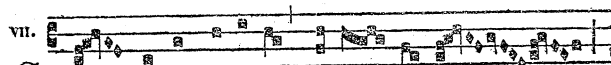
Ipsi vero non cognovérunt vias meas ; quibus jurávi in ira mea : * si introibunt in réquiem meam.

Au lieu de cela, on peut chanter un répons des saints de qui sont les reliques, c'est-à-dire de plusieurs martyrs. Pendant ce temps, on se place comme au début de la cérémonie ; l'Évêque est debout devant les reliques, avec la crosse et la mitre ; on distribue et on allume les cierges ; les deux ou quatre Prêtres parés et le Thuriféraire se présentent.

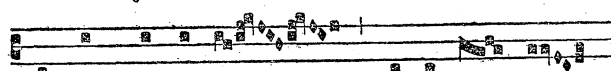
71. A la fin du chant, l'Évêque rend la crosse, le Diacre lui ôte la mitre, et il chante *Oremus*, ses ministres ajoutant *Flectamus genua, Levate* comme précédemment, puis :

Fac nos, quæsumus, Dómine, Sanctórum tuórum tibi spé-cíaliter dedicáta membra digne contingere, quorum patro-cínia cúpimus incessánte habére. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

Après l'oraison, l'Évêque, ayant reçu du Diacre la mitre, met de l'encens dans l'encensoir et le bénit, assisté de ses ministres comme à l'ordinaire. Ensuite il entonne l'antienne, que les Chantres continuent avec celles qui suivent :

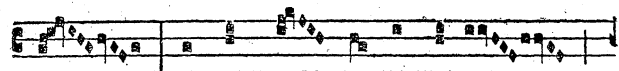


C um jucundi-tá-te * e-xí-bi-tis

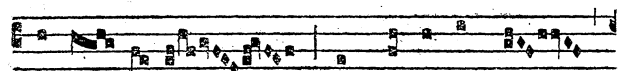


et cum gáudi-o

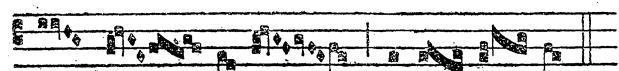
de-du-cé-mi-



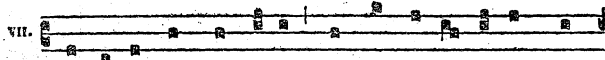
ni : nam et mon - tes et colles



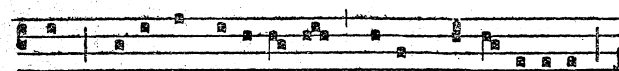
exsi - li - ent expectantes vos



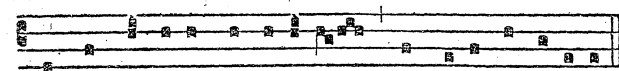
cum gau - di - o, alle - lu - ia.



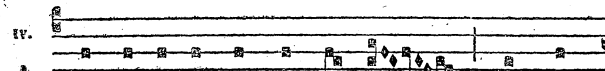
Surgi-te Sancti De-i de mansi - ó - nibus ve-



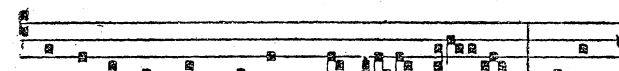
stris, loca sancti-fi-cá-te, plebem bene-dí-ci-te,



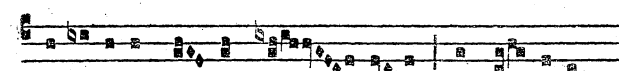
et nos hómines peccatóres in pace custodí-te.



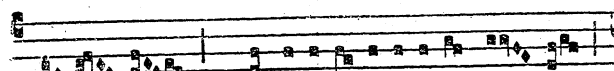
Ambu-lá-te Sancti De - i, ingre-



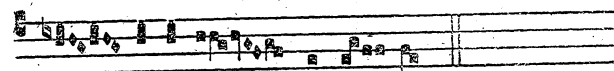
dími-ni in civi-tá-tem Dómi - ni, ædi -



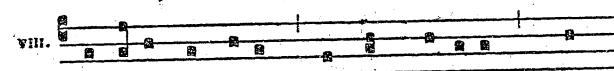
fi-cá-ta est e - nim vo - bis ecclé - si - a



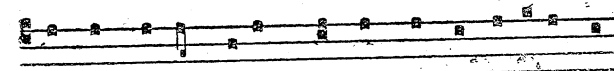
no - va, ubi pópulus adorare de - bet



ma - jestá-tem Dómi - ni.



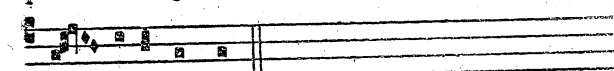
stórum est enim * regnum coelórum, qui



contempsérunt vi-tam mundi, et pervenérunt ad



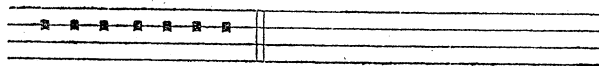
práemi-a regni, et lavérunt stolas su - as in



sán-guine Agni.

72. Lorsqu'il a entonné l'antienne, l'Évêque prend la crosse, et se retire pour laisser passer les Prêtres parés qui prennent sur leurs épaules la civière des reliques. La procession se dirige alors vers la porte de l'église; à la suite des membres du Clergé portant des cierges, marchent le Thuriféraire tenant l'encensoir ouvert de la main droite, puis les Prêtres portant les reliques, la tête découverte, enfin l'Évêque avec ses ministres couverts de leur barrette. Arrivés

devant la porte, les Chantres s'y arrêtent et continuent les antiennes; la procession poursuit son chemin, et l'on fait le tour complet de l'église, ou du moins on parcourt l'espace où il est possible de circuler, suivant ce qui a été dit pour les aspersions extérieures, en répétant :



Ky-ri-e e-lé-i-son.

73. La procession étant revenue devant la déporte, les Prêtres parés déposent la civière des reliques sur la table qui est à droite, et demeurent auprès avec le Thuriféraire; le Porte-croix et les Porte-flambeaux se placent de l'autre côté; le Clergé se range en demi-cercle; l'Évêque, gardant la crosse, s'assied sur le faldistoire qu'on a placé au milieu, tourné vers les fidèles et entre ses ministres découverts. Il adresse la parole aux fidèles.

Quanta, fratres carissimi, ecclesiis et Deo dicatis locis habenda sit reverentia, canones, et leges, et universalis religiosus fidelium cultus declarat. Nulli enim quam in sacris basilicis, Domino offerri sacrificium debet. Præcipiente siquidem, Domino per Moysen, tabernaculum cum mensa, atque altari, et æreis vasis, utensilibusque consecratum est ad divinum cultum explendum; ipsum quoque tabernaculum non solum sacrasse, sed oleo quoque linivisse legimus. In ipso autem tabernaculo non alii quam sancti Sacerdotes et Levitæ vestibus sacris ornati sacramenta tractabant, et pro populo oblationes offerébant. Postmodum tam reges Hebræorum suum templum, quam Romani christiani principes basilicas a se constructas summa in veneratione habuerunt; immunisque ab omni vulgari strépitu et negotio esse voluerunt; ut domus orationis ad aliud nullum commercium atque

usum accommodaretur. Eamque privilegii et immunitatis prærogativam habere voluerunt, ut si quis temerarie sacrilegas manus apposuisset, gravissimis suppliciis afficeretur. Non enim justum visum est, domum Dei altissimi temerariis præsumptionibus expositam esse, nec latronum (juxta verbum Veritatis) speluncam esse. Locus est salutis, portus naufragantibus, ad quem de tempestatibus anchora jactur. Hanc beneficia petituri adeunt, et justæ eorum preces exaudiuntur. Capitalium criminum rei ad hanc fugientes, impunitatam facit, implorantibus Sacerdotibus, accipiunt. Magna ergo veneratione sacratas Domino basilicas adeatis, fratres carissimi, mundique facinoribus Domino oblationes cordis vestri offeratis. De quibus basilicis hæc una est, cui N. et N. summi Pontifices privilegia concesserunt, quam vos edificari fecistis (ou ædificari fecit) et nobis humiliter supplicastis (ou supplicavit) ut eam consecrare dignarémur. Nos autem vestris (ou suis) honestis supplicationibus inclinati, eam in honorem omnipotentis Dei, beatæ Mariæ semper Virginis et omnium Sanctorum, ac memoriam sancti N. dedicamus; et in ejus altari Reliquias sanctorum N. et N., Deo propitio, poni decrevimus, et in altari N. (ou in loco N.) sunt corpora (ou Reliquiæ) Sanctorum N. et N., quæ (ou quas) qui devôte visitaverit, indulgentiam N. per N. concessam obtinebit. Vos insuper moneo, fratres carissimi, ut decimas, quæ sunt divina tributa, integre ecclesiis et Sacerdotibus persolvatis. Has sibi Dominus ad universalis domini signum reservavit. Audite sanctum Augustinum : Décimæ tributa sunt egentium animarum. Quod si decimas dederis, non solum abundantiam fructuum recipies, sed etiam et sanitatem corporis et animæ consequeris. Non igitur Dominus Deus præmium postulat, sed honorem. Deus enim noster, qui dignatus est totum dare, decimam a nobis dignatus est recipere, non sibi, sed nobis sine dubio profuturam. Sed si tardius dare peccatum est, quanto pejus est non dedisse? De militia, de negotio, de artificio redde decimas. Cum enim decimas dando, et terræna et cælestia possis præmia promereri, quare pro avaritia duplici benedictione fraudaris? Hæc etenim Dei justissima consuetudo, ut si tu illi decimam non dederis, tu ad decimam revoceris. Dabis impio militi, quod non vis dare Sacerdoti; et hoc tollit fiscus, quod non accipit Christus. Revertimini ad me, inquit Dominus apud Prophetam, et

revertar ad vos. Et dixistis : In quo revertémur ? Si affiget homo Deum, quia vos configitis me ? Et dixistis : In quo configimus te ? In décimis, et in primitiis. Et in penúria vos maledícti estis, et me vos configitis gens tota. Inférte omnem décimam in hórreum, et sit cibus in domo mea, et probáte me super hoc, dicit Dóminus ; si non aperúero vobis cataráctas cœli, et effúdero vobis benedictiónem usque ad abundantiam, et increpábo pro vobis devorántem, et non corrúmpet fructum terræ vestræ ; nec erit stérilis vínea in agro, dicit Dóminus exercítuum. Et beátos vos dicent omnes gentes ; éritis enim vos terra desiderábilis, dicit Dóminus exercítuum. Evitánda est itaque Dómini indignatio, solvéndæ décimæ, et tribúta divína persolvénda, nec pro temporáli cómodo admitténda sunt secutúra bona, quæ expectántur. Mémoires ergo hæc accípите, fratres caríssimi, et intellécta pro desidério compléte, ut æténa pro temporálibus accípere beneficia mereámini.

Le Diacre lit ensuite ces deux décrets du concile de Trente :

Si quem clericorum vel laicorum, quacúmque is dignitate étiam imperiáli aut regáli præfulgeat, in tantum malórum ómnium radix cupiditas occupáverit, ut alicújus ecclésiæ seu cuiúsvis sæcularis vel reguláris beneficii, móntium pietátis aliorúmque piórum locórum jurisdictiones, bona, census, ac jura etiam feudália emphyteutica, fructus et emolumenta, seu quascúmque obventiões, quæ in ministrórum et páuperum necessitátes convérte debent, per se vel per álios, vi vel timóre incússó, seu etiam per suppósitas persónas clericórum aut laicórum, seu quacúmque arte, aut quocúmque quæsito colóre, in próprios usus convértere, illósque usurpáre præsumpsérít, seu impedíre ne ab eis, ad quos jure pértinent, percipiántur ; is anathémáti tándiu subjáceat, quámdiu jurisdictiones, bona, res, jura, fructus et rédditus, quos occupáverit, vel qui ad eum quomodocúmque étiam ex donatiõe suppósitæ persónæ pervenerint, ecclésiæ ejúsque administratóri, sive beneficiáto, íntegre restituérit, ac deínde a Románo Pontífice absolutiónem obtínuerit. Quod si ejusdem ecclésiæ patrónus fúerit, étiam jure patronátus, ultra prædictas pœnas, eo ipso privátus existat. Cléricus vero, qui nefándæ fraudis et usurpatiónis hujúsmodi fabricátor

seu conséntiens fúerit, eisdem pœnis subjáceat, necnon quibuscúmque beneficiis privátus sit, et ad quacúmque ália beneficia inhábilis efficiátur ; et a suórum órdinum executione, etiam post íntegram satisfactiónem et absolutiónem, sui Ordinárii arbitrio suspendátur.

Non sunt feréndi, qui váriis ártibus décimas ecclésiis obveniéntes subtráhere moliúntur, aut qui ab áliis solvéndas témere occupant et in rem suam vertunt, cum decimarum solútio débita sit Deo ; et qui eas dare nolúerint aut dantes impédiunt, res aliénas invádunt. Præcipit igitur sancta Synodus ómnibus, quibuscúmque gradus et conditiónis sint, ad quos decimarum solútio spectat, ut eas ad quas de jure tenéntur, in pósterum cathedráli, aut quibuscúmque áliis ecclésiis, vel persónis, quibus legitime debéntur, íntegre persólvant. Qui vero eas aut subtrahunt, aut impédiunt, excommunicántur, nec ab hoc crimine, nisi plena restitutiõe secúta, absolvántur. Hortátur dehinc omnes et singulos pro christiána caritaté, debitóque erga Pastóres suos múnere, ut de bonis sibi a Deo collátis, Episcopis et Párochis, qui tenuióribus præsunt ecclesiis, large subveníre ad Dei laudem, atque ad Pastórum suórum, qui pro eis invigilant, dignitatem tuéndam, gravéntur.

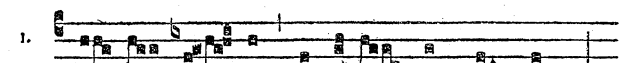
L'Évêque s'adresse au fondateur de l'église :

Scias, frater caríssime, quóniam non permittunt jura ecclésiæ sine ministris ac dote consecrári. Quemádmódum enim dos matrimónium conséquitur, sic et ad sustentatióem ministrórum facultates necessariæ sunt. Ea itaque ratiõe, frater caríssime, scire vólumus, quot Sacerdótes et Cléricos, et qualem eis honórem vis exhibére, et de quo ecclésiám dotáre propónis. Et, ut intélligas qualem tibi atque hæredibus tuis honórem et commoditatem exhibet Ecclésiá, scias ut gratitudinem ipsam ad fundatóres osténdat, quod a sanctis Pátribus statútum est, in diei dedicatiónis anniversário solémni, fundatóres et eórum hæredes in processiónibus primos esse debére ; et si casu ad egestátem pervenerint, grata recordatiõe, Ecclésiá fundatóris piam liberalitatem recognóscit.

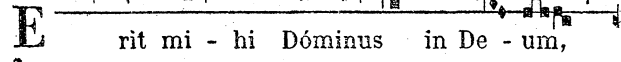
NOTA. Les circonstances ayant changé, il est admis que l'on retranche tout ce qui précède ; il

suffit que l'Évêque fasse une allocution en langue vulgaire et donne les enseignements, contenus dans ces textes latins, qui trouvent encore leur application de nos jours.

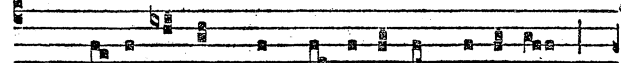
74. Les Chantres commencent alors le répons, même si l'on a supprimé la lecture des textes précédents¹ :

1. 

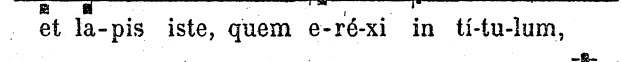
E rit mi - hi Dóminus in De - um,



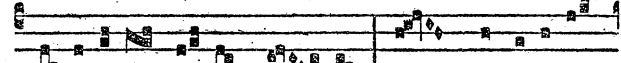
et la-pis iste, quem e-ré-xi in tí-tu-lum,



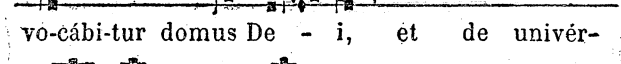
vo-cá-bi-tur domus De - i, et de univér-



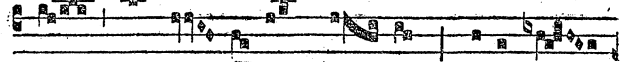
sis - quæ dé - dè-ris mi - hi, * Dé-ci-mas -



et hósti-as pa-cí - ficas óffe-ram ti - bi.



†. Si revérsus fú-ero ad domum patris



me - i. * Dé-cimas.

1. S. C. 7 août 1875, 3364 ad 6.

A la fin du répons, le Porte-livre et le Porte-bougeoir se placent entre la porte et le faldistoire; l'Évêque rend la crosse, le Diacre lui ôte la mitre, il se lève, se tourne vers la porte et chante *Oremus*; le Diacre ajoute *Flectamus genua* en faisant la génuflexion, le Sous-Diacre *Levate* en se relevant, puis l'Évêque chante :

Domum tuam, quæsumus, Dómine, cleménter ingrédere, et in tuórum córdibus fidélium perpétuam tibi cónstrue mansiónem; et præsta ut domus hæc, quæ tua subsistit dedicatióne solémnis, tua fiat habitatióne sublimis. Per Christum Dóminum nostrum. *ñ. Amen.*

75. Le Diacre met la mitre à l'Évêque après l'oraison; celui-ci s'approche du montant droit de la porte, et le Clerc lui présente le plateau du saint Chrême; il en prend avec le pouce droit et oint la pierre en forme de croix, à l'endroit où elle a été gravée, et en disant :

In nómine Pa-✠ tris, et Fi-✠ lii, et Spíritus ✠ sancti.

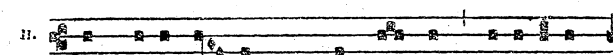
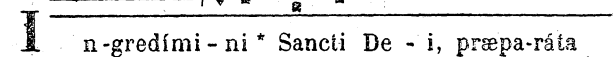
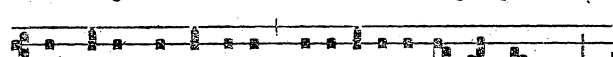
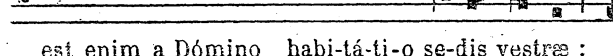
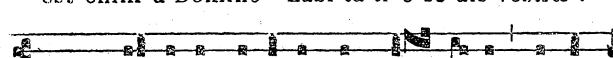
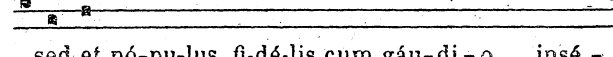
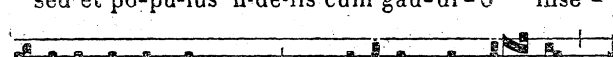
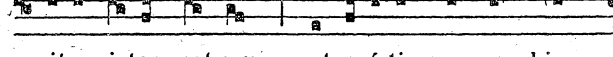
Il s'approche ensuite du montant gauche, et fait la même chose en répétant les mêmes paroles; puis il s'essuie le pouce avec le coton, revient au milieu de la porte et continue¹ :

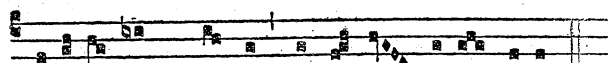
Porta sis benedícta, sanctificáta, consecráta, consignáta, et Dómino Deo commendáta; porta sis intróitus salútis et pacis; porta sis óstium pacíficum, per eum qui se óstium appellávit, Jesum Christum Dóminum nostrum, qui cum Patre et Spíritu sancto vivit et regnat Deus in sæcula sæculórum. *ñ. Amen.*

Il entonne immédiatement l'antienne, qui est

1. S. C. 7 mai 1890, 3729 ad 8.

continué par les Chantres, avec la suivante s'ils en ont le temps.

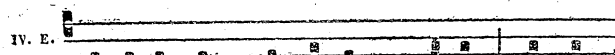
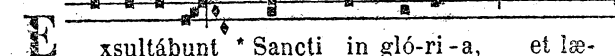
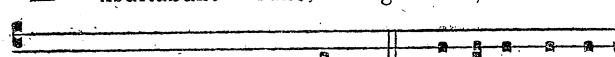
II. 
 n-gredími - ni * Sancti De - i, præpa-ráta

 est enim a Dómino habi-tá-ti-o se-dis vestræ :

 sed et pó-pu-lus fi-dé-lis cum gáu-di-o insé -

 quitur i-ter vestrum : ut oré-tis pro no - bis

 ma-jestátem Dómi-ni allelú-ia.
 VI. 
 G audent in cœ - lis * animæ Sanctórum, qui

 Chri-sti vesti-gi-a sunt se-cú-ti : et qui-a pro

 e-jus amó-re ságuinem su - um fu-dérunt,


 íde-o cum Christo exsúl-tant sine fine.

76. Après l'intonation, l'Évêque prend la crosse et se retire pour laisser passer le Clergé; les Prêtres parés reprennent la civière des reliques, la procession entre dans l'église, et les fidèles entrent à sa suite. Le Clerc reportant le saint Chrême marche avec le Thuriféraire. En arrivant à l'autel, les Prêtres parés déposent la civière sur la table placée du côté de l'évangile et demeurent auprès; on éteint les cierges qu'on portait; le Thuriféraire va déposer l'encensoir; l'Évêque s'arrête au bas de l'autel et rend la crosse.

§ 14. Du placement des reliques dans l'autel.

77. La précédente étant finie, l'Évêque entonne l'antienne, que les Chantres continuent avec les deux psaumes qui suivent, après lesquels ils répètent l'antienne :

IV. E. 
 E xsultábunt * Sancti in gló-ri-a, et læ-

 tabúntur in cubi-libus su-is. Ps. Cantá-te Dómi -

 no cánti-cum novum. E u o u a e.

Ps. 149. Cantáte Dómino cánticum novum : * laus ejus in ecclésia Sanctórum.

Lætétur Israel in eo, qui fecit eum : * et filii Sion exsúltent in rege suo.

Laudent nomen ejus in choro : * in tympano et psaltério sallant ei.

Quia beneplácitum est Dómino in pópulo suo : * et exaltábit mansuétos in salútem.

Exsultábunt Sancti in glória : * lætabúntur in cubilibus suis.

Exaltatiónes Dei in gútture eórum : * et gládii ancípites in mánibus eórum.

Ad faciendam vindíctam in natió nibus : * imprecatió nes in pópulis.

Ad alligá ndos reges eórum in compédibus, * et nóbiles eórum in máncis férreis.

Ut fá ciant in eis judícium conscriptum ; * glória hæc est omnibus Sanctis ejus.

Ps. 150. Laudáte Dóminum in Sanctis ejus : * laudáte eum in firmaménto virtútis ejus.

Laudáte eum in virtútibus ejus : * laudáte eum secú ndum multitudínem magnitú dinis ejus.

Laudáte eum in sono tubæ : * laudáte eum in psaltério in cithara.

Laudáte eum in tympano et choro : * laudáte eum in chordis et órgano.

Laudáte eum in cymbalis benesonántibus, laudáte eum in cymbalis jubilatió nis ; * omnis spíritus laudet Dóminum.

Pendant ce temps, un Clerc dépose sur l'autel le plateau du saint Chrême et la pierre qui doit fermer le sépulcre ; le Thuriféraire prépare l'encensoir. Quand on répète l'antienne, l'Évêque monte sur le marchepied avec ses ministres, le Porte-livre et le Porte-bougeoir, ces derniers se tenant du côté de l'évangile ; le Diacre lui ôte la mitre et il chante, tourné vers l'autel :

ORÉMUS. Deus, qui in omni loco dominationis tuæ cle

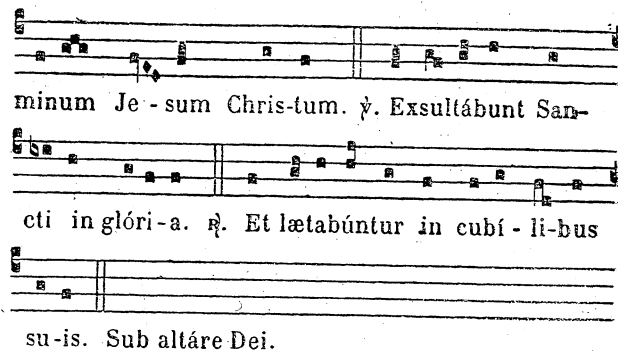
mens ac benignus dedicátor assistis, exaudi nos, quæsumus, et concède, ut inviolabilis permâneat hujus loci consecratio, et beneficia tui muneris universitas fidélium, quæ tibi supplicat percipere mereatur. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

78 L'Évêque reçoit la mitre après l'oraison ; le Sous-Diacre lui présente le texte des formules, et le Diacre le saint Chrême ; il en prend avec le pouce droit, et oint l'intérieur du sépulcre aux quatre angles, en forme de croix et en disant chaque fois :

Conse- ✠ crétur et sancti- ✠ ficetur hoc sepúlchrum. In nómine Pa- ✠ tris, et Fi- ✠ lii, et Spíritus ✠ sancti. Pax huic dómui.

Il bénit le sépulcre aux mots *In nomine Patris*, etc. Les onctions terminées, il s'essuie avec le coton, le Diacre lui ôte la mitre, et il se tourne vers le peuple ainsi que ses ministres. Les Prêtres parés portent la civière devant l'autel et l'approchent de l'Évêque, le Diacre découvre les reliques ; l'Évêque prend la boîte des deux mains, se tourne vers l'autel, la place dans le sépulcre, et entonne le répons que les Chantres continuent :

vi.
S ub alt-áre De-i * sedes ac-cepí-stis, Sancti De-i, intercédi-te pro no-bis ad Dó-



minum Je - sum Chris-tum. ⁂. Exsultábunt San-
cti in glóri-a. ⁂. Et lætabúntur in cubi - li-bus
su-is. Sub altáre Dei.

On met de côté la civière; on éteint les cierges qui brûlaient près de la table; les Prêtres parés vont quitter leurs ornements à la sacristie. L'ouvrier prépare le ciment béni en y mêlant l'eau grégorienne conservée pour cela, puis s'approche de l'autel avec le récipient du ciment et la truëlle.

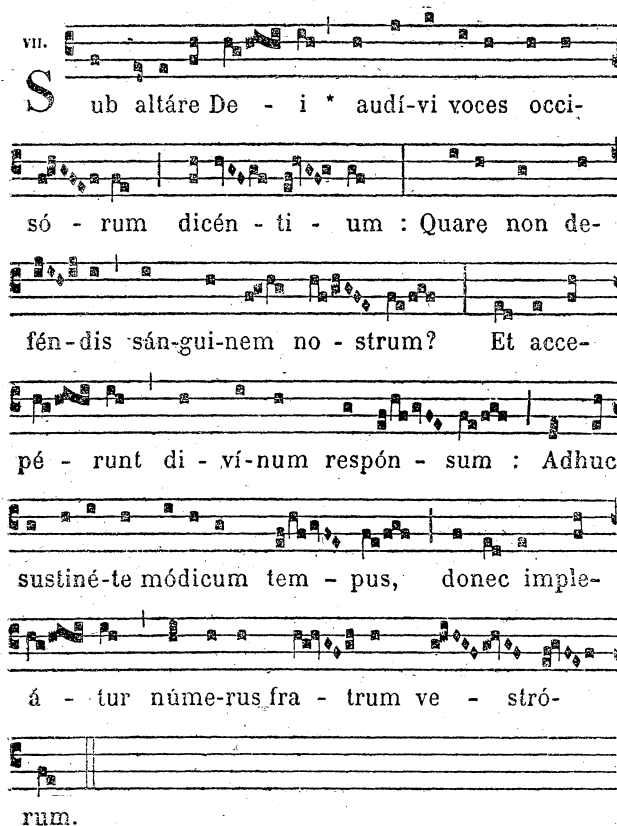
79. L'Évêque, ayant entonné le répons, met de l'encens dans l'encensoir et le bénit, puis encense les reliques de deux coups doubles avec inclination médiocre avant et après, assisté de ses ministres comme à l'ordinaire. Ensuite il reçoit la mitre, tient de la main gauche la pierre qui doit fermer le sépulcre, prend du saint Chrême avec le pouce droit, et oint le dessous de la pierre en forme de croix et en disant :

Conse- ⁂ crétur et sancti- ⁂ ficétur hæc tábula (ou hic lapis) per istam unctiónem et Dei benedictiónem. In nómine Pa- ⁂ tris, et Fi- ⁂ lii, et Spíritus ⁂ sancti. Pax tibi.

Il bénit la pierre aux mots *In nomine Pa-*

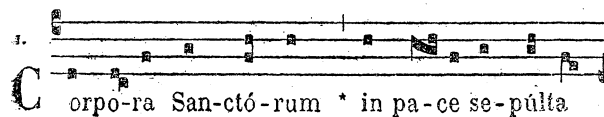
tris, etc. S'étant alors essuyé avec le coton, il entonne l'antienne que les Chantres continuent, avec la suivante s'ils en ont le temps :

VII.

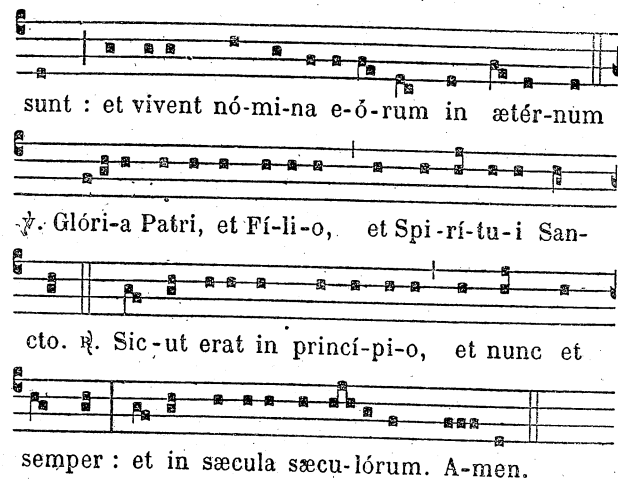


S ub altáre De - i * audí-vi voces occi-
só - rum dicén - ti - um : Quare non de-
fén-dis sán-gui-nem no - strum? Et acce-
pé - runt di - ví-num respón - sum : Adhuc
sustiné-te módicum tem - pus, donec imple-
á - tur núme-rus fra - trum ve - stró-
rum.

I.



C orpo-ra San-ctó-rum * in pa-ce se-púlta



sunt : et vivent nó-mi-na e-ò-rum in ætér-num

Glóri-a Patri, et Fí-li-o, et Spi-ri-tu-i San-

cto. R. Sic-ut erat in princí-pi-o, et nunc et

semper : et in sæcula sæcu-lórum. A-men.

Après l'intonation, l'Évêque prend du ciment avec la truelle, et en répand sur le rebord du sépulcre, tout autour; puis il met la pierre en place, de façon à fermer le sépulcre; il est aidé par l'ouvrier, qui achève s'il le faut. On essuie le ciment qui est resté en trop au bord du sépulcre.

80. A la fin de l'antienne, le Diacre ayant ôté la mitre à l'Évêque, celui-ci chante :

ORÉMUS. Deus qui ex ómnium cohabitatióne Sanctórum ætérnum majestáti tuæ condís habitáculum, da ædificatióni tuæ increménta celéstia : et præsta; ut quorum híc Relíquias pio amóre compléctimur, eórum semper méritis adjuvémur. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

Il reçoit ensuite la mitre, prend du saint Chrême avec le pouce droit, et oint la pierre qui ferme le sépulcre, en traçant une croix dont il

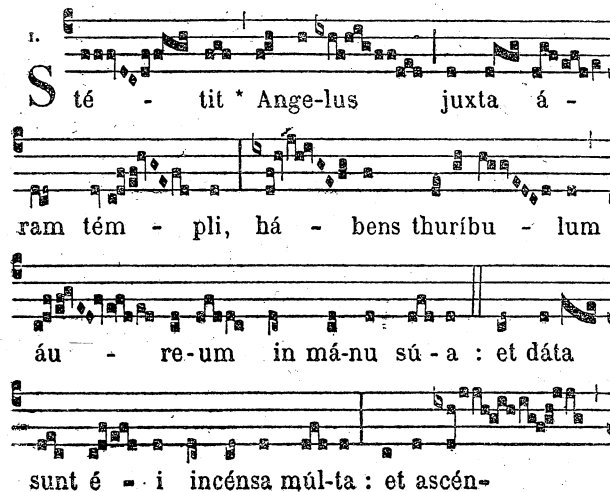
prolonge les bras jusque sur la table de l'autel, et en disant :

Signé-✠ tur et sancti-✠ ficétur hoc altáre. In nómine Pa-✠ tris, et Fi-✠ lii, et Spíritus ✠ sancti. Pax tibi.

Il bénit l'autel aux mots *In nomine Patris*, etc., et s'essuie avec le coton. Un Clerc reporte le saint Chrême à la crédence; l'ouvrier se retire.

§ 15. De l'encensement de l'autel.

81. L'Évêque met de l'encens dans l'encensoir avec les cérémonies ordinaires; mais il le bénit en ajoutant *In nomine Patris, et Filii et Spiritus sancti, amen* à la formule *Ab illo benedicaris in cujus honore cremaberis*; ce qu'il fait les autres fois pour le reste de la consécration. Il entonne alors l'antienne que les Chantres continuent :



1. S té - tit * Ange-lus juxta á -

ram tém - pli, há - bens thuríbu - lum

áu - re-um in má-nu sú - a : et dáta

sunt é - i incénsa múl-ta : et ascén-



En même temps, il encense l'autel comme à la Messe, puis revient au milieu. A la fin de l'antienne, le Diacre lui ayant ôté la mitre, il chante :

ORÉMUS. Dirigatur oratio nostra, quæsumus, Dómine, sicut incensum in conspéctu tuo, et copiosa beneficia christiánus pópulus assequatur, ut quicumque tibi in hoc altári sacránda libámina devótus obtúlerit, vel sacráta suscepit, et vitæ subsidia præsentis accipiat, et remissionem ómnium peccatórum páriter consequatur, et grátiam sempiternæ redemptionis percipiat. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

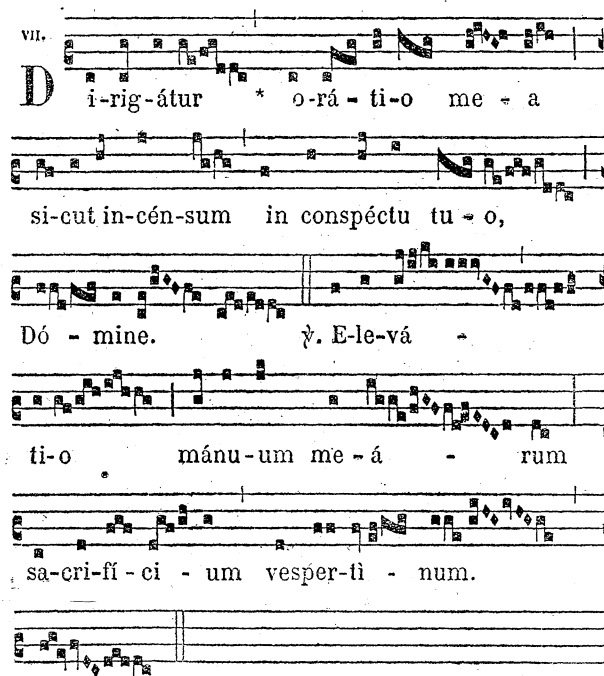
82. L'Évêque reçoit la mitre après l'oraison, et va s'asseoir au faldistoir qu'on a placé au bas des degrés du côté de l'épître, ses ministres se tenant à ses côtés. Deux Clercs essuient et sèchent l'autel, en le frottant avec deux des serviettes préparées. L'Évêque, assis, met de l'encens dans l'encensoir et le bénit comme précédemment. Le Prêtre en surplis qui devra encenser l'autel se tient auprès.

83. Quand l'autel est essuyé, l'Évêque y remonte

avec ses ministres, et encense la surface de la table en forme de croix, au milieu et aux quatre angles ; suivant cet ordre :

2 5
1
4 3

Ensuite il entonne le répons que les Chantres continuent :



L'Évêque, commençant par le côté de l'épître, fait alors trois fois le tour de l'autel avec ses mi-

nistres en l'encensant continuellement. Si l'on ne pouvait pas faire le tour, il encenserait la base depuis le milieu jusqu'au côté de l'épître, la table depuis le côté de l'épître jusqu'à celui de l'évangile, enfin la base depuis le côté de l'évangile jusqu'au milieu, comme pour les aspersions. Revenu au milieu du marchepied après la troisième fois, il donne l'encensoir au Prêtre chargé de continuer l'encensement, qui le reçoit avec les baisers.

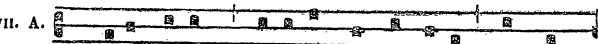
84. Ce Prêtre, au bas des degrés, et sans aucune génuflexion, fait constamment le tour de l'autel en l'encensant, excepté les moments où l'Évêque doit encenser; alors il lui remet l'encensoir avec les baisers, puis le reçoit de même quand l'Évêque a fini. Si l'on ne pouvait pas faire le tour, il reviendrait sur ses pas, d'un côté de l'autel à l'autre. Il a soin de faire renouveler le feu quelquefois par le Thuriféraire, changeant au besoin d'encensoir. Un Clerc met sur l'autel l'ampoule de l'Huile des catéchumènes avec le plateau.

§ 16. Des onctions de l'autel.

I. De la première onction.

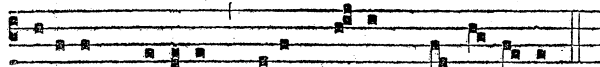
85. Le répons terminé, l'Évêque entonne l'antienne, que les Chantres continuent avec le psaume :

VII. A.

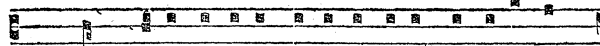


E

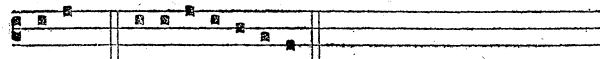
- réxit Jacob * lapidem in tí-tulum fundens



óle-um désuper : votum vo-vit De-o Ja-cob.



Ps. Quam di-lécta tabernácu-la tu-a Dómine vir-



tútum. E u o u a e.

Ps. 83. Quam dilécta tabernácula tua, Dómine virtútum! * concupiscit et déficit ánima mea in átria Dómini.

Cor meum et caro mea * exsultavérunt in Deum vivum.

Etenim passer invénit sibi domum, * et turtur nidum sibi ubi ponat pullos suos.

Altária tua, Dómine virtútum : * Rex meus, et Deus meus.

Beati qui hábitant in domo tua, Dómine : * in sæcula sæculórum laudábunt te.

Beatus vir, cujus est auxiliúm abs te : * ascensiónes in corde suo dispósuit, in valle lacrimárum, in loco quem pósuit.

Etenim benedictiónem dabit legislátor, ibunt de virtúte in virtútem ; * vidébitur Deus deórum in Sion.

Dómine, Deus virtútum, exáudi oratióem meam : * áuribus percípe, Deus Jacob,

Protéctor noster, áspice, Deus : * et réspice in fáciem Christi tui.

Quia mélior est dies una in átriis tuis * super millia.

Elégi abjéctus esse in domo Dei mei, * magis quam habitare in tabernáculis peccatórum.

Quia misericórdiam et veritátem diligit Deus : * grátiam et glóriam dabit Dóminus.

Non privábit bonis eos qui ámbulant in innocentia : * Dómine virtútum, beátus homo qui sperat in te.

Pendant ce temps, le Sous-Diacre présentant le texte des formules et le Diacre l'Huile des caté-

chumènes, l'Évêque en prend avec le pouce droit et fait sur l'autel cinq onctions en forme de croix, au milieu et aux quatre angles; où il avait mis de l'eau grégorienne, en cet ordre :

2		5
	1	
4		3

A chaque onction il dit :

Sancti ✠ ficetur et conse- ✠ crétur lapis iste. In nómine Pa- ✠ tris, et Fi- ✠ lli, et Spíritus ✠ sancti, in honórem Dei et gloriósæ Virginis Mariæ, atque ómnium sanctórum, ad nomen et memóriam sancti N. Pax tibi.

Il bénit l'autel aux mots *In nomine Patris*, etc., puis nomme le saint auquel l'autel est dédié. Ensuite il s'essuie avec le coton; le Prêtre vient lui présenter l'encensoir; il y met et bénit de l'encens.

86. A la suite du psaume, l'Évêque entonne le répons *Dirigatur*, n° 83, que les Chantres continuent. Il fait alors une fois le tour de l'autel en l'encensant, comme on l'a dit au même numéro, et rend l'encensoir au Prêtre. A la fin du répons, le Diacre lui ayant ôté la mitre, il chante *Oremus*; le Diacre ajoute *Flectamus genua* en faisant la génuflexion, le Sous-Diacre *Levate* en se relevant, puis il chante :

Adsit, Dómine, misericórdiæ tuæ infábilis pietas, et super hunc lápidem opem tuæ bene- ✠ dictiónis et virtutem tuæ unctiónis infunde; ut, te largiénte, réferat præmium quisquis intúlerit votum. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

II. De la deuxième onction.

87. Aussitôt l'Évêque entonne l'antienne, que les Chantres continuent avec le psaume :

VI. E.

Mane surgens Jacob e-rigébat lapidem in ti-
tulum, fundens ó-le-um desuper : votum vovit
Domino : vere locus iste sanctus est, et ego
nesci-ebam. Ps. Bonum est confi-te-ri Domino.
E u o u a e.

Ps. 91. Bonum est confitéri Dómino, * et psállere nómini tuo, Altíssime.

Ad annuntiándum mane misericórdiam tuam, * et veritátem tuam per noctem.

In decachórdo psaltério : * cum cántico, in cithara.

Quia delectásti me, Dómine, in factúra tua : * et in opéri-bus mánuum tuárum exultábo.

Quam magnificáta sunt ópera tua, Dómine ! * nimis pro-fúndæ factæ sunt cogitátiones tuæ.

Virinsípiens non cognóscet ; * et stultus non intélliget hæc.

Cum exórti fúerint peccatóres sicut fœnum : * et apparué-rint omnes qui operántur iniquitátem :

Ut intéreant in sæculum sæculi : * tu autem altíssimus in ætérnum, Domine.

Quóniam ecce inimíci tui, Dómine, quóniam ecce inimíci tui peribunt : * et dispergéntur omnes qui operántur iniquitátem.

Et exaltábitur sicut unicórnis cornu meum : * et senéctus mea in misericórdia úberi.

Et despéxit óculus meus inimícos meos, * et in insurgéntibus in me malignántibus áudiet auris mea.

Justus ut palma florébit : * sicut cédrus Líbani multiplicábitur.

Plantáti in domo Dómini, * in átriis domus Dei nostri florébunt.

Adhuc multiplicabúntur in senécta úberi : * et bene patiéntes erunt, ut annúntient ;

Quóniam rectus Dóminus Deus noster ; * et non est iniquitas in eo.

Après l'intonation, il reçoit du Diacre la mitre et, comme précédemment, fait cinq onctions sur l'autel, met et bénit de l'encens dans l'encensoir, entonne le répons *Dirigatur* continué par les Chantres, fait le tour de l'autel en l'encensant, rend l'encensoir au Prêtre, enfin quitte la mitre et chante *Oremus*, ses ministres ajoutant *Flectamus genua, Levate*.

Adesto, Dómine, dedicatióni hujus mensæ tuæ, et in eam, quæ a nobis indignis sancto línta est oleo, bene-✠dictiónis et sanc-✠tificatiónis tuæ virtútem et consecratiónem infúnde. Qui vivis et regnas, Deus, in sæcula sæculorum. R. Amen.

ORÉMUS. Omnipotens sempitérne Deus, altáre hoc, quod in honórem tuum et in memóriam sancti tui N. nos indigni consecrámus, virtúte tuæ bene-✠dictiónis sanctífica ; et ómnibus te hic invocántibus atque in te sperántibus auxílii tui munus osténde, ut huic altári impósita múnera semper accepta fieri dignéris, et in eo sacramentórum virtus et votórum semper obtineátur effectus. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

Un Clerc reporte à la Crédence l'ampoule de l'Huile des catéchumènes et met sur l'autel celle du saint Chrême.

III. De la troisième onction.

88. L'Évêque entonne aussitôt l'antienne, que les Chantres continuent avec le psaume :

vii. c.

U nxit te De-us, * De - us tu-us, ó-le-o læ-
ti-ti-æ præ consórtibus tu-is. Ps. E-ructávit cor
me-um verbum bonum. E u o u a e.

Ps. 44. Eructávit cor meum verbum bonum : * dico ego ópera mea regi.

Lingua mea cálamus scribæ, * velocíter scribéntis.

Speciósus forma præ filiis hóminum, diffúsa est grátia in lábiis tuis ; * proptérea benedixit te Deus in ætérnum.

Accíngere gládio tuo super femur tuum, * potentíssime. Spécie tua et pulchritúdine tua * inténde, prospere procéde, et regna.

Propter veritátem, et mansuetúdinem, et justítiam : * et dedúcet te mirabiliter dextera tua.

Sagittæ tuæ acútæ, pópuli sub te cadent, * in corda inimicórum regis.

Sedes tua, Deus, in sæculum sæculi : * virga directiónis, virga regni tui.

Dilexisti justítiam, et odísti iniquitátem : * proptérea unxit te Deus, Deus tuus, óleo lætitiæ præ consórtibus tuis.

Myrrha, et gutta, et cásia a vestiméntis tuis, a dómibus ebúrneis : * ex quibus delectavérunt te filia regum in honóre tuo.

Astitit regina a dextris tuis in vestítu deauráto, * circúmdata varietáte.

Audi, filia, et vide, et inclína aurem tuam : * et obliviscere pópulum tuum et domum patris tui.

Et concupiscet rex decórem tuum : * quóniam ipse est Dóminus Deus tuus, et adorábunt eum.

Et filia Tyri in munéribus * vultum tuum deprecabúntur, omnes dívites plebis.

Omnis glória ejus filia regis ab intus, * in fimbriis áureis circumamícta varietátibus.

Adducéntur regi vírgines post eam : * próximæ ejus afferéntur tibi.

Afferéntur in lætítia et exsultatíone : * adducéntur in templum regis.

Pro pátribus tuis nati sunt tibi filii : * constitues eos príncipes super omnem terram.

Mémoires erunt nóminis tui * in omni generatíone et generatíonem.

Proptérea pópuli confitebúntur tibi in ætérnum, * et in sæculum sæculi.

Comme précédemment, il reçoit la mitre, fait cinq onctions, cette fois avec le saint Chrême, met et bénit l'encens, entonne le répons *Dirigatur*, fait le tour de l'autel pour l'encenser, cette fois en commençant par le côté de l'évangile, rend l'encensoir, quitte la mitre et chante *Oremus*, ses ministres ajoutant *Flectamus genua, Levate* :

Descéndat, quæsumus, Dómine Deus noster, Spiritus tuus sanctus super hoc altáre, qui et dona nostra et pópuli tui in eo sanctíficet, et suméntium corda dignánter emúndet. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

Un Clerc reporte à la crédence l'ampoule du saint Chrême avec le plateau; il prend les deux

burettes du saint Chrême et de l'Huile des catéchumènes avec le plateau, du coton et une serviette, puis s'approche du Diacre.

IV. De l'onction de l'autel en entier.

89. Immédiatement l'Évêque entonne l'antienne, que les Chantres continuent avec le psaume :

1. G.

S ancti-fi-ca-vit * Dómi-nus ta-berna-
cu-lum su-um : qui-a haec est domus De-i, in
qua invo-cá-tur nomen e-jus, de quo scriptum
est : Et e-rit nomen me-um i-bi, di-cit Dóminus.

Ps. De-us noster refugi-um et virtus. E u o u a e.

Ps. 43. Deus noster refúgium et virtus; * adjútor in tribulatíonibus quæ invenérunt nos nimis.

Proptérea non timébimus dum turbábitur terra : * et transferéntur montes in cor maris.

Sonuérunt et turbátæ sunt aquæ eórum : * conturbáti sunt montes in fortitúdine ejus.

Flúminis impetus lætíficat civitatē Dei : sanctificávit tabernáculum suum Altíssimus.

Deus in médio ejus, non commovébitur : * adjuvábít eam Deus mane dilúculo.

Conturbátæ sunt gentes, et inclináta sunt regna : * dedit vocem suam, mota est terra.

Dóminus virtútum nobíscum : * suscēptor noster Deus Jacob.

Veníte et vidéte ópera Dómini, quæ pósuit prodigia super terram : * áuferens bella usque ad finem terræ.

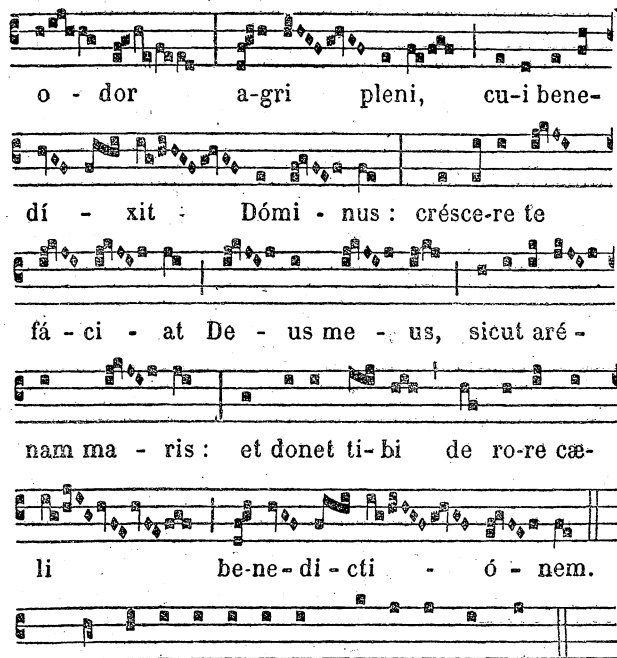
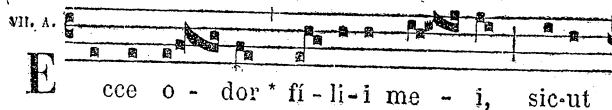
Arcum cónteret, et confrínget arma ; * et scuta combúret igni.

Vacate, et vidéte quóniam ego sum Deus : * exaltábor in gētibús, et exaltábor in terra.

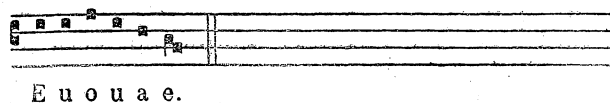
Dóminus virtútum nobíscum : * suscēptor noster Deus Jacob.

Après l'intonation, il reçoit du Diacre la mitre, prend sur le plateau les deux burettes des saintes Huiles, verse des deux ensemble sur l'autel, dans le sens de la longueur, et remet les burettes sur le plateau. Le Cérémoniaire lui ôte l'anneau et relève sa manche droite; alors, ses ministres ayant soin que la chape ne soit pas tachée, il répand l'Huile sur toute la table en frottant avec la main droite étendue. Il s'essuie la main avec le coton puis avec la serviette, et le Cérémoniaire lui remet l'anneau. Le Clerc reporte tout à la crédence.

90. Quand on achevé ce qui précède, l'Évêque entonne l'antienne, que les Chantres continuent avec le psaume :



Ps. Fundaménta e-jus in mónti-bus sanctis.



*Ps. 86. Fundaménta ejus in móntibus sanctis ; * diligit Dóminus portas Sion super ómnia tabernácula Jacob.*

*Gloríosa dicta sunt de te, * civitas Dei.*

*Memor ero Rahab et Babylónis * sciéntium me.*

*Ecce alienigenæ, et Tyrus, et pópulus Æthiopum, * hi fuérunt illic.*

*Numquid Sion dicet : Homo, et homo natus est in ea : * et ipse fundávit eam Altíssimus ?*

Dóminus narrábit in scriptúris populórum et princípum, *
horum qui fuérunt in ea.

Sicut lætántium ómnium * habitátio est in te.

On place devant la première croix du côté de l'évangile le marchepied préparé pour les onctions sur les murs. A la suite du psaume, l'Évêque chante :

Lápidem hunc, fratres caríssimi, in quo unguéntum sacræ unctiónis effúnditur, ad suscipiéndá pópuli sui vota et sacrificia, orémus ut Dóminus noster benedicat et cónsecret, et quod est unctum a nobis sit unctum in nómine ejus, ut plebis vota suscipiat, et altári per sacram unctiónem perfécto, dum propitiatiónem sacrórum impónimus, ipsi propitiátóres Dei esse mereámur. Per Jesum Christum Dóminum nostrum, qui cum eo et Spíritu sancto vivit et regnat Deus in sæcula sæculórum. R. Amen.

Le Prêtre interrompt l'encensement de l'autel et donne l'encensoir au Thuriféraire ; un Clerc prend l'ampoule du saint Chrême avec le plateau et du coton.

§ 17. De l'onction des murs de l'église.

91. L'Évêque entonne immédiatement l'antienne, que les Chantres continuent avec le psaume et les deux répons :

I. G.

L a-pides pre-ti-ó-si * omnes mu-ri tu-i,
et turres Jerúsa-lem gemmis aedi-fi ca-buntur.

Ps. Lauda Je-rú-sa-lem Dóminum. E u o u a e.

I.

H æc est Je-rúsa-lem ci-vi-tas il-la ma

gna cæ-lé-stis, orná-ta tamquam

sponsa A-gni. * Quó-ni-am taber-nácu-lum

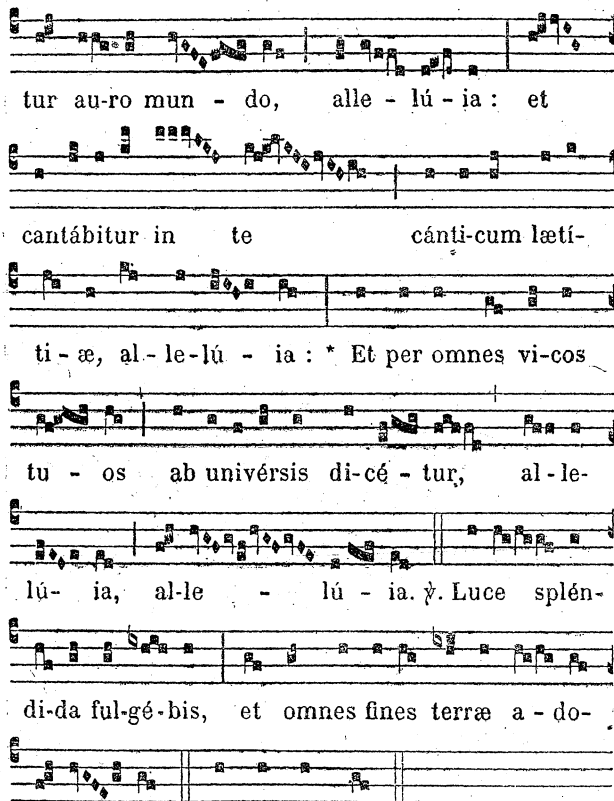
facta est, alle-lú-ia.

P. Por-tæ e-jus non claudéntur per di-em;

nox enim non é-rit in e-a. * Quóniam.

I.

P. la-téæ tu-æ, Je-rú-sa-lem, sternén-



tur au-ro mun - do, alle - lú - ia : et

cantábitur in te cānti-cum lætí-

ti - æ, al - le-lú - ia : * Et per omnes vi-cos

tu - os ab univér-sis di-cé - tur, al - le-

lú - ia, al - le - lú - ia. ⁊. Luce splén-

di-da ful-gé-bis, et omnes fines terræ a - do-

rá-bunt te. * Et per omnes.

Ps. 147. Lauda, Jerúsalem, Dóminum : * lauda Deum tuum, Sion.

Quóniam confortávit seras portárum tuárum : * benedixit illis tuis in te.

Qui pósuit fines tuos pacem : * et ádipe fruménti sátiat te.

Qui emíttit elóquium suum terræ : * velóciter cūrrit sermo ejus.

Qui dat nivem sicut lanam; * nébulam sicut cinerem spargit.

Mittit crystallum suam sicut buccéllas : * ante faciém frígoris ejus quis sustinébít ?

Emíttet verbum suum, et liqúefáciét ea : * flabit spíritus ejus, et fluent aquæ.

Qui annúnciat verbum suum Jacob : * justítias et judícia sua Israel.

Non fecit táliter omni natióni : * et judícia sua non manifestávit eis.

Glória Patri. Sicut erat.

Après l'intonation, l'Évêque prend la crosse et descend de l'autel avec ses ministres; précédé du Thuriféraire, du Clerc portant le saint Chrême, du Porte-croix et des Porte-flambeaux, et suivi des Porte-insignes, il se rend devant la croix la plus rapprochée du fond de l'église au côté de l'évangile.

92. En arrivant près du marchepied, le Thuriféraire et le Clerc portant le saint Chrême se placent à droite, le Porte-croix et les Porte-flambeaux à gauche; l'Évêque rend la crosse et monte, avec ses ministres si c'est possible. Le Sous-Diacre lui présentant le texte de la formule et le Diacre le saint Chrême, il en prend avec le pouce droit et oint la croix tracée sur le mur, en disant :

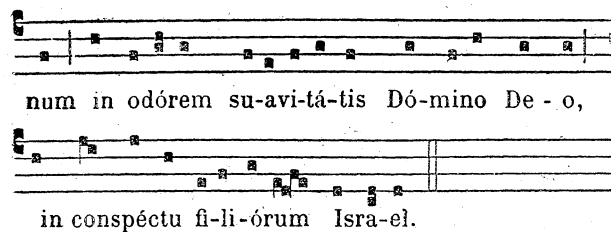
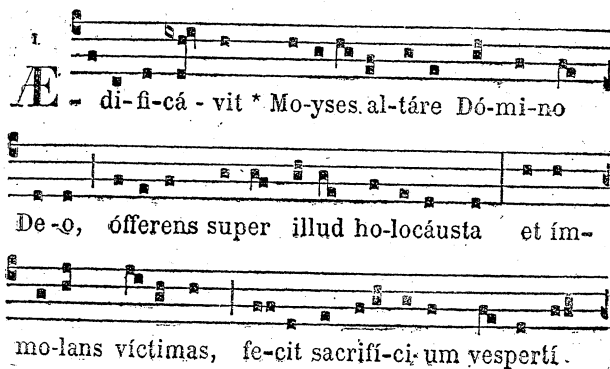
Sancti ✠ ficétur et conse- ✠ crétur hoc templum. In nómine Pa- ✠ tris, et Fi- ✠ lii, et Spíritus ✠ sancti, in honórem Dei et gloriósæ Virginis Mariæ, atque ómnium sanctórum, ad nomen et memóriam sancti N. Pax tibi.

Il bénit le mur aux mots *In nomine Patris*, etc., nomme le saint Titulaire de l'église, puis s'essuie

avec le coton. Dès que l'Évêque est descendu, ceux qui en sont chargés portent le marchepied devant la croix suivante; il met et bénit de l'encens; le Diacre lui ôte la mitre et lui donne l'encensoir; il encense la croix de trois coups doubles, avec inclination avant et après. Le Diacre, ayant reçu l'encensoir, met la mitre à l'Évêque; celui-ci prend la crosse et on se rend dans le même ordre à la croix suivante. La même cérémonie se répète à chacune des douze croix, sauf la bénédiction de l'encens; on fait ainsi le tour de l'église. On enlève le marchepied après la dernière onction.

§ 18. Du second encensement de l'autel.

93. Lorsque la douzième croix a été encensée, le Thuriféraire remet l'encensoir au Prêtre chargé d'encenser l'autel; l'Évêque revient à l'autel, rend la crosse, monte avec ses ministres et entonne l'antienne, que les Chantres continuent :



Il met alors et bénit de l'encens; le Prêtre présentant l'encensoir, le reçoit de lui, encense la table de l'autel, puis rend l'encensoir au Prêtre, qui continue sa fonction. L'antienne achevée, il chante, en faisant les signes de croix marqués :

Dei Patris omnipotentis misericórdiam supplices implorémus, fratres carissimi, ut altáre hoc, sacrificiis spirituálibus imbuendum, nostræ vocis exorátus officio, præsénti bene-✠ dictiône sanctificet, atque in eo semper oblatiões famulórum suórum stúdio sanctæ devotiõis impósitas bene-✠ dicere et sancti-✠ ficáre dignétur, et spirituáli placátus incenso, precibus familiæ suæ promptus exauditor assistat. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

Un clerc prend le plateau contenant les grains d'encens avec les croix de cire, un autre prend le bénitier et l'aspersoir ordinaires, et tous deux montent au coin de l'épître.

§ 19. De la bénédiction et de la combustion de l'encens sur l'autel.

94. Le Diacre lui ayant ôté la mitre, l'Évêque se tourne du côté de l'épître et chante, en faisant les signes de croix marqués :

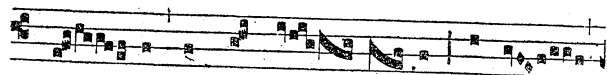
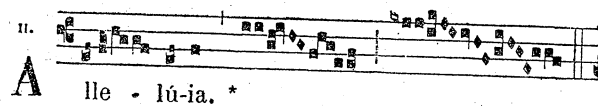
ŷ. Dómine exáudi oratiómem meam. R. Et clamor meus ad te véniat.

Ÿ. Dóminus vobíscum. R. Et cum spírítu tuo.

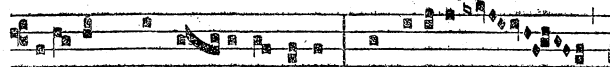
ORÉMUS. Dómine Deus omnípotens, cui assístit exércitus Angelórum cum tremóre, quorum servítium spírítuále et ígneum esse cognóscitur, dignáre respícere, benedí- ✠ cere et sanctí- ✠ ficáre hanc creatúram incénsi, ut omnes languóres omnésque infirmitátes, atque insidiæ inimíci, odórem ejus sentiéntes effúgiant, et separéntur a plásmate tuo, quod pretíoso Filii sángine redemísti, ut nunquam lædátur a morsu iníqui serpéntis. Per eúndem Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

Ensuite le Diacre lui donne l'aspersoir, et il asperge l'encens; le Diacre reçoit l'aspersoir, met la mitre à l'Évêque, et lui présente le plateau; l'Évêque place sur l'autel les cinq croix avec les cinq grains d'encens, aux cinq endroits où il a fait les onctions et dans le même ordre. Deux Clercs allument aussitôt les croix de cire à leurs quatre extrémités; l'Évêque descend de l'autel avec ses ministres, et un clerc met le coussin sur le plus bas degré.

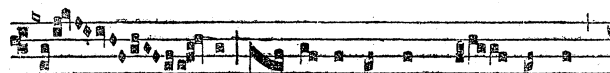
95. Quand les cinq croix sont allumées, le Diacre ôte la mitre et la calotte à l'Évêque; celui-ci s'agenouille sur le coussin et tous se mettent à genoux; il entonne *Alleluia*, ou bien, dans le temps de la Septuagésime, le verset *Veni*; les Chantres continuent, avec les antiennes :



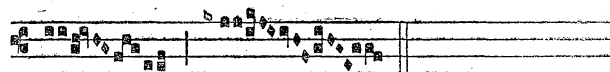
Ÿ. Vé - ni Sáncte Spí - ri - tus, réple



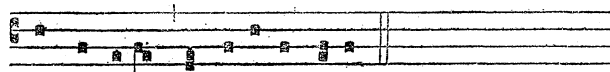
tuó-rum córda fidé - li - um : et tú - i amó -



ris in é - is ígnem * ac - cénde.



-scén-dit fu-mus a-ró-ma-tum in conspé-



ctu Dómini de manu Ange-li.

Le verset terminé, on se lève, et le Diacre remet la calotte à l'Évêque. A la suite des antiennes, celui-ci chante *Oremus*; le Diacre ajoute *Flectamus genua* en faisant la gémuflexion, le Sous-Diacre *Levate* en se relevant; puis l'Évêque chante :

Dómine sancte, Pater omnípotens, ætérne Deus, clemens et propítius preces nostræ humilitátis exáudi, et respice ad hujus altáris tui holocáustum, quod non igne visíbili probétur, sed infúsum sancti Spíritus tui grátia in odórem suavitátis ascéndat, et légitime se suméntibus Eucharístia medicábilis fiat, ad vitámque proficiat sempitérnam. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

Oremus, Flectamus genua, Levate, comme précédemment :

Deus omnipotens, in cujus honórem ac beatíssimæ Virgínis Mariæ, et ómnium Sanctórum, ac nomen et memóriam Sancti tui *N.* nos indigni altáre hoc consecrámus, clemens et propítius preces nostræ humilitátis exáudi; et præsta ut in hac mensa sint libámina tibi accépta, sint grata, sint pínguia, et sanctui Spíritus semper rore perfúsa; ut omni témpore hoc in loco supplicántis tibi familiæ tuæ anxietátes réleves, ægritúdines cures, preces exáudias, vota suscipias, desideráta confirmes, postuláta concédas. Per Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitáte ejúsdem Spíritus sancti Deus.

Il étend les mains et continue, en faisant les signes de croix marqués, pendant lesquels il met la main gauche sur la poitrine :

Per ómnia sæcula sæculórum. *ñ.* Amen.

Ÿ. Dóminus vobícum. *ñ.* Et cum spíritu tuo.

Ÿ. Sursum corda. *ñ.* Habémus ad Dóminum.

Ÿ. Grátias agámus Dómino Deo nostro. *ñ.* Dignum et justum est.

Vere dignum et justum est, æquum et salutáre, nos tibi semper et ubíque grátias ágere, Dómine sancte, Pater omnipotens, ætérne Deus : et ut propensióri cura, et attentióri famulátu tibi servitútis officia deferámus, hoc præsertim témpore, quo religiosárum méntium hábitum ultra parietum ornátum delegisti, templum istud, in quo Sancti tui *N.* mentio habétur, bene- ✠ dicere et sancti- ✠ ficáre dignéris : per cujus sacram reveréntiam et honórem sacratíssimo nóminoi tuo hoc altáre dedicámus. Hujus igitur, Dómine, efflagitátus précibus, dignáre hoc altáre cœlésti sancti- ✠ ficatióne perfundere et bene- ✠ dicere. Assistant Angeli claritátis, et sancti Spíritus illustratióne perfúlgeat. Sit illius quoque apud te grátia, cujus fuit illud quod Abraham, pater fidei, in nostræ figúram redemptionis, filium immolatúrus extrúxit; quod Jacob Dóminum magna videns visióne eréxit; ut hic orántes exáudias; hic obláta sancti- ✠ fices; hincque superpósita bene- ✠ dicas; hic quoque benedicta

distribuas. Sit ergo ecclésiæ tuæ titulus sempitérnus, sit mensa cœlésti spiritualique convivio præparáta. Tu igitur, Dómine, próprio ore tuo hóstias super eam impósitas bene- ✠ dicito, et benedictas suscipito. Ac nobis ómnibus tribue, ut participatióne eárum vitam acquirámus sempitérnam.

Il joint les mains, baisse le ton et chante *recto tono* :

Per Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitáte ejúsdem Spíritus sancti Deus, per ómnia sæcula sæculórum. *ñ.* Amen.

Pendant ce temps, lorsque la cire et l'encens sont consumés, deux Clercs enlèvent les cendres, en raclant avec les grattoirs de bois, et les recueillent dans un plateau qu'ils déposent à la crédence. Un Clerc s'approche de l'autel, portant l'ampoule du saint Chrême avec le plateau et du coton.

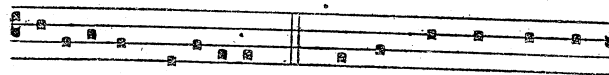
20. Des dernières onctions de l'autel.

96. Après la préface, le Diacre met la mitre à l'Évêque; celui-ci monte à l'autel avec ses ministres et entonne l'antienne, que les Chantres continuent avec le psaume :

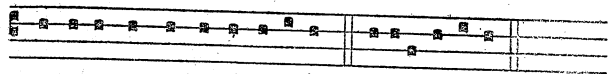
VIII. C

C onfir-ma hoc, De - us, * quod o-pe-rá-tus es

in nō-bis a templo sancto tu-o, quod est in



Jerúsa-lem, allelú-ia. *Ps.* Exsúr-gat De - us, et



dissipéntur i-nimí-ci ei-us. Eu o u a e.

Ps. 67. Exsúrgat Deus, et dissipéntur inimíci ejus : * et fúgiant, qui odérunt eum, a fácie ejus.

Sicut déficit fumus, deficiant : * sicut fluit cera a fácie ignis, sic péreant peccatóres a fácie Dei.

Et justí epuléntur, et exsúltent in conspéctu Dei : * et delecténtur in lætítia.

Cantáte Deo, psalmum dícite nómini ejus : * iter fácite ei, qui ascéndit super occásum : Dóminus nomen illi.

Exsultáte in conspéctu ejus, * turbabúntur a fácie ejus, patris orphanórum, et júdicis viduárum.

Deus in loco sancto suo : * Deus qui inhabitáre facit uníus moris in domo.

Qui edúcit vinctos in fortitúdine, * similiter eos qui exá-sperant, qui hábitant in sepúlchris.

Deus, cum egredereís in conspéctu pópuli tui, * cum pertransíres in desérto.

Terra mota est, étenim cœli distillavérunt a fácie Dei Sínai, * a fácie Dei Israel.

Plúviam voluntáriam segregábis, Deus, hæreditáti tuæ : * et infirmáta est, tu vero perfecísti eam.

Animália tua habitábunt in ea : * parásti in dulcédine tua páuperi, Deus.

Dóminus dabit verbum evangelizántibus, * virtúte multa.

Rex virtútum dilécti dilécti : * et speciéi domus dividere spólia.

Si dormiátis inter médios cleros, pennæ colúmbæ deargéntatæ, * et posterióra dorsi ejus in pallóre auri.

Dum discérnit celéstis reges super eam, nive dealba-búntur in Selmon : * mons Dei, mons pinguis :

Mons coagulátus, mons pinguis : * ut quid suspicámini montes coagulátos?

Mons, in quo beneplácitum est Deo habitáre in eo ; * éte-nim Dóminus habitábit in finem.

Currus Dei decem millibus múltiplex, millia lætántium : * Dóminus in eis in Sina, in sancto.

Ascendísti in altum, cepísti captivitátem : * accepísti dona in homínibus.

Etenim non credéntes, * inhabitáre Dóminum Deum.

Benedíctus Dóminus die quotidie : * próspere iter fáciet nobis Deus salutárium nostrórum.

Deus noster, Deus salvos faciéndi : * et Dómini Dómini éxitus mortis.

Verúmtamen Deus confrínget cápita inimicórum suórum : vérticem capilli perambulántium in delictis suis.

Dixit Dóminus : ex Bazan convértam, * convértam in pró-fúndum maris.

Ut intingátur pes tuus in ságuine : * lingua canum tuó-rum ex inimicis ab ipso.

Viderunt ingræssus tuos, Deus, * ingræssus Dei mei, Regis mei qui est in sancto.

Prævenérunt príncipes conjúcti psalléntibus, * in médio juvenculárum tympanistriárum.

In ecclésiis benedicite Deo Dómino, * de fóntibus Israel.

Ibi Bénjamin adolescéntulus, * in mentis excéssu.

Príncipes Juda, duces eórum ; * príncipes Zábulon, prínci-pes Néphthali.

Manda, Deus, virtúti tuæ : * confírma hoc, Deus, quod operátus es in nobis.

A templo tuo in Jerúsalem, * tibi offerent reges múnera.

Increpa feras arúndinis, congregátio taurórum in vaccis populórum, * ut exclúdant eos qui probáti sunt argénto.

Dissípa gentes quæ bella volunt : vénient legáti ex Ægy-pto : * Æthiopia præveniet manus ejus Deo.

Regna terræ, cantáte Deo : * psállite Dómino.

Psállite Deo qui ascéndit super cœlum cœli, * ad orién-tem.

Ecce dabit voci suæ vocem virtútis, date glóriam Deo super Israel ; * magnificéntia ejus et virtus ejus in núbibus.

Mirábilis Deus in sanctis suis, Deus Israel ipse dabit vir-tútem et fortitúdinem plebi suæ : * benedíctus Deus.

Glória Patri. Sicut erat.

Le Diacre lui présentant le saint Chrême, l'évêque en prend avec le pouce droit, se baisse, fait une onction en forme de croix sur le devant de l'autel, au milieu de la base, et s'essuie avec le coton.

97. A la fin du psaume, le Diacre ayant ôté la mitre à l'Évêque, celui-ci chante :

ORÉMUS. Majestatem tuam, Domine, humiliter imploramus, ut altare hoc, sacrae unctionis libamine ad suscipienda populi tui munera inunctum, potenter bene-
 ✠ ficare digneris : ut quod nunc a nobis indignis, sub tui nominis invocatione, in honorem beatissimæ Virginis Mariæ et omnium Sanctorum, atque in memoriam Sancti tui N. sacrosancti Chrismatis unctione delibutum est, placeat tibi atque altare maneat perpetuum : ut quidquid deinceps super illud oblatum sacramentum fuerit dignum tibi fiat holocaustum : atque omnium hic offerentium sacrificia a te pio Domino benigne suscipiantur, et per ea vincula peccatorum nostrorum absolvantur, maculae deleantur, veniæ impetrentur, gratiæ acquirantur, quatenus una cum Sanctis et Electis tuis vitam percipere mereamur æternam. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

Alors l'évêque reçoit du Diacre la mitre, prend du saint Chrême et oint en forme de croix les quatre angles de l'autel, sur la jonction de la table et de la base ; il commence par l'angle postérieur de l'évangile, finit par le même du côté de l'épître, et dit à chaque onction :

In nomine Pa-
 ✠ tris, et Fi-
 ✠ lii, et Spiritus
 ✠ sancti.

Ensuite il s'essuie avec le coton, revient au milieu, quitte la mitre et chante :

ORÉMUS. Súplices te deprecámur, omnipotens æterne

Deus, per unigenitum Filium tuum Dominum nostrum Jesum Christum, ut altare hoc sanctis usibus præparatum, coelesti bene-
 ✠ dictione sanctifices ; et sicut Melchisedech sacerdotis præcipui oblationem dignatione mirabili suscepisti, ita imposita huic nova altari munera semper accepta ferre digneris ; ut populus, qui in hanc ecclesiæ domum sanctam conveniet, per hæc libamina coelesti sanctificatione salvatus, animarum quoque suarum salutem perpetuam consequatur. Per eundem Christum Dominum nostrum. R. Amen.

L'oraison achevée, l'Évêque reçoit la mitre et va s'asseoir au faldistoire placé au coin de l'épître ; ceux qui en sont chargés apportent ce qu'il faut pour se laver les mains, avec la mie de pain et le citron ; l'Évêque se nettoie, après que le Diacre lui a ôté l'anneau ; ses ministres lui présentent la serviette, et le Diacre lui remet l'anneau avec les baisers. En même temps, deux Ecclésiastiques dans les ordres sacrés essuient soigneusement l'autel avec les serviettes, de façon qu'il ne reste d'huile nulle part.

§ 21. De la bénédiction des nappes et de leur mise sur l'autel.

98. Quand l'Évêque s'est lavé les mains, trois Clercs portant les nappes viennent devant lui, ainsi que le Porte-livre, le Porte-bougeoir et un autre portant le bénitier et l'aspersoir ordinaires ; le Diacre lui ôte la mitre, il se lève et chante, en faisant les signes de croix marqués :

Ÿ. Adjutorium nostrum in nomine Domini. R. Qui fecit cælum et terram.

Ÿ. Dominus vobiscum. R. Et cum spiritu tuo.

ORÉMUS. Omnipotens et misericors Deus, qui ab initio utilia et necessaria hominibus creasti, templaque manu

hóminum facta nómini tuo sancto dicári tuæque habitatió-
nis loca vocári voluísti, quique per fámulum tuum Móysen
vestiménta pontificália et sacerdotália, seu levítica, et ália
quæque divérsi géneris ornaménta ad cultum et decórem
tabernáculi et altáris tui fieri decrevísti : exáudi propítius
preces nostras, et ómnia hæc diversárum speciérum orna-
ménta, in usum hujus ecclésiæ tuæ et altáris ad honórem
et glóriam tuam præparáta, purificáre, bene ✠ dicere,
sancti- ✠ ficáre et conse- ✠ cráre per nostræ humilitátis
servitium dignéris; ut divínis cultibus et sacris mystériis
apta existant, hisque confectióri Córporis et Sanguinis
Jesu Christi Filii tui Dómini nostri dignis pareátur famulá-
tibus. Qui tecum vivit et regnat in unitáte Spíritus sancti
Deus, per ómnia sæcula sæculórum. R. Amen

Il reçoit alors du Diacre l'aspersoir, asperge
les nappes, rend l'aspersoir, entonne l'antienne
Circumdate, s'assied et reçoit la mitre.

99. Les Chantres, après l'intonation, continuent
l'antienne avec ce qui suit :

VIII.

Circúm-da-te Leví-tæ * altá-re Dó-mi-ni

De-i, vestí-te ves-ti-méntis albis, estóte et

vos ca-nén-tes hymnum no-vum, dicétes, alle-

lu-ia. ♪. Mi-rá-bi-lis De-us in Sanctis su-is, et

sanctus in ómnibus opé-ribus su-is. ♪. Gló-ri-a

Patri, et Fí-li-o, et Spi-ri-tu-i Sancto. ♪. Sic-

ut erat in prin-cí-pi-o, et nunc et sem-per,

et in sæcu-la sæcu-ló-rum. Amen.

IV. E.

Cir-cúm-da-te Si-on * et com-plectí-mi-ni

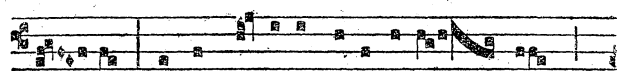
e-am, narrá-te in túr-ribus e-jus. ♪. Magnus

Dóminus et laudábi-lis nimis, in ci-vi-táte De-i

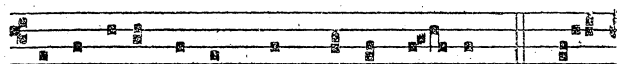
nostri, in monte sancto e-jus.

II.

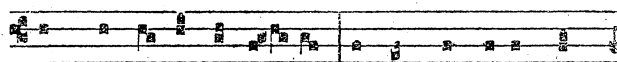
Indu-it te Dó-minus tónica jucundi-



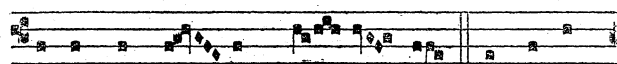
tá - tis, et impó-su-it tibi coró - nam,



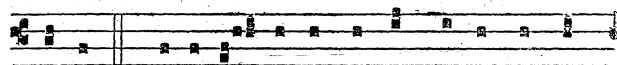
* Et ornávit te or-na-méntis san-ctis. *ψ*. Lu-



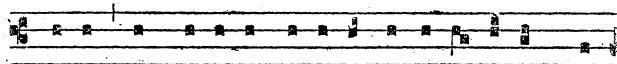
ce splé-di-da fulgé - bis, et omnes fines ter-



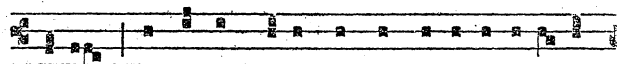
ræ a-do-rá - bunt co - ram te. * Et orná-



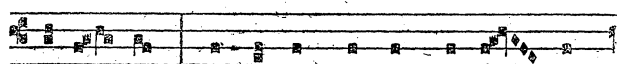
vit te. *ψ*. Na-ti-ón - es ex longinquo ad te vé-



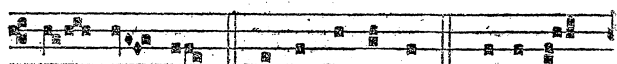
ni-ent, et mune-ra de-fe-réntes a-do-rábunt Dó-



minum; et terram tu-am in sancti-fi-ca-ti-ó-ne



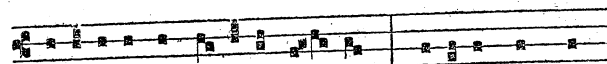
ha-bé - bunt, et nomen magnum tu-um in-



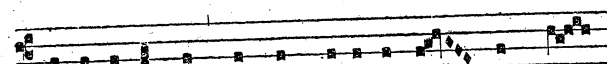
vo - cá - bunt. * Et orná-vit te. *ψ*. Bene-dí-



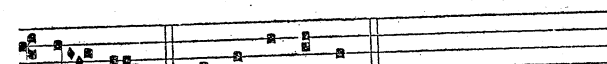
cti e-runt, qui te ædi-fi-cavérunt: tu autem



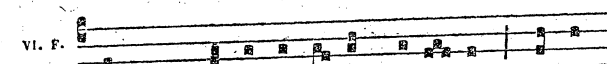
lætábe-ris in fi-li-is tu - is, quóni-am omnes



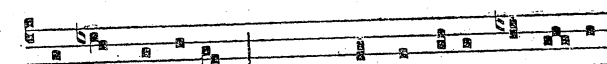
bene-di-céntur, et congregabúntur ad Dó-



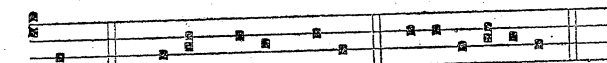
mi - num. * Et orná-vit te.



n ve-laménto a-lá-rum tu-á-rum pró-te-



ge nos Dómine, et in laude tu-a glo-ri - é-



mur. *Ps.* De-us De-us me-us. E u o u a e.

Ps. 62. Deus, Deus meus, * ad te luce vígilo.

Sitívit in te ánima mea, * quam multipliciter tibi caro mea.

In terra desérta, et inívia, et inaquósa: * sic in sancto ap-páruí tibi, ut vidérem virtútem tuam et glóriam tuam.

Quóniam mélior est misericórdia tua super vitas: * lábia mea laudábunt te.

Sic benedicam te in vita mea : * et in nómine tuo levábo manus meas.

Sicut ádipe et pinguédine repleatur ánima mea : * et lábiis exsultatiónis laudábit os meum.

Si memor fui tui super stratum meum, in matutinis meditábor in te : * quia fuísti adjútor meus.

Et in velaménto alárum tuárum exsultábo, adhæsit ánima mea post te : * me suscepit dextera tua.

Ipsi vero in vanum quæsiérunt ánimam meam, introibunt in inferióra terræ : * tradéntur in manus gládii, partes vólupium erunt.

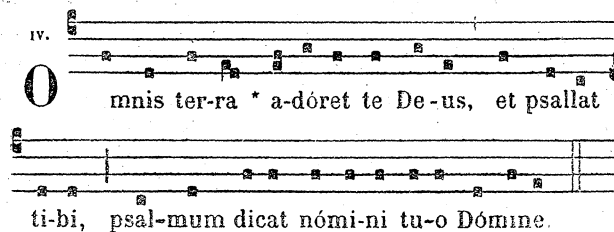
Rex vero lætábitur in Deo, laudabúntur omnes qui jurant in eo : * quia obstrúctum est os loquéntium iníqua.

Glória Patri. Sicut erat.

Pendant ce temps, l'autel étant essuyé, des Clercs y mettent la toile cirée, étendent les trois nappes, placent le parement, la croix et les chandeliers, allument les cierges, et étendent le tapis sur les degrés.

§ 22. Du dernier encensement de l'autel.

100. Vers la fin du psaume, l'Évêque met et bénit de l'encens dans l'encensoir présenté par le Prêtre; puis il se lève, quitte la mitre au pied de l'autel, salue la croix et monte avec ses ministres. Le psaume terminé, il entonne l'antienne, que les Chantres continuent :



Le Prêtre donne l'encensoir à l'Évêque; celui-ci encense l'autel en traçant une croix sur la table, au milieu, et garde l'encensoir. Dès qu'elle est achevée, l'Évêque entonne de nouveau l'antienne *Omnis terra*, continuée par les Chantres, et encense une seconde fois de la même manière. On répète une troisième fois l'antienne et l'encensement; après quoi l'Évêque rend l'encensoir au Prêtre, qui va le déposer. A la suite de l'antienne, l'Évêque chante :

ORÉMUS. Descéndat, quæsumus, Dómine Deus noster, Spíritus tuus sanctus super hoc altáre, qui et dona nostra et pópuli tui in eo sanctíficet, et suméntium corda dignánter emúndet. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

ORÉMUS. Omnípotens sempitérne Deus, altáre hoc nómini tuo dedicátum celéstis virtútis benedictióne sancti-fica; et ómnibus in te sperántibus auxilií tui munus osténde; ut hic sacramentórum virtus et votórum obtineátur effectus. Per Dóminum. R. Amen.

V. Dóminus vobíscum. R. Et cum spíritu tuo.

V. Benedicámus Dómino. R. Deo grátias.

Le Diacre lui met la mitre.

§ 23. De la Messe.

101. Si l'Évêque chante la Messe au trône, on a soin d'orner celui-ci vers la fin de la consécration; le Diacre et le Sous-Diacre l'y accompagnent après le *Benedicamus Domino*, puis vont à la sacristie prendre la dalmatique et la tunique; on chante Tierce de la Dédicace, s'il est possible; l'Évêque reçoit les bas et les sandales en lisant la préparation. S'il assiste au trône à la Messe chantée, les ministres l'y accompagnent également, puis vont prendre leurs ornements et se

joindre au Célébrant, ou bien les quitter s'il y a d'autres ministres. Si l'Évêque chante la Messe au faldistoire, les ministres l'y accompagnent et vont prendre leurs ornements; on le chausse pendant qu'il lit la préparation. Dans ces trois cas, on publie l'indulgence à la fin de la Messe, après la bénédiction.

102. Si l'Évêque célèbre la Messe basse ou y assiste, il donne la bénédiction, en chantant *Sit nomen Domini...*, avant la messe, aussitôt après le *Benedicamus Domino*; s'il est Archevêque et dans sa province, un Clerc tient la croix en face de lui, et il n'a pas sa mitre; puis le Diacre publie l'indulgence. Ensuite l'Évêque reçoit la mitre s'il ne l'avait pas, et les ministres l'accompagnent au faldistoire. Au cas où il célèbre, ceux-ci lui ôtent la mitre et la chape, et vont quitter leurs ornements; alors les deux Chapelains de la Messe lui mettent la chasuble. Au cas où il ne célèbre pas, les ministres lui ôtent tous les ornements, lui remettent la mozette ou le mantelet, et vont quitter les leurs; alors il va s'agenouiller devant l'autel pour la Messe.

103. On observe ce qui est dit dans les *Fonctions pontificales*. La Messe est celle du jour de la Dédicace, si l'Office de celle-ci n'est pas empêché. Si l'Office de la Dédicace était transféré, on pourrait célébrer une Messe votive de la Dédicace. Mais il y a exception pour le premier dimanche de l'Avent, le mercredi des Cendres, le premier dimanche du Carême, le dimanche des Rameaux, tous les jours de la semaine sainte, le dimanche de Pâques et les deux jours suivants, le dimanche de la Pentecôte et les deux jours suivants,

les fêtes de Noël, de l'Épiphanie, de l'Ascension et du saint Sacrement; on dirait alors la Messe du jour, en ajoutant les oraisons de la Dédicace sous une seule conclusion.

104. On publie les indulgences au nom de l'Évêque diocésain, quel que soit le Consécrateur, suivant cette formule :

Reverendissimus in Christo Pater et Dominus, Dominus N., Dei et Apostolicæ Sedis gratia Episcopus (ou Archiepiscopus) N., dat et concedit omnibus ecclesiam hanc et altare hoc visitantibus hodie unum annum, et in die anniversario consecrationis hujusmodi quinquaginta (ou centum s'il est Archevêque) dies de vera Indulgentia in forma Ecclesiæ consueta. Rogate Deum pro felici statu Sanctissimi Domini nostri N. divina providentia Papæ N., Dominationis suæ Reverendissimæ et sanctæ Matris Ecclesiæ.

Si l'Ordinaire est Cardinal, on dit : *Eminentissimus ac Reverendissimus in Christo Pater et Dominus, Dominus N., tituli S. N., Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Presbyter Cardinalis N., Dei et Apostolicæ Sedis gratia... bis centum dies... Dominationis suæ Eminentissimæ ac Reverendissimæ...*

105. A moins qu'on ne célèbre le même jour l'anniversaire de la Dédicace de toutes les églises, l'anniversaire, pour chacune, doit être fixé à la date du mois où la consécration a eu lieu. Cependant l'Évêque peut fixer un autre jour, même un dimanche; excepté les dimanches privilégiés, les fêtes universelles de première et de seconde classe, et les fêtes particulières de première classe¹.

¹ S. C. 4 fév. 1896, 3881 ad 5.

Si l'anniversaire est déplacé par l'Évêque, on ajoute dans la formule, après *die anniversario consecrationis hujusmodi, qui celebrabitur die ... ou dominica...*

106. On remplit les bénitiers de l'église au commencement de la Messe. Si l'on conserve le saint Sacrement, le célébrant consacre des hosties; ou bien on le transporte dans l'église après la Messe, s'il était conservé ailleurs. A la fin de la cérémonie, on enlève la cendre répandue sur le pavé. On brûle le coton et on lave les serviettes qui ont essuyé les saintes Huiles; on jette l'eau dans la piscine. Les douze cierges des murs restent allumés tant que l'église est ouverte.

DEUXIÈME SECTION

DE LA CONSÉCRATION DES AUTELS FIXES

CHAPITRE PREMIER

Règles générales et cérémonies préparatoires.

107. Les cérémonies de la consécration d'un autel ont été décrites en même temps que celles de la consécration d'une église; on trouvera ici les différences propres à cette fonction faite isolément, en se reportant, pour le reste, à ce qui précède. Il n'y a aucun changement pour la disposition de l'autel et les conditions qu'il doit remplir, la pré-

paration et l'exposition des reliques, les matines et laudes des martyrs.

108. Autant que possible, on dispose les reliques dans l'église même, à un des autels, mais non à celui du saint Sacrement. Dans la rédaction du parchemin, on omet le mot *ecclesiam* et l'on écrit *ipsum* au lieu de *ipsam*. On place la boîte des reliques dans le coffret dont il a été parlé, ou à son défaut, dans un plateau couvert d'un voile rouge; et c'est l'Évêque qui le portera. Si les reliques étaient volumineuses, des Prêtres les porteraient au moyen de la civière. L'église reste ouverte et ornée. La consécration d'un autel ne cause aucune modification dans l'Office du jour. V. n^{os} 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18.

CHAPITRE II

Cérémonies à observer pour la consécration d'un autel fixe.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

109. A la sacristie, on prépare deux amicts, deux aubes, deux cordons et une étole blanche pour le Diacre et le Sous-Diacre, si la cérémonie est chantée. Près de l'autel, du côté de l'épître, à sa place ordinaire, on met un faldistoire couvert de blanc et un coussin, avec deux tabourets par côtés si la cérémonie est chantée. Sur la crédence, parmi les autres objets, on met un aspersoir fait de plante verte, et un bénitier avec de l'eau

bénite ordinaire. Auprès, on place la croix de procession et deux flambeaux ; si le Prélat est Archevêque et dans sa province, la croix est apportée lorsqu'il arrive. Il faut une autre crédence proche de la première ; c'est là qu'on dispose les ornements de l'Évêque, le pontifical et le bougeoir. A la chapelle des reliques, on prépare seulement les cierges pour la procession. Le saint Sacrement ne doit pas être à un autel trop rapproché de celui qui sera consacré. V. n^{os} 19, 21, 23.

ARTICLE II

Cérémonies spéciales aux ministres de la consécration d'un autel fixe.

§ 1. Des ministres nécessaires.

110. Il faut les mêmes ministres que pour la consécration d'une église, moins le Diacre gardien, moins aussi les Prêtres pour porter les reliques si l'Évêque les porte. Au cas où la cérémonie n'est pas chantée, deux Chapelains en surplus, même s'ils sont Chanoines, assistent l'Évêque au lieu du Diacre et du Sous-Diacre, et en remplissent toutes les fonctions ; avec cette différence que le second peut être chargé d'ôter chaque fois la mitre, le soin de la mettre incombant au premier. Dans le même cas, les Chantres récitent à haute voix tout ce qui devrait être chanté, et l'Évêque commence ce qui devrait être entonné.

§ 2. De la préparation à la cérémonie.

111. On reçoit l'Évêque et on lui présente l'eau bénite comme il est dit dans les *Fonctions ponti-*

ficales, avec les particularités indiquées suivant qu'il est ou n'est pas dans le lieu de sa juridiction ; il a la mozette ou le mantelet ; on porte la croix devant lui, s'il est Archevêque et dans sa province. Pendant ce temps, si la cérémonie est chantée, le Diacre et le Sous-Diacre, ayant pris leurs ornements à la sacristie, vont se placer de chaque côté du faldistoire. Quand l'Évêque est arrivé, il lit l'antienne *Ne reminiscaris*, et ses ministres lui mettent les ornements pendant qu'on psalmodie les sept psaumes. Ensuite, s'il est assisté par deux Chapelains, ceux-ci ne s'asseoient pas à ses côtés. Trois Clercs prennent la croix et les flambeaux. V. n^{os} 27, 28.

§ 3. Des premières prières devant l'autel.

112. Après avoir répété l'antienne à la fin des psaumes, l'Évêque va se placer en face de l'autel avec ses ministres, à quelques pas des degrés ; il rend la crosse, quitte la mitre, entonne l'antienne *Adesto*, puis chante l'oraison *Actiones nostras* ; on enlève les tabourets et l'on met le faldistoire devant l'Évêque. Ensuite il reçoit la mitre, s'agenouille sur le coussin, et l'on chante les litanies, en nommant deux fois, à leur place respective, le saint auquel on dédie l'autel et ceux dont les reliques y seront renfermées. Il bénit l'autel avec ces formules :

Ut altäre hoc ad honörem tuum et nomen sancti N. consecrändum bene-✠dicere digneris. R. Te rogämus, audi nos.

Ut altäre hoc ad honörem tuum et nomen sancti N. consecrändum bene-✠dicere et sancti-✠ficäre digneris. R. Te rogämus, audi nos.

Ut altäre hoc ad honórem tuum et nomen sancti N. consecrándumbene-✠dicere, sancti-✠ficäre, et conse-✠cräre digneris. R. Te rogámus, audi nos.

V. n^{os} 30, 31, 47, 48.

§ 4. De la bénédiction de l'eau grégorienne.

113. Les litanies achevées, on enlève le faldistoire et l'on met le coussin sur le plus bas degré de l'autel; l'Évêque s'en approche et quitte la mitre pour chanter *Deus in adjutorium*, etc. Dans les textes de la bénédiction de l'eau grégorienne, il omet toutes les fois le mot *ecclesia*. Il termine par l'oraison *Omnipotens sempiterna Deus creator et conservator humani generis...* V. n^{os} 51, 52.

§ 5. Des signes de croix sur l'autel avec l'eau grégorienne, de l'aspersion de l'autel, et de la bénédiction du ciment.

114. L'Évêque reçoit la mitre et monte à l'autel pour y tracer les cinq croix avec l'eau qu'il vient de bénir. Quand il a fait pour la septième fois le tour de l'autel en l'aspergeant, il revient au milieu, quitte la mitre et chante :

v. Dómine exáudi oratiónem meam. R. Et clamor meus ad te véniat.

v. Dóminus vobíscum. R. Et cum spírítu tuo.

ORÉMUS. Deus, qui es visibílium rerum ómnium et invisibílium cónditor, et cunctárum sanctificatiónum consecrátor, ad dedicatiónem hujus domínicæ mensæ adesse dignáre; et quæ sacráto óleo et chrísmate a nobis indignis est linienda et benedicénda, tuæ sancti-✠ficatiónis in eam infúnde virtútem et consecratiónem; ut omnes qui ad eam te deprecátúri accésserint, tuæ propitiatiónis auxiliúm sentiant. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

Ensuite, au même endroit, il bénit le ciment qu'un clerc est venu présenter. V. n^{os} 55, 56, 57, 58, 67, 68.

§ 6. De la procession des reliques.

115. Après l'oraison *Aufer a nobis* à l'entrée, l'Évêque, arrivé devant les reliques, chante : *Oremus, Fac nos quæsumus...*; puis il met et bénit de l'encens dans l'encensoir, prend des deux mains le coffret ou le plateau qui contient les reliques, se tourne vers le peuple, entonne l'antienne *Cum jucunditate*, et reçoit la mitre. Ses ministres ne se couvrent pas; le Thuriféraire et le Portecrosse marchent immédiatement devant lui. A l'antienne, on peut ajouter le répons :

Súrgite, Sancti Dei, de mansiónibus vestris, loca sanctificáte, plebem benedicite : * Et nos hómines peccatóres in pace custodíte. v. Ambuláte, Sancti Dei, ad locum prædestinátum qui vobis præparátus est. Et nos.

La procession étant de retour à l'autel, l'Évêque dépose les reliques sur la table du côté de l'évangile, et se tient devant l'autel, au bas des degrés. V. n^{os} 69, 71.

§ 7. Du placement des reliques dans l'autel.

116. L'Évêque entonne alors l'antienne *Exsultabunt*. Après avoir oint le sépulcre, il descend de l'autel avec ses ministres, s'approche de la table des reliques et quitte la mitre; il les découvre, prend la boîte des deux mains, remonte à l'autel, la place dans le sépulcre et entonne le répons *Sub altare Dei*. V. n^o 77, 78, 79, 80.

§ 8. De l'encensement et des onctions de l'autel.

117. On répète l'antienne après le dernier verset des psaumes *Quam dilecta, Bonum est, Eructavit, Deus noster*. Le Prêtre n'interrompt pas l'encensement de l'autel. V. n° 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90.

§ 9. De la combustion de l'encens sur l'autel, des dernières onctions, de la bénédiction des nappes, et du dernier encensement.

118. Lorsqu'il a chanté *Lapidem hunc fratres carissimi...*, l'Evêque entonne aussitôt l'antienne *Ædificavit Moyses*, et n'encense pas l'autel. A la suite de l'oraison *Deus omnipotens in cujus honorem*, il chante cette préface :

Vere dignum et justum est, æquum et salutaire, nos tibi semper et ubique grâcias agere, Dómine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus et clemens; cujus nec initium, nec finis advértitur; qui quantus es, tantus esse voluísti, sanctus scilicet ac mirábilis Deus, cujus majestátem elementa non capiunt. Te benedicimus, te supplices deprecámur, ut tibi sit altáre hoc, sicut illud quod Abel salutáris mystérii in passióne præcúrsor, jugulátus a fratre, novo sángine imbuít et sacra vívit. Sit tibi, Dómine, altáre hoc, sicut illud quod Abraham pater noster, qui vídere te méruit, fabricávit, et invocáto tuo nómine, consecrávit. In quo sacérdos Melchisedech sacrificií formam triumphális expressit. Sit tibi, Dómine, altáre hoc, sicut illud super quod Abraham seminárium fidei nostræ Isaac filium suum, dum tibi toto corde crédidit, toto corde impósuit. In quo salutáris mystérii sacraméntum dominicæ Passiónis osténsus est, dum offértur Fílius, Agnus occídatur. Sit tibi, Dómine, altáre hoc, sicut illud quod Isaac, púteum profúndæ veritátis invénienti, abundántiæ ei nomen impónens, tuæ majestáti dicávit. Sit tibi, Dómine, altáre hoc, sicut ille lapis quem Jacob suppó-

nens cápiti suo, ascendéntes et descendéntes Angelos per scalæ mystérium, somno revelánte, cognóvit. Sit tibi, Dómine, altáre hoc, sicut illud quod Móyses, susceptis mandátis, in præfiguratióne Apostólica, duódecim lápidum constructióne firmávit. Sit tibi, Dómine, altáre hoc, sicut illud quod Móyses septem diérum purificatióne mundávit, et cœlésti tuo collóquio, Sancta sanctórum vocávit. Sicut locútus es ad Móysen, dicens : Si quis tetigerit altáre hoc, sanctificátus habeátur. Sit in hoc ergo altári innocéntiæ cultus; immolétur supérbia, iracúndia jugulétur, luxúria omnisque libído feriátur, offerátur pro turtúribus sacrificium castitátis, et pro pullis columbárum innocéntiæ sacrificium.

Per Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, qui tecum vívit et regnat in unitáte Spíritus sancti Deus, per ómnia sæcula sæculórum. ✠. Amen.

V. n°s 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

§ 10. De la Messe.

119. S'il y avait un trône pour l'Evêque, il se rait orné dès le commencement de la cérémonie. La Messe est celle de la Dédicace avec les oraisons spéciales pour un autel. Aux jours exceptés n° 103, on dirait la Messe du jour, en ajoutant les oraisons de la dédicace d'un autel sous une seule conclusion. Dans la formule d'indulgence, on omet *ecclesiam hanc*. V. n°s 101, 102, 103, 104.

CHAPITRE III

Cérémonies spéciales à observer pour la consécration de plusieurs autels fixes.

120. On a soin qu'il ne se produise pas d'inexactitude entre les reliques et les parche-

mins, et l'on marque d'une façon précise la boîte destinée à chaque autel. On fait les préparatifs soit au milieu de l'église, d'où l'on puisse voir tous les autels à consacrer, soit auprès du principal autel que l'on consacre, suivant la disposition et la commodité. C'est là qu'on dispose le faldistoire, la croix et les flambeaux, la table où seront déposées les reliques, et deux crédences; on met sur une les ornements de l'Évêque, sur l'autre les objets nécessaires, en quantité suffisante pour tous les autels à consacrer. Le Porte-croix et les Porte-flambeaux précèdent toujours l'Évêque d'un autel à l'autre.

121. Si le faldistoire est au milieu de l'église, l'Évêque s'y asseoit tourné vers l'autel, et il reste auprès jusqu'à la bénédiction de l'eau grégorienne. Quand celle-ci est achevée, il monte au premier autel, entonne *Introibo*, fait les signes de croix avec l'eau et s'essuie. Il se rend alors successivement à chaque autel pour y faire les mêmes signes de croix; un Clerc portant le bénitier et la serviette précède le Porte-croix. Ensuite il revient, pour l'oraison *Singulare*, devant le faldistoire au milieu de l'église, ou devant le premier autel.

122. Après avoir entonné *Asperges me* au premier autel, l'Évêque en fait le tour en l'aspergeant, puis va asperger de même chaque autel. De retour au premier, il entonne de nouveau *Asperges me*, et fait une seconde aspersion comme la première. La même cérémonie a lieu sept fois; le Porte-bénitier précède le Porte-croix. Il revient ensuite au faldistoire ou au premier autel, pour l'oraison *Deus qui es* et la bénédiction du ciment.

On conserve suffisamment d'eau grégorienne pour le cas où il faudrait détremper plusieurs fois du ciment; on répand le surplus au pied de chaque autel.

123. Au retour de la procession, on dépose les reliques au milieu de l'église ou près du premier autel, et l'Évêque y entonne *Exsultabunt*. Après être monté au premier autel et avoir chanté l'oraison *Deus qui in omni loco*, l'Évêque oint le sépulcre et y place les reliques; il va les prendre sur la table préparée, ou bien, si des Prêtres les ont portées, ceux-ci apportent la civière à l'autel, puis la reportent où elle était; deux Clercs, avec des cierges allumés, accompagnent l'Évêque portant les reliques, ou bien les prêtres transportant la civière. Ensuite l'Évêque encense les reliques, oint le couvercle du sépulcre, ferme et scelle celui-ci, et achève en traçant dessus la croix avec le saint Chrême; tout cela avec les formules, antiennes et oraisons prescrites.

124. L'Évêque, précédé du Clerc portant le saint Chrême et du Thuriféraire qui marchent devant le Porte-croix, suivi des Porte-insignes et de l'ouvrier portant le ciment, se rend au second autel et y recommence toutes les mêmes cérémonies, à partir de l'oraison *Deus qui in omni loco* inclusivement; ainsi de suite pour chaque autel. Revenu au premier, il met et bénit l'encens, entonne *Stetit Angelus*, et encense l'autel; puis il va encenser les autres, le Thuriféraire précédant le Porte-croix; il retourne au milieu de l'église ou devant le premier pour l'oraison *Dirigatur*, après laquelle il s'assied pendant qu'on essuie les autels.

125. Quand il a encensé le premier autel cinq fois en forme de croix, l'Évêque va faire de même aux autres et revient au premier; il met et bénit l'encens, entonne *Dirigatur*, fait trois fois le tour de l'autel en l'encensant, puis se rend à chacun pour l'encenser pareillement; le Thuriféraire précède le Porte-croix. Après l'encensement du dernier autel, l'Évêque remet l'encensoir au Prêtre chargé de continuer, et l'on retourne au premier. Le Prêtre accompagne dorénavant l'Évêque et encense l'autel où il se trouve; dans les moments où celui-ci ne fait aucune cérémonie sur les autels, il va de l'un à l'autre pour les encenser.

126. L'Évêque, ayant entonné *Erexit Jacob* et fait les cinq onctions sur le premier autel, oint de même les autres, puis revient au premier; il met et bénit l'encens, entonne *Dirigatur*, encense chaque autel en en faisant le tour, rend l'encensoir au Prêtre, et va au milieu de l'église ou au premier autel pour l'oraison *Adsit Domine*. On procède de la même manière pour la deuxième et la troisième onction. Lorsqu'il a chanté l'oraison *Descendat*, et entonné *Sanctificavit* au premier autel, l'Évêque fait l'onction totale sur chacun, puis retourne au milieu de l'église ou au premier, pour entonner *Ecce odor* et chanter ce qui suit. Le Porte-croix est précédé du Prêtre, ainsi que du Clerc portant les saintes Huiles quand l'Évêque fait les onctions; celui-ci, après chacune, emploie du coton pour s'essuyer.

127. A la suite de la bénédiction des grains d'encens, l'Évêque va les placer sur chaque autel avec les croix de cire; le Clerc qui les porte marche à côté du Prêtre; on les allume au fur et

à mesure; il revient au milieu de l'église ou au premier autel, jusqu'après la préface. Ayant entonné *Confirma hoc* au premier autel, il fait à tous l'onction sur le devant de la base, et chante l'oraison *Majestatem* au milieu de l'église ou au premier; il fait ensuite à tous les autels les quatre dernières onctions, chante au même endroit l'oraison *Supplices*, et y reste jusqu'au dernier encensement.

128. Quand les autels sont essuyés, couverts de leurs nappes bénites par l'Évêque et garnis, celui-ci entonne *Omnis terra* au premier, les encense tous en forme de croix, salue la croix de chacun en arrivant et en partant, puis retourne au premier; il entonne de nouveau *Omnis terra* et fait un autre encensement, ce qui a lieu trois fois. Ensuite il va au milieu de l'église ou devant le premier autel pour les oraisons finales. On célèbre la Messe sur un des autels, le principal ou celui qui est le plus en vue; on met le pluriel dans les oraisons et la formule de l'indulgence.

TROISIÈME SECTION

CÉRÉMONIES SPÉCIALES A OBSERVER POUR LA CONSÉCRATION D'UN AUTEL DONT LE SÉPULCRE SE TROUVE DANS LA BASE ET DOIT ÊTRE FERMÉ PAR LA TABLE.

129. On suit les règles indiquées précédemment toutes les fois que le sépulcre se trouve soit dans la table, soit dans la base, en avant ou en arrière. Mais lorsque le sépulcre est situé dans la base et en dessus, de sorte que la table serve de couvercle au sépulcre, les cérémonies se font

dans un ordre différent V. n° 9, p. 26. La différence consiste en ce que les cinq croix tracées sur l'autel avec l'eau grégorienne et les sept aspersions autour de celui-ci ont lieu non pas après la bénédiction de l'eau grégorienne, mais après que les reliques ont été mises dans le sépulcre, la table placée et scellée sur la base. Outre les préparatifs ordinaires, on place la table non loin de la base, sur deux tréteaux, de façon qu'on puisse y faire l'onction en dessous.

130. Après la bénédiction de l'eau grégorienne se fait celle du ciment et la procession des reliques; on conserve toute l'eau grégorienne, sans en répandre. Quand l'Évêque a oint le sépulcre, y a mis les reliques et les a encensées, il va oindre le dessous de la table, puis revient à l'autel, répand du ciment sur la base et va s'asseoir. Alors, les ouvriers ayant tout disposé, les Prêtres en chasuble qui ont porté les reliques prennent la table et la mettent en place sur la base, aidés par les ouvriers; ceux-ci la cimentent et la fixent; pendant ce temps, on chante le répons :

Vos Sa-cerdó-tes * et Levi - tæ, sancti-
fi - cámi - ni : * Et afférte aram Dómi - ni
De-i Isra - el, ad lo-cum qui e - i pa - rá -

tus est. * Vos Sancti Dómi-ni vocabimini
ministri De-i nostri : di-cetur vobis : sit timor
De-i vobiscum, et cum di-li-genti-a cun-cta
fá-ci - te. * Et.

A la suite du répons, l'Évêque entonne l'antienne *Sub altare Dei audiui*. Il revient à l'autel pour l'oraison *Deus qui ex omnium*, fait l'onction sur la table et encense l'autel. L'oraison *Dirigatur* achevée il reçoit la mitre, entonne l'antienne *Introibo ad altare Dei*, fait avec l'eau grégorienne les cinq croix et les sept aspersions accompagnées des textes prescrits. Ensuite l'Évêque s'assied pendant qu'on essuie l'autel. Il continue la cérémonie en encensant cinq fois la table en forme de croix, en entonnant le répons *Dirigatur*, etc.

QUATRIÈME SECTION

CÉRÉMONIES SPÉCIALES A OBSERVER LORSQUE, A LA CONSÉCRATION D'UNE ÉGLISE, S'AJOUTE LA CONSÉCRATION D'AUTELS LATÉRAUX FAITE PAR DES ÉVÊQUES DIFFÉRENTS.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

131. On prépare et on expose toutes les reliques au même endroit. En plus des préparatifs faits ailleurs, on dispose près de l'autel principal tout ce qui est nécessaire pour la consécration de l'église et de cet autel, ainsi qu'un petit voile de soie rouge pour chaque autel latéral. Près de chaque autel à consacrer, on met tout ce qu'il faut pour la consécration d'un autel, excepté la croix de procession, les flambeaux et ce qui sert à faire l'eau grégorienne; à la crédence des ornements de l'Évêque, on met la mitre simple de toile, sans crosse ni bougeoir.

ARTICLE II

Observations préliminaires.

132. Outre les ministres du Consécrateur, il faut pour chaque Évêque deux Chapelains en surplus, même s'ils sont Chanoines, des Clercs pour porter la mitre, le pontifical, l'encensoir, les saintes Huiles et le bénitier, enfin des ouvriers en nombre suffisant. Les Évêques sont revêtus du mantelet; ils n'ont rien à faire au commence-

ment de la cérémonie; ils peuvent y assister, ou arriver seulement au moment de consacrer leur autel. Tout se fait comme à l'ordinaire jusqu'à ce moment. Dans les litanies, on nomme deux fois les saints titulaires des autels et ceux de qui sont les reliques; le Consécrateur chante : *Ut ecclesiam et altaria haec ad honorem tuum et nomen sanctorum N. N. consecranda*, etc. L'eau grégorienne doit être en quantité suffisante pour tous les autels à consacrer; quand sa bénédiction est terminée, des Clercs prennent de cette eau et en portent à la crédence de chaque autel, dans un bénitier.

ARTICLE III

Cérémonies à observer.

133. Pendant la bénédiction de l'eau grégorienne, chaque Évêque se rend à l'autel qu'il doit consacrer, accompagné de ses deux Chapelains; les Clercs désignés se trouvent auprès de chaque crédence. On revêt les Évêques de leurs ornements, sans détacher la queue de leur soutane, et ils doivent être prêts quand le Consécrateur revient de la porte après y avoir tracé deux signes de croix avec la crosse; ils sont assis en attendant le moment de commencer.

134. En même temps que le Consécrateur, chaque Évêque commence la consécration de son autel à l'antienne *Introibo ad altare Dei*. Les Évêques récitent tous les textes avec leurs Chapelains, et emploient l'eau grégorienne bénite à l'autel principal. Ils ont soin de faire chaque cérémonie en même temps que le Consécrateur

la fait à l'autel principal; ils interrompent et s'asseyent, couverts de la mitre, pendant que celui-ci fait les cérémonies de la consécration de l'église. Ainsi, après les sept aspersions de leur autel, ils s'asseyent pendant les aspersions des murs et du pavé. Vers la fin de la préface, ils se lèvent pour dire l'oraison *Deus qui es visibilium*; puis, simultanément avec le Consécrateur, bénissent le ciment de leur autel.

135. Dans la procession pour aller prendre les reliques, les Evêques, couverts de la mitre, précèdent immédiatement le Consécrateur; ils marchent deux à deux, et s'ils sont en nombre impair, les trois derniers vont ensemble. Leurs Chapelains marchent près d'eux, sur les côtés; tous leurs Clercs vont ensemble deux à deux, devant le Clergé. S'il n'y avait qu'un Evêque, il marcherait à la gauche du Consécrateur. Celui-ci seul dit les oraisons *Aufer a nobis* et *Fac nos*; les Evêques ont soin de quitter la mitre quand il le fait. Au retour à l'église, les Evêques marchent derrière la civière des reliques et devant le Consécrateur; leurs Clercs, en avant, portent des cierges; en entrant, tous se rendent à l'autel principal.

136. Le Consécrateur, ayant entonné l'antienne *Exsultabunt sancti*, monte à l'autel et, sans la mitre, se tourne vers les fidèles; on apporte la civière près de lui, à sa droite; les Evêques, couverts de la mitre et accompagnés de leurs Chapelains, viennent l'un après l'autre devant l'autel. Le premier, après que son Chapelain lui a ôté la mitre au bas des degrés, monte et reçoit du Consécrateur, dans ses deux mains, la boîte

des reliques destinées à son autel; ses Chapelains lui couvrent les mains d'un voile rouge et lui mettent la mitre; il se rend à son autel entre ses deux Chapelains, précédé de ses Clercs portant des cierges. Tous les Evêques font de même. Chacun, en arrivant à son autel, dépose les reliques sur la table préparée, et continue la consécration à l'antienne *Exsultabunt sancti*.

137. Lorsqu'il a distribué les reliques aux Evêques, le Consécrateur laisse celles de l'autel principal dans la civière jusqu'au moment de les prendre, et continue la consécration à l'oraison *Deus qui in omni loco*, simultanément avec les Evêques. Ceux-ci s'asseoient pendant que le Consécrateur fait les onctions sur les murs. Ils continuent avec lui à l'antienne *Edificavit Moyses*. Quand ils ont terminé la consécration de leur autel, ils ne donnent ni bénédiction ni indulgence; ils quittent leurs ornements, qu'on met à la crédence, et reprennent le mantelet, puis vont au chœur pour assister à la Messe. Le Consécrateur donne la bénédiction finale. Dans la formule d'indulgence, on dit : ... *dat et concedit omnibus ecclesiam hanc et altaria haec visitantibus*, etc.

CINQUIÈME SECTION

DE LA CONSÉCRATION DES AUTELS PORTATIFS ⁽¹⁾

CHAPITRE PREMIER

Des pierres, reliques et objets à préparer.

138. Les autels portatifs peuvent être faits de toute sorte de pierre, pourvu qu'elle soit solide et non artificielle¹. Les pierres d'autel sont carrées, ou plus longues que larges. Leurs dimensions doivent être telles que, placées en long si elles ne sont pas carrées, l'hostie et le calice y tiennent facilement, et qu'il reste assez de place au Prêtre pour les baiser. Leur épaisseur doit être suffisante pour assurer leur solidité et celle du sépulcre, tant du fond que du couvercle. On y grave cinq petites croix, au milieu et près des quatre angles. Devant celle du milieu, et sur la même face, on creuse une petite cavité de l'ampleur du pouce pour y mettre les reliques, avec un rebord en creux qui recevra le couvercle. Celui-ci doit être en pierre et bien ajusté, afin qu'il ne fasse pas saillie et reste solidement fixé en place.

139. On prépare, pour chaque pierre d'autel, des reliques du corps de deux saints martyrs et trois petits grains d'encens; on les enveloppe dans un morceau de parchemin, sans inscription,

(1) Nous supposons, comme cela se fait presque toujours, que l'on consacre plusieurs pierres à la fois et sans solennité.

1. S. C. 13 juin. 1899, 4032.

et on les met dans un plateau couvert d'un voile rouge. On pose le plateau sur l'autel de la chapelle où a lieu la consécration, et on allume deux cierges. Tout cela se fait sans cérémonies; on n'expose pas les reliques la veille, et il n'y a pas d'office à réciter. Au milieu de la chapelle, on dispose une table entièrement recouverte de nappes, et dont on puisse faire le tour; on y range les pierres l'une à côté de l'autre, au bord de la table, et on place derrière chaque pierre le couvercle du sépulcre.

140. Du côté de l'épître, sur la crédence recouverte d'une nappe, on met un bénitier plein d'eau à bénir, du sel dans un plateau, de la cendre dans un plateau, du vin dans une burette, un aspersoir fait de plante verte, les ampoules du saint Chrême et de l'Huile des catéchumènes, deux burettes contenant les mêmes Huiles, l'encensoir et la navette, un bénitier avec de l'eau bénite et l'aspersoir ordinaires, cinq petites croix de mèche cirée pour chaque autel dans un plateau, de l'encens en petits grains dans un plateau, quelques grattoirs en bois, des serviettes pour essuyer les autels, une truelle et du ciment dans un récipient de terre, l'aiguière et son plateau, de la mie de pain et du citron dans un plateau, du coton, une serviette; non loin de là, un réchaud avec des charbons allumés et des pincettes.

141. On dispose sur l'autel la mitre *aurea phrygiata* et le voile pour la tenir, l'étole blanche, la croix, le cordon, l'aube et l'amiet; si l'Évêque ne doit pas célébrer la Messe, on ne met ni l'aube ni le cordon. On place le pontifical ouvert avec un pupitre sur la table où sont les

pierres, ou bien, s'il n'y a pas l'espace suffisant, sur un grand pupitre près de cette table, de telle sorte que l'Évêque, lisant tourné vers l'autel, ait les pierres devant lui. On met un coussin près de là, et le bougeoir au milieu de la table. On prépare ce qu'il faut pour la Messe qui suivra la consécration, et des surplis pour tous ceux qui sont employés à celle-ci, même s'il y avait des Chanoines.

CHAPITRE II

Cérémonies à observer pour la consécration des autels portatifs.

ARTICLE PREMIER.

Des ministres nécessaires.

142. Il faut au moins quatre ou cinq assistants, y compris le Cérémoniaire, pour servir directement l'Évêque, tenir la mitre, remplir la fonction de Thuriféraire, présenter les objets, réciter les antiennes et les psaumes quand l'Évêque les a commencés. S'il n'y avait personne qui pût le faire, l'Évêque les réciterait en entier alternativement avec ceux qui l'assistent, avant d'accomplir la cérémonie correspondante. La mitre est mise par l'assistant de droite et ôtée par celui de gauche, à moins que le premier ne l'enlève aussi. Il faut un ouvrier pour préparer le ciment et aider à fermer les sépulcres.

ARTICLE II

Cérémonies spéciales aux ministres.

§ 1. Du commencement de la cérémonie jusqu'à après la bénédiction de l'eau grégorienne.

143. L'Évêque, ayant quitté au pied de l'autel la mozette ou le mantelet, est revêtu sur le rochet des ornements indiqués plus haut, puis se rend au pupitre et dit :

Deum omnipotentem, fratres carissimi, votis exultantibus deprecemur, ut qui per omnem mundum fidem sparsit et Ecclesiam congregavit, qui est lapis de monte sine manibus abscissus, qui angularem compagem solidavit, has petras serenus illustret, easque æterna lumine irrigatas ita multiplicibus et diversis charismatibus locupletet, ut super illas administrandam sui Corporis hostiam benedicat, et suscipiat consecratam. Qui cum Deo Patre vivit et regnat in unitate Spiritus sancti Deus per omnia sæcula sæculorum. r. Amen.

144. Ensuite il quitte la mitre, s'agenouille sur le coussin qu'on a mis devant lui, tous s'agenouillant, et dit *Deus in adjutorium...*; on répond *Domine ad adjuvandum...*; on se lève et il dit *Gloria Patri...*; on répond *Sicut erat...* (1). Cela se répète une deuxième et troisième fois, d'un ton à chacune plus élevé. L'Évêque reçoit alors la mitre et s'approche de la crédence pour faire la bénédiction de l'eau grégorienne, sans nommer l'église lorsqu'il rencontre ce mot.

(1) Les textes qui sont seulement indiqués ici se trouvent à la consécration d'une église et des autels fixes.

De l'aspersion des autels.

145. L'Évêque reçoit la mitre après l'oraison *Omnipotens sempiterna Deus creator et conservator*. Avec le pouce droit trempé dans l'eau grégorienne, il trace sur chaque pierre cinq croix, au milieu et aux quatre angles, en répétant chaque fois :

Sancti-✠ficetur et conse-✠crétur hæc tábula. In nómine Pa-✠tris et Fi-✠lii et Spiritus ✠sancti. Pax tibi,

et en bénissant la pierre aux mots *In nomine Patris...*, suivant cet ordre :

2	5
	1
4	3

146. Quand il a terminé sur la dernière pierre, l'Évêque s'essuie et commence l'antienne *Asperges me*, que l'on continue avec le psaume *Miserere* en répétant l'antienne après le dernier verset; alors il reçoit l'aspersoir de plante verte et asperge trois fois chaque pierre tout autour, de droite à gauche. On essuie les pierres quand la dernière a été aspergée. L'Évêque quitte la mitre et dit *Domine exaudi...*, *Dominus vobiscum*, puis l'oraison *Deus qui es visibilium*. Pendant ce temps, le Thuriféraire prépare l'encensoir.

§ 3. De l'encensement et de l'onction des autels.

147. Après avoir reçu la mitre, l'Évêque met et bénit de l'encens, commence l'antienne *Dirigatur*

continué par les Clercs, reçoit l'encensoir et encense trois fois chaque pierre tout autour, de droite à gauche. Ensuite il remet l'encensoir au Thuriféraire; celui-ci continue l'encensement des pierres en faisant le tour de la table, et en ajoutant parfois de l'encens.

148. L'Évêque commence l'antienne *Erexit Jacob*, que l'on continue avec le psaume *Quam dilecta*; alors, avec le pouce droit trempé dans l'Huile des catéchumènes, il fait sur chaque pierre cinq onctions en forme de croix, comme il a fait pour l'eau grégorienne, en répétant la même formule et dans le même ordre. Après s'être essuyé, il commence de nouveau l'antienne *Dirigatur* continuée par les Clercs, reçoit l'encensoir du Thuriféraire et encense une fois chaque pierre tout autour. Ayant rendu l'encensoir au Thuriféraire, qui continue l'encensement, l'Évêque quitte la mitre et dit *Oremus*; le premier assistant ajoute *Flectamus genua* en faisant la génuflexion, que tous font aussi excepté l'Évêque; le second ajoute *Levate* en se relevant, ce que tous font aussi, et l'Évêque dit l'oraison *Adsit Domine*.

149. Ayant commencé l'antienne *Mane surgens*, que l'on continue avec le psaume *Bonum est*, l'Évêque reçoit la mitre, réitère les onctions, commence *Dirigatur*, encense les pierres comme la première fois, et termine par l'oraison *Adesto Domine*. Il fait une troisième fois les mêmes cérémonies, avec l'antienne *Unxit te Deus* et le psaume *Deus noster*, en employant le saint Chrême et en terminant par l'oraison :

Exaudi nos, Deus noster, et precum nostrarum libenter

accipe vota, et altaria hæc ad celebranda divina mysteria præparata cœlestis unguenti odore asperge, et aromata divinæ sanctificationis illis infunde; et sicut lapidem Jacob patriarchæ erectum unguenti perfusione dicasti, et angelicis visionibus per scalam gradus Ecclesiæ figurasti, sic quoque super hos lapides altaribus coaptandos cœlestis gratiam sancti-✠ ficationis immitte; ut dum tibi super eos sacri Corporis et Sanguinis unigeniti Filii tui mysteria consecrantur, petentibus peccata dimittantur, et merentibus influas gratiam sempiternam. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

§ 4. Du placement des reliques dans les autels et de l'onction totale de ceux-ci.

150. L'Évêque, ayant reçu la mitre, oint le fond du sépulcre de chaque pierre avec le saint Chrême en disant :

Conse-✠ crétur et sancti-✠ ficétur hoc sepulchrum. In nomine Pa-✠ tris et Fi-✠ lii et Sp̄ritus ✠ sancti. Pax huic domui.

Pendant ce temps, l'ouvrier détrempe le ciment en y mêlant de l'eau grégorienne (1). Quand l'Évêque s'est essuyé, on lui ôte la mitre et lui présente le plateau contenant les reliques; il en met dans le sépulcre de la première pierre, puis le ferme aussitôt en le cimentant et en plaçant le

(1) D'après un décret (10 mai 1890, 3726), on devrait bénir le ciment avec l'oraison *Summe Deus* de la consécration des autels fixes; d'après un autre (15 déc. 1882, 3567), on s'en tient au *Pontifical*. Or celui-ci, même dans les plus anciennes éditions, n'a jamais parlé de la bénédiction du ciment. Cette bénédiction appartient à la solennité du rite bien plus qu'à son intégrité. C'est ainsi que, en consacrant l'autel portatif, l'Évêque ne fait pas même l'onction sur le couvercle du sépulcre, qui paraît plus importante que la bénédiction du ciment. D'ailleurs, en admettant que le ciment doive être béni, il semble bien ne pas rester privé de bénédiction, par le fait qu'on lui incorpore l'eau grégorienne.

couvercle. Ensuite il continue à placer les reliques dans chaque sépulcre, que les assistants ferment à mesure avec du ciment et leur couvercle, l'ouvrier aidant. On essuie le ciment resté en trop sur les pierres.

151. L'Évêque dit l'oraison *Deus qui ex omnium*, puis commence l'antienne *Ecce odor*, que l'on continue avec le psaume *Fundamenta ejus*, et reçoit la mitre; prenant les deux burettes du saint Chrême et de l'Huile des catéchumènes, il en verse un peu sur chaque pierre. Il quitte alors l'anneau, et répand l'Huile sur toutes les pierres en frottant avec la main droite étendue; après quoi, il s'essuie avec du coton, reprend l'anneau, et dit l'invitation *Lapides hos*, suivie de l'antienne *Ædificavit Moyses* et de l'invitation *Dei Patris omnipotentis*.

§ 5. De la combustion de l'encens sur les autels et de leur dernier encensement.

152. Après avoir quitté la mitre, l'Évêque bénit l'encens en petits grains avec l'oraison *Dominus Deus omnipotens*; puis il l'asperge d'eau bénite ordinaire, et reçoit la mitre. Alors, sur chaque pierre, aux cinq endroits des onctions, il dépose une pincée de grains d'encens et place dessus une croix de mèche cirée; il est aidé par les assistants en cela, le faisant pour le moins au milieu de chaque pierre, et leur faisant faire la même chose ailleurs¹. On allume les croix à mesure qu'elles sont placées.

153. L'Évêque quitte la mitre et la calotte, s'a-

1. S. C. 14 janv. 1910, 4244 ad 4.

genouille sur le coussin qu'on a placé devant lui, et dit le verset *Veni sancte Spiritus*, avec ou sans *Alleluia* selon le temps. Ensuite on se lève, l'Évêque reçoit la calotte, et l'on dit les antiennes *Ascendit fumus et Stetit Angelus, Oremus, Flectamus genua, Levate*.

Horum altarium, Domine, holocaustum, sancti Spiritus tui gratia infusum, in odorem tuæ suavitatis ascendat. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

OREMUS. Supplices tibi, Domine Deus Pater omnipotens, preces effundimus, ut metalli hujus expolitam materiam, supernis sacrificiis imbuendam, ipse tuæ ditare sancti-~~fic~~ationis ubertate digneris, qui quondam legem in tabulis scripsisti lapideis. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus sancti Deus.

L'Évêque étend les mains :

Per omnia sæcula sæculorum. R. Amen.

Ÿ. Dominus vobiscum. R. Et cum spiritu tuo.

Ÿ. Sursum corda. R. Habemus ad Dominum.

Ÿ. Grátias agamus Domino Deo nostro. R. Dignum et justum est.

Vere dignum et justum est, æquum et salutære, nos tibi semper et ubique grátias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, æternæ Deus : qui, post offendicula lapsus primi hominis, instituisti tibi offerri propitiatorii delibamenta libaminis : ut culpa, quæ præcèsserat per superbiam, futuris temporibus expiarètur per múnera, quibus honorificarentur altaria, honorificarentur et templa. Quod tibi primus Noe præparavit officio, rursus Abraham immolatûrus filium, dehinc Jacob erigens et ungens lapidem in titulum. Te, Redemptor mundi, exoramus, ut lapides istos seu mensas, in honorem tuum gloriosæque Virginis Mariæ et omnium Sanctorum, conse-~~cr~~are et sancti-~~fic~~are digneris benedictionis tuæ illapsu, manibus nostris opem tuæ benedictionis infundens, et sacri hujus mysterii sicut institutor, ita etiam et sanctificator appare, qui te angularem lapidem, et saxum sine manibus

abscessum nominari voluisti. Inhæreas hic placido æternæ majestatis obtutu, ut quidquid sacro ritu super his immolabitur, sicut Melchisedech oblatum tibi placeat holocaustum. Adsit misericordiæ tuæ ineffabilis pietas, ut te largiente réferat præmium quisquis intulerit votum.

Il joint les mains :

Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. R. Amen.

Antienne *Confirma hoc*, avec *Gloria Patri, Sicut erat*, et répétition de l'antienne.

OREMUS. Quæsumus, omnipotens Deus, universarum rerum rationabilis artifex, qui inter cæteras creaturarum formas lapideum metallum ad obsequium tui sacrificii condidisti, ut legitimæ libationi præpararetur altare : annue dignanter ut quidquid hic oblatum sacratumve fuerit, nomini tuo assurgat, religioni proficiat, spei innitatur, et fidei sit honori. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

Pendant ce temps, tout étant consumé, on enlève en raclant les cendres de chaque pierre, et on les recueille dans un plateau.

154. Après avoir reçu la mitre, l'Évêque met et bénit de l'encens, commence l'antienne *Omnis terra* continuée par les Clercs, reçoit l'encensoir du Thuriféraire, et encense chaque pierre en forme de croix. Il rend l'encensoir au Thuriféraire, qui va le déposer, quitte la mitre et dit l'oraison *Descendat*.

155. Ensuite l'Évêque se nettoie et se lave les mains. On essuie les pierres sacrées, et on en met une sur l'autel, en l'introduisant sous les nappes. L'Évêque prend les ornements pour la

Messe, ou bien quitte ceux qu'il avait. Lui, ou un Prêtre, célèbre la Messe du jour de la dédicace d'un autel en mettant le pluriel dans les oraisons, aux mêmes conditions que si elle était chantée. Il convient que chaque pierre sacrée soit enveloppée et cousue dans une toile forte.

TROISIÈME PARTIE

DE LA BÉNÉDICTION D'UN CIMETIÈRE (1)

CHAPITRE PREMIER

Des objets à préparer et des ministres nécessaires pour cette bénédiction.

1. On construit cinq croix de bois, quatre de la hauteur d'un homme et une plus grande; chacune doit porter trois pointes de fer verticales, au sommet et à l'extrémité des bras, pour qu'on y fixe un cierge. On dresse la plus grande croix au milieu du cimetière, et les quatre autres vers les extrémités, à égale distance : la première devant la grande, du côté de l'entrée, la deuxième derrière, la troisième à droite et la quatrième à gauche de la grande.

(1) Pour qu'un cimetière puisse être béni, il faut qu'on ait la certitude morale qu'il ne sera pas violé, c'est-à-dire que, les lois civiles étant d'accord avec celles de l'Eglise, on n'y enterrera pas ceux qui sont indignes de la sépulture ecclésiastique.

3

4 1 5

2

ENTRÉE

Au pied de chaque croix on plante un petit poteau surmonté d'une traverse avec trois trous en ligne pour recevoir des cierges. On prépare un marchepied qui permette à l'Evêque d'atteindre le sommet des croix.

2. Devant la croix, principale, on étend un tapis, on y place un faldistoire couvert de blanc, et un coussin auprès. Sur une table située par côté et recouverte entièrement d'une nappe, on dispose un vase d'eau à bénir, du sel dans un plateau, un bénitier vide, un aspersoir fait de plante verte, une serviette, quinze cierges, dont trois pour chaque croix, le pontifical et le bougeoir, l'encensoir et la navette, avec le réchaud auprès.

3. En plus du Diacre, du Sous-Diacre, du Cérémoniaire et des Chantres, il faut neuf Clercs pour porter la mitre, la crosse, le livre, le bougeoir, le bénitier, l'encensoir, la croix et les flambeaux; ces trois derniers précèdent constamment l'Evêque. On prépare les ornements de l'Evêque, ceux du Diacre et du Sous-Diacre, la croix et les flambeaux, de la manière et à l'endroit indiqués n° 8, p. 3. Dans la chapelle du cimetière, si elle est déjà bénite, ou dans l'église voisine, on prépare ce qu'il faut pour la Messe du jour, qui sera célébrée par l'Evêque ou par un Prêtre.

CHAPITRE II

Cérémonies à observer pour la bénédiction
d'un cimetière.

§ 1. Du commencement de la cérémonie.

4. Pour la préparation, pour recevoir et revêtir l'Évêque, on observe ce qui est dit n^{os} 11, 12, 13, p. 4 et 5. L'Évêque, assis au faldistoire et tournant le dos à la croix principale, fait au peuple une instruction de circonstance. A la fin de celle-ci, des Clercs allument les quinze cierges et en placent trois sur les poteaux devant chaque croix. Alors le Diacre ôte la mitre à l'Évêque; celui-ci se lève, se tourne vers la croix principale et chante :

ORÉMUS. Omnipotens Deus, qui es custos animarum, et tutela salutis, et fides credentium, respice propitius ad nostræ servitutis officium : ut ad introitum nostrum purgatur, bene- ✠ dicatur, sancti- ✠ ficetur, et conse- ✠ cratur hoc cœmêtérium; ut humana corpora hic post vitæ cursum quiescëntia, in magno judicii die simul cum felicibus animabus mereântur adipisci vitæ perennis gaudia. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

5. L'Évêque reçoit du Diacre la mitre, s'agenouille sur le coussin qu'on a mis devant le faldistoire, et l'on chante à genoux les litanies, p. 9. Après *Ut omnibus fidelibus defunctis...*, l'Évêque, debout et tenant la crosse, bénit le cimetière en chantant :

Ut hoc cœmêtérium purgare et bene- ✠ dicere digneris. R. Te rogámus, audi nos.

BÉNÉDICTION D'UN CIMETIÈRE.

Ut hoc cœmêtérium purgare, bene- ✠ dicere, et sancti- ✠ ficare digneris. R. Te rogámus, audi nos.

Ut hoc cœmêtérium purgare, bene- ✠ dicere, sancti- ✠ ficare, et conse- ✠ crare digneris. R. Te rogámus, audi nos.

Ensuite il rend la crosse, s'agenouille de nouveau avec ses ministres, et l'on achève les litanies.

§ 2. De la bénédiction de l'eau et de l'aspersion
du cimetière.

6. L'Évêque prend la crosse, et l'on se rend à la crédence, où il fait la bénédiction du sel et de l'eau suivant ce qui est indiqué n^o 14, p. 5. Après quoi, il entonne l'antienne *Asperges me*, p. 44, que les Chantres continuent avec le psaume *Miserere*, p. 38, en répétant l'antienne après *Gloria Patri*, et reçoit la mitre. On va près de la croix qui se trouve devant la principale, et l'Évêque reçoit du Diacre l'aspersoir; commençant à droite de l'entrée, il fait le tour du cimetière en longeant le mur d'enceinte et en aspergeant la terre.

§ 3. Cérémonies à la croix de devant.

7. Revenu devant la croix d'où il est parti, et tourné vers elle, l'Évêque rend l'aspersoir et quitte la mitre; l'antienne étant répétée, il chante :

ORÉMUS. Deus, qui est totius orbis conditor, et humani generis redemptor, cunctarumque creaturarum visibilium et invisibilium perfectus dispositor, te supplici voce ac puro corde exposcimus, ut hoc cœmêtérium sive polyándrum, in quo famulorum famularumque tuarum corpora quiescere debent post curricula hujus vitæ labéntia, pur- ✠ gare, bene- ✠ dicere, et sancti- ✠ ficare digneris : quique remis-

siónum ómnium peccatórum per tuam magnam misericórdiam in te confidéntibus præstitisti, corpóribus quoque eórum in hoc cœmêtério quiescéntibus, et tuam primi Archángeli hic expectántibus, consolatiónum perpétuam largítor impetíte. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

Alors, ayant mis et bénit de l'encens comme à l'ordinaire, il encense la croix de trois coups doubles, avec inclination avant et après. Il reçoit la mitre et monte sur le marchepied; le Cérémoniaire prend les trois cierges allumés qui sont sur le poteau et les donne l'un après l'autre au Diacre, qui les présente à l'Évêque; celui-ci fixe le premier au sommet de la croix, le second au bout du bras droit, le troisième au bout du bras gauche. Les Chantres commencent aussitôt les psaumes *Domine ne in furore et Beati quorum*, p. 36, sans *Gloria Patri*.

§ 4. Cérémonies à la croix du fond.

8. On va près de la croix qui se trouve derrière la principale, et l'Évêque asperge sur le parcours. Arrivé devant la croix, et tourné vers elle, il quitte la mitre à la fin des psaumes et chante :

ORÉMUS. Dómine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, trina Majestas, et una Déitas, Pater, et Filius, et Spíritus sanctus, justitiæ auctor, vénia largitor, bonórum dator, sanctitátis origo, charísmatum distribútor, omniúmque ad te veniéntium pius receptor : præsta propítius; ut hoc cœmêtérium, in honórem nóminis tui compósitum, bene- ✠ dicit, et sancti- ✠ ficári concédas; qui beáto Abrahæ patriárchæ famulo tuo terram, a filiis Hebron comparátam, in sepultúram benedixisti, et qui pópulo Israelítico promissiónis tellúrem in ævo durántem concessísti, famulórum famularúmque tuárum corpóribus in hoc cœmêtérium intrántibus quiétis sedem, et ab omni incursióne malórum spírituum tutelam

benígnus largítor tribuas : ut post animárum corporúmque resurrectiónum coadunátam, te donánte atque concedente, beatitúdinem sempitérnam percípere mereántur, qui in Trinitáte perfécta vivis et regnas Deus, per ómnia sæcula sæculórum. R. Amen.

Il encense alors la croix, puis, avec la mitre, y place les trois cierges, comme la première fois. Les Chantres commencent le psaume *Domine ne in furore... Quoniam*, p. 37, sans *Gloria*.

§ 5. Cérémonies à la croix de droite.

9. On va près de la croix qui se trouve à droite de la principale; l'Évêque asperge sur le parcours, puis chante :

ORÉMUS. Dómine Deus, pastor æternæ glóriæ, lux et honor sapiéntiæ, custos et vigor prudéntiæ salus ægrotántium, valetúdo poténtium, mœstórum solámen, vita justórum, glória humílium : te súplices flagitámus : ut hoc servórum tuórum cœmêtérium ab omni spurciá iniquaménto et immundórum spírituum insídiis custodire, mundáre et bene- ✠ dicere dignéris; atque corpóribus humanis in hunc locum adveniéntibus sinceritátem perpétuam tribuere non désinas, ut quicúmque baptísmi sacraméntum percéperint, et in fide cathólica usque ad vitæ términum perseverántes fuérint, atque decúrso hujus ævi término, corpóra sua in hoc cœmêtério requiétí commendáverint, angélicis tubis concrepántibus, animæ simul cum corpóribus præmia celéstium gaudiórum percípian sempitérna. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

Quand il a encensé la croix et placé les cierges, les Chantres commencent le psaume *Domine exaudi*, p. 39, sans *Gloria*.

§ 6. Cérémonies à la croix de gauche.

10. On va près de la croix qui se trouve à gauche de la principale; l'Évêque asperge sur le parcours, puis chante :

ORÉMUS. Dómine Jesu Christe, qui corpus humánum de terra pro angélica reparatióne formásti, et in te pro redemptiône assumpsísti, in terram pro conditióne carnis resólvis, et de terra pro immortalité resuscitábis : hanc terram, quæsumus, ad usum sepultúræ de benedictiône tui sepúlti corpóris conse- ✠ crâre dignâre; et in baptísmate tibi consépultos, in natúra carnis hic consépeliéndo, sub spe tuæ resurrectiônis in tuæ redemptiônis misericórdia requiescere concède. Qui ventúrus es judicâre vivos et mórtuos, et sæculum per ignem. R. Amen.

Quand il a encensé la croix et placé les cierges, les Chantres commencent les psaumes *De profundis* et *Domine exaudi... auribus*, p. 41, sans *Gloria*.

§ 7. Cérémonies à la croix principale.

11. On retourne à la croix du milieu; l'Évêque asperge sur le parcours, puis chante :

ORÉMUS. Adésto, quæsumus, Dómine Deus, obséquiiis nostris, in nómine tuo hunc locum visitántibus, et nostræ fragilitátis ministério : et sicut benedixisti per manus servórum tuórum Abrahæ, Isaac et Jacob terram sepultúræ tuæ peregrinatiônis, ita, quæsumus, Dómine, bene- ✠ dicere, sancti- ✠ ficâre, et conse- ✠ crâre dignéris hoc cœmétérium prétió unigéniti Fílii tui Dómini nostri Jesu Christi Sanguinis typice comparátum, ad nostræ peregrinatiônis corpóra quiescénda, donec per eúmdem Dóminum nostrum Jesum Christum de pulvere ad glóriam dones resurgénda. Qui tecum vivit et regnat in unitate Spíritus sancti Deus.

Il étend les mains.

Per ómnia sæcula sæculórum. R. Amen.

Ÿ. Dóminus vobiscum. R. Et cum spíritu tuo.

Ÿ. Sursum corda. R. Habémus ad Dóminum.

Ÿ. Grátias agámus Dómino Deo nostro. R. Dignum et justum est.

Vere dignum et justum est, æquum et salutâre, nos tibi semper et ubique grátias ágere, Dómine sancte, Pater omnipotens, ætérne Deus, per Christum Dóminum nostrum. Qui est dies ætérnus lux indeficiens, cláritas sempitérna. Qui hic sequâces suos in lucem præcipit ambulâre, ut noctis æternæ váleant caliginem evâdere, et ad lucis pátriam feliciter pervenire. Qui per humanitátem assumptam Lázarus flevit, per divinitátis poténtiam vitæ réddidit, atque humánum genus, quadrífida peccatórum mole óbrutum, ad vitam redúxit. Per quem te, Dómine, suppliciter deprecámur, ut qui in hoc sepeliéntur polyándro, in novissimó, cum tubæ perstrepuerint Angelórum, a peccatórum néxibus absolúti, et æternæ felicitáti rédditi et Sanctórum cœtibus communeráti, te, qui es vita æterna, bénignum et misericórdem invéniant, ut te auctórem vitæ exsultántis cum ómnibus Sanctis collaudent.

Il joint les mains.

Per Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum; qui tecum vivit et regnat in unitate Spíritus sancti Deus, per ómnia sæcula sæculórum. R. Amen.

L'Évêque encense alors la croix et y place les cierges, sans la mitre. Ensuite il chante *Oremus*; le Diacre et le Sous-Diacre ajoutent *Flectamus genua*, *Levate* en faisant la génuflexion, comme à l'ordinaire; puis l'Évêque chante :

Dómine sancte, Pater omnipotens, ætérne Deus, locórum ómnium sanctificátor, et in mélius reformátor, a quo et per quem omnis benedictio de cœlis descendit in terras : bene- ✠ dicere dignâre locum istum, ut sit polyándrum seu cœmétérium, dulcis réquies et pausatio mortuórum; quorum animæ

quarum corpora hic sepulta vel sepelienda sunt, jucunditatis tuæ dulcedine potiuntur; sintque interim in superna Jerusalem gaudentes et lætantes, donec in magno judicii die de sepulchris propria corpora recipiant, et sic venienti Domino ad judicandum obviam cum fructu bonæ operationis occurrant. Per Dominum. R. Amen.

Après quoi, il donne la bénédiction suivant les règles ordinaires.

§ 8. De la Messe.

12. On se rend à la chapelle du cimetière, si elle est déjà bénite¹, ou à l'église voisine; l'Évêque ou un Prêtre y célèbre la messe du jour, solennelle ou basse. On ajoute aux oraisons du jour, sous une seule conclusion, les suivantes :

Oraison. Deus, cujus miseratione animæ fidelium requiescunt, huic cœmetério, quæsumus, Domine, Angelum tuum sanctum deputa custodem; et quorum quarumque corpora hic sepeliuntur, animas eorum ab omnibus absolva vinculis delictorum; ut in te semper cum Sanctis tuis sine fine læténtur. Per Dominum.

Secrète. Múnera, Domine, oblata sanctifica; et qui teipsum in sepulchro poni voluisti, et exemplum resurgendi fidelibus tuis largiri dignatus es : da, quæsumus, fidelium tuorum animabus hic in te quiescentibus véniam peccatorum; et hæc salutæ hóstia sit remedium et réquies animarum eorum et corporum. Qui vivis.

Postcommunio. Muneribus sacris satiati, quæsumus, Domine Deus noster, ut plebs tua, quæ in futuro a morte corporis resurrectura créditur, te miserante, a morte animæ resurgere mereatur. Per Dominum.

1. S. C. 21 févr. 1896, 3888 ad 4.

QUATRIÈME PARTIE

DE LA BÉNÉDICTION DES CLOCHES

CHAPITRE PREMIER

Règles générales concernant cette bénédiction.

1. Avant d'être placées dans le clocher des églises, les cloches doivent être bénites solennellement suivant les rites prescrits par le Pontifical¹. Si l'on bénit des cloches qui ne sont pas spécialement destinées à un usage liturgique, on emploie les formules contenues dans le Rituel (1)². La bénédiction solennelle des cloches est une fonction épiscopale strictement réservée à l'Évêque; celui-ci ne peut pas déléguer un Prêtre à cet effet sans un indult³. Si l'Évêque a cet indult, il délègue pour chaque cas en particulier, et son Vicaire général ne peut pas déléguer⁴. L'eau qui sert à laver la cloche doit être bénite chaque fois dans la cérémonie. Si l'Évêque délègue un Prêtre pour faire cette cérémonie, il pourrait se réserver de bénir l'eau; mais il peut aussi déléguer le Prêtre pour la bénir⁵.

(1) Il existe une formule de bénédiction, ni épiscopale ni solennelle, approuvée le 22 janv. 1908, pour les cloches des églises; on peut se contenter de cette bénédiction en attendant que la cloche soit bénite solennellement par l'Évêque.

1. S. C. 4 mars 1892, 3770. — 2. S. C. 3770 ad 2. — 3. S. C. 23 juin 1883, 3015 ad 1. — 4. S. C. 5 déc. 1868, 3190. — 5. S. C. 14 avril 1883, 3630.

CHAPITRE II

Cérémonies à observer pour la bénédiction d'une cloche.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

2. Dans l'église ou ailleurs, même dehors, suivant la commodité, on suspend la cloche à un mètre environ au-dessus du sol, de manière qu'on puisse facilement la toucher à l'extérieur et à l'intérieur et en faire le tour. On réserve à l'entour une enceinte destinée au clergé. En face de la cloche, à quelque distance, on place un faldistoire, couvert de blanc, sur un degré recouvert d'un tapis, et un tabouret de chaque côté, en bas du degré.

3. Par côté, sur une table entièrement recouverte de nappes, on dispose un vase d'eau à bénir, du sel dans un plateau, un aspersoir fait de plante verte, deux éponges, des serviettes pour essuyer la cloche, les ampoules de l'Huile des infirmes et du saint Chrême sur un plateau, du coton, un morceau de craie, un ruban de longueur équivalente au septième de la circonférence extérieure de la cloche, le pontifical, le bougeoir, l'aiguière et son plateau, une serviette sur un plateau, de la mie de pain et du citron sur un plateau, l'encensoir et la navette, un plateau contenant un mélange d'encens et d'autres résines ou graines odoriférantes, avec une grande cuiller, les manipules blancs du Diacre et du Sous-Diacre, le livre des évangiles, marqué à celui de l'Assomption,

les chandeliers des Acolytes; auprès, on met un réchaud convenable avec des charbons allumés, et un tabouret.

4. A la sacristie ou à un endroit qui en tienne lieu, ou bien à l'endroit même de la cérémonie, sur une table couverte comme la première, on prépare les ornements de l'Évêque : la chape et l'étole blanches, avec le formal si l'Évêque est dans son diocèse, la croix pectorale, le cordon, l'aube et l'amict, la mitre *auriphrygiata* et la crosse, avec les voiles pour les porter; on met auprès deux flambeaux et la croix de procession, à moins que le Prélat, étant Archevêque et dans sa province, n'arrive précédé de la sienne. On dispose à la sacristie deux amicts, deux aubes, deux cordons, l'étole, la dalmatique et la tunique blanches pour le Diacre et le Sous-Diacre.

ARTICLE II

Des ministres nécessaires à la cérémonie.

5. Il faut un Diacre et un Sous-Diacre, un Cérémoniaire, des Chantres, et au moins huit Clercs pour porter la croix, les flambeaux, les chandeliers, l'encensoir, la mitre, la crosse, le livre et le bougeoir.

ARTICLE III

Cérémonies spéciales aux ministres de la bénédiction d'une cloche.

§ 1. De la préparation à la cérémonie.

6. Le Diacre et le Sous-Diacre, s'étant revêtus

de leurs ornements, vont avec leur barrette se placer là où l'Évêque doit revêtir les siens. Celui-ci, en mozette ou mantelet, selon qu'il se trouve ou non dans le lieu de sa juridiction, est reçu suivant les règles données pour l'un ou l'autre cas dans les *Fonctions pontificales*. L'Évêque s'assied, le Diacre et le Sous-Diacre, à ses côtés, le revêtent des ornements présentés par les Clercs comme à l'ordinaire, puis le Diacre lui met la mitre. En même temps, trois Clercs prennent la croix et les flambeaux allumés.

7. On se rend en procession dans l'enceinte réservée pour la cérémonie, l'Évêque portant la crosse, s'il a prisses ornements ailleurs. Les Clercs tenant la croix et les flambeaux se placent derrière la cloche et en face de l'Évêque, ou bien à droite de celui-ci; le Clergé se range de chaque côté, et les Clercs près de la crédence; deux ayant pris le pontifical et le bougeoir, les tiennent devant l'Évêque. Celui-ci, assis au faldistoire, entre ses ministres sur les tabourets, commence le premier psaume, que les Chantres continuent avec les suivants, commencés également par l'Évêque :

Ps. 50. Miserere mei Deus, p. 38.

Ps. 53. Deus, in nomine tuo salvum me fac; * et in virtute tua júdica me.

Deus, exáudi oratióem meam : * áuribus pécipe verba oris mei.

Quóniam aliéni insurrexérunt advérsus me, et fortes quæsiérunt ánimam meam : * et non proposuérunt Deum ante conspéctum suum.

Ecce enim Deus ádjuvat me : * et Dóminus suscéptor est ánimæ meæ.

Avérte mala inimícis meis * et in veritate tua dispérde illos.

Voluntárie sacrificábo tibi : * et confitébor nómini tuo, Dómine, quóniam bonum est.

Quóniam ex omni tribulatióne eripuísti me : * et super inimícos meos despéxit óculus meus.

Glória Patri.

Ps. 56. Miserere mei, Deus, miserere mei : * quóniam in te confidit ánima mea.

Et in umbra alárum tuárum sperábo, * donec tránseat iniquitas.

Clamábo ad Deum altíssimum : * Deum qui benefécit mihi.

Misit de cælo, et liberávit me : * dedit in oppróbrium conculcánte me.

Misit Deus misericórdiam suam et veritátem suam, * et eripuit ánimam meam de médio catulórum leónum : dormívi conturbátus.

Fílii hóminum dentes eórum arma et sagíttæ : * et lingua eórum gládus acútus.

Exaltáre super cælos, Deus : * et in omnem terram glória tua.

Láqueum paravérunt pédibus mei : * et incurvavérunt ánimam meam.

Foderunt ante fáciem meam fóveam : * et incidérunt in eam.

Parátum cor meum, Deus, parátum cor meum : * cantábo et psalmum dicam.

Exsúrge, glória mea, exsúrge, psaltérium et cíthara : * exsúrgam dilúculo.

Confitébor tibi in pópulis, Dómine : * et psalmum dicam tibi in géntibus.

Quóniam magnificáta est usque ad cælos misericórdia tua, * et usque ad nubes véritas tua.

Exaltáre super cælos, Deus; * et super omnem terram glória tua.

Glória Patri.

Ps. 66. Deus miseréatur nostri, et benedicat nobis : * illúminet vultum suum super nos, et miseréatur nostri.

Ut cognoscámus in terra viam tuam, * in ómnibus géntibus salutáre tuum.

Confiteantur tibi populi, Deus : * confiteantur tibi pópuli omnes.

Læténtur et exúltent gentes : * quóniam júdicas pópulos in æquitáte, et gentes in terra dirígis.

Confiteantur tibi pópuli, Deus : confiteantur tibi pópuli omnes : * terra dedit fructum suum.

Benedicat nos Deus, Deus noster, benedícat nos Deus : * et métuant eum omnes fines terræ.

Glória Patri.

Ps. 69. Deus, in adjutórium meum inténde : * Dómine, ad adjuvándum me festina.

Confundántur et reveréantur, * qui quærunť animam meam.

Avertántur retrórsum et erubéscant, * qui volunt mihi mala.

Avertántur statim erubescéntes, * qui dicunt mihi : Euge, euge.

Exsúltent et læténtur in te omnes qui quærunť te, * et dicant semper : Magnificétur Dóminus, qui díligunt salutare tuum.

Ergo vero egénus et pauper sum : * Deus, ádjuva me.

Adjutor meus et liberátor meus es tu : * Dómine, ne moréris.

Glória Patri.

Ps. 85. Inclína, Dómine, aurem tuam, et exáudi me : * quóniam inops et pauper sum ego.

Custódi animam meam, quóniam sanctus sum : * salvum fac servum tuum, Deus meus, sperántem in te.

Miserére mei, Dómine, quóniam ad te clamávi tota die : * lætífica animam servi tui, quóniam ad te, Dómine, animam meam levávi.

Quóniam tu, Dómine, suávis et mitis, * et multæ misericórdiæ ómnibus invocántibus te.

Auribus pécipe, Dómine, oratiónem meam : * et inténde voci deprecationis meæ.

In die tribulatiónis meæ clamávi ad te : * quia exaudísti me.

Non est símilis tui in díis, Dómine : * et non est secúndum ópera tua

Omnes gentes, quascúmque fecísti, vénient et adorábunt coram te, Dómine : * et glorificábunt nomen tuum.

Quóniam magnus es tu, et fáciens mirabília : * tu es Deus solus.

Deduc me, Dómine, in via tua, et ingrédiať in veritatē tua : * lætétur cor meum, ut tímeat nomen tuum.

Confitebór tibi, Dómine Deus meus, in toto corde meo, * et glorificábo nomen tuum in ætérnum.

Quia misericórdia tua magna est super me : * et eruísti animam meam ex inférno inferióri.

Deus, iníqui insurrexérunt super me, et synagóga poténtium quæsiérunt animam meam : * et non proposuérunt te in conspéctu suo.

Et tu, Dómine, Deus miserátor et miséricors, * pátiens, et multæ misericórdiæ, et verax.

Réspice in me et miserére mei, * da impérium tuum púero tuo, et salvum fac filium ancillæ tuæ.

Fac mecum signum in bonum, ut videant qui odérunt me et confundántur : * quóniam tu, Dómine, adjuvísti me et consolátus es me.

Glória Patri.

Ps. 129. De profúndis, p. 41

§ 2. De la bénédiction de l'eau.

8. A la fin du dernier psaume, des Clercs placent devant l'Évêque le tabouret et mettent dessus le vase d'eau à bénir ; un autre présente le plateau du sel. L'Évêque, debout, fait la bénédiction du sel et de l'eau suivant ce qui est indiqué n° 14, p. 5, avec cette différence qu'à la suite de l'oraison *Deus qui ad salutem humani generis*, il ajoute.

Béne- ✠ dic, Dómine, hanc aquam benedictiône cœlesti, et assistat super eam virtus Spíritus sancti ; ut cum hoc vasculum, ad invitandos filios sanctæ Ecclesiæ præparátum, in ea fúerit tinctum, ubicúmque sonúerit hoc tintinnábulum,

procul recedat virtus insidiantium umbra phantasmatum, incursio turbinum, percussio fulminum, læsio tonitruorum, calamitas tempestatum, omnisque spiritus procellarum; et cum clangorem illius audierint filii christianorum, crescat in eis devotionis augmentum, ut festinantes ad piæ matris Ecclesiæ græmum, contenti tibi in ecclesia Sanctorum canticum novum, deferentes in sono præconium tubæ, modulationem psalterii, suavitatem organi, exultationem tympani, jucunditatem cymbali; quatenus in templo sancto gloriæ tuæ suis obsequiis et precibus invitare valeant multitudinem exercitus Angelorum. Per Dominum. In unitate ejusdem. R. Amen.

Après avoir mis le sel dans l'eau et dit la dernière oraison, l'Évêque s'assied et reçoit du Diacre la mitre; des Clercs portent le vase d'eau bénite et le tabouret sous la cloche, au milieu; l'un prend l'aspersoir de plante verte.

§ 3. De la lotion de la cloche.

9. L'Évêque commence le premier psaume, que les Chantres continuent avec les suivants :

Ps. 145. Lauda, anima mea, Dominum, laudabo Dominum in vita mea : * psallam Deo meo quamdiu fuero.

Nolite confidere in principibus; * in filiis hominum, in quibus non est salus.

Exibit spiritus ejus, et revertetur in terram suam : * in illa die peribunt omnes cogitationes eorum.

Beatus, cujus Deus Jacob adiutor ejus; spes ejus in Domino Deo ipsius : * qui fecit cælum et terram, mare, et omnia quæ in eis sunt.

Qui custodit veritatem in sæculum, facit iudicium injuriam patientibus : * dat escam esuriéntibus.

Dominus solvit compeditos : * Dominus illuminat cæcos.

Dominus erigit elisos : * Dominus diligit justos.

Dominus custodit advenas, pupillum et viduam suscipiet; * et vias peccatorum disperdet.

Regnabit Dominus in sæcula, Deus tuus Sion, in generationem et generationem.

Glória Patri.

Ps. 146. Laudate Dominum, quoniam bonus est psalmus : * Deo nostro sit jucunda decoraque laudatio.

Ædificans Jerusalem Dominus : * dispersiones Israël congregabit.

Qui sanat contritos corde : * et alligat contritiones eorum.

Qui numerat multitudinem stellarum : * et omnibus eis nomina vocat.

Magnus Dominus noster, et magna virtus ejus, * et sapientia ejus non est numerus.

Suscipiens mansuetos Dominus : * humilians autem peccatores usque ad terram.

Præcinite Domino in confessione; * psallite Deo nostro in cithara.

Qui operit cælum núbibus : * et parat terræ pluviam.

Qui producit in montibus fœnum, * et herbam servituti hominum.

Qui dat jumentis escam ipsorum, * et pullis corvorum invocantibus eum.

Non in fortitudine equi voluntatem habebit : * nec in tibiis viri beneplacitum erit ei.

Beneplacitum est Domino super timéntes eum : * et in eis qui sperant super misericordia ejus.

Glória Patri.

Ps. 147. Lauda Jerusalem, p. 140.

Ps. 148. Laudate Dominum de cælis : * laudate eum in excelsis.

Laudate eum, omnes Angeli ejus : * laudate eum, omnes virtutes ejus.

Laudate eum, sol et luna : * laudate eum, omnes; stellæ et lumen.

Laudate eum, cæli cælorum : * et aquæ omnes, quæ super cælos sunt, laudent nomen Domini.

Quia ipse dixit, et facta sunt : * ipse mandavit, et creata sunt.

Statuite ea in ætérnum, et in sæculum sæculi : * præceptum posuit, et non præteribit.

Laudáte Dóminum de terra : * dracónes, et omnes abyssi.
Ignis, grando, nix, glacies, spíritus procellárum : * quæ faciunt verbum ejus.

Montes, et omnes colles : * ligna fructífera, et omnes cedri.
Béstiae, et univérsa pécora, * serpétes, et vólucres pennatæ.

Reges terræ, et omnes pópuli : * príncípes et omnes júdices terræ.

Júvenes et vírgines, senes cum junióribus laudent nomen Dómini : * quia exaltátum est nomen ejus solíus.

Conféssio ejus super cælum et terram : * et exaltávit cornu pópuli sui.

Hymnus ómnibus Sanctis ejus ; * filiis Israel, pópulo appropinquánti sibi.

On ne dit pas Glória Patri.

Ps. 149. Cantáte Dómino cánticum novum : * laus ejus, p. 90, *sans Glória Patri.*

Ps. 150. Laudáte Dómi num in Sanctis ejus, *ibid.* Glória Patri.

Dès qu'il a commencé le psaume, l'Évêque s'approche de la cloche, ses ministres soutenant les bords de la chape, prend l'aspersoir que le Diacre lui présente avec les baisers, le trempe dans l'eau bénite, et en mouille le bord de la cloche tout autour. Il rend ensuite l'aspersoir et retourne s'asseoir avec ses ministres.

10. Deux Clercs continuent à laver complètement la cloche en dedans et en dehors avec les éponges trempées d'eau bénite ; après quoi, ils l'essuient avec les serviettes. On enlève le vase d'eau bénite placé sous la cloche, en y laissant le tabouret. Un Clerc fait avec la craie sept marques sur le bord extérieur de la cloche, à égale distance au moyen du ruban servant de mesure, puis quatre sur le bord intérieur, à distance égale aussi.

§ 4. Des onctions de la cloche.

11. Quand les psaumes sont terminés, l'Évêque s'approche de la cloche avec ses ministres ; le Diacre lui présente le plateau des saintes Huiles, qu'un Clerc a apporté ; il prend de l'Huile des infirmes avec le pouce droit, et en trace une croix sur la cloche, à mi-hauteur. Il s'essuie alors avec le coton, le Diacre lui ôte la mitre, et il chante sur le ton ferial, les mains jointes ?

ORÉMUS. Deus, qui per beátum Móysen legíferum famulum tuum tubas argénteas fieri præcepisti, quibus dum Sacerdótes témpore sacrificii clángerent, sónitu dulcédinis pópulus mónitus ad te adorándum fieret præparátus, et ad celebrándam sacrificia conveniret, quarum clangóre hortátus ad bellum, molímina prostérneret adversántium ; præsta, quæsumus ; ut hoc vásculum sanctæ tuæ Ecclesiæ præparátum sancti ✠ ficétur a Spíritu sancto, ut per illius tactum fídeles inviténtur ad præmium. Et cum melódia illius áuribus insonúerit pópulórum, crescat in eis devótio fídei ; procul pellántur omnes insídiæ inimíci, fragor grándinum, procélla túrbínium, impétus tempestátum ; temperéntur infésta tonítrua ; ventórum flabra fiant salúbriter ac modérate suspénsa ; prostérnat aéreas potestátes dextera tuæ virtútis ; ut hoc audientes tintinnábulum contremíscent, et fúgiant ante sanctæ crucis Filii tui in eo depictum vexíllum, cui flectitur omne genu, coeléstiúm, terréstriúm et infernórum, et omnis lingua confitétur quod ipse Dóminus noster Jesus Christus, absórpta morte per patíbulum crucis, regnat in glória Dei Patris, cum eódem Patre et Spíritu sancto, per ómnia sæcula sæculórum. R. Amen.

12. L'Évêque reçoit du Diacre la mitre, essuie l'onction qu'il a faite, puis entonne l'antienne que les Chantres continuent avec le psaume, en répétant l'antienne à la fin :

Ant.
VIII. G.

Vox Dó-mi-ni * super aquas multas, De-us

majestá-tis intó-nu - it : Dóminus super aquas

multas. E u o u a e.

Ps. 28. Afferte Dómino, filii Dei, * afferte Dómino filios arietum.

Afferte Dómino glóriam et honórem, afferte Dómino glóriam nómini ejus : * adoráte Dóminum in átrio sancto ejus.

Vox Dómini super aquas, Deus majestátis intónuit : * Dóminus super aquas multas.

Vox Dómini in virtúte : * vox Dómini in magnificéntia.

Vox Dómini confringéntis cedros : * et confrínget Dóminus cedros Líbani.

Et commínet eas tamquam vítulum Líbani : * et dílectus quemádmódu filius unicórnium.

Vox Dómini intercéntis flammam ignis ; * vox Dómini concutíentis désertum : et commovébit Dóminus désertum Cades.

Vox Dómini præparántis cervos, et revelábit condénsa : * et in templo ejus omnes dícent glóriam.

Dóminus dílúvium inhabitáre facit : * et sedébit Dóminus rex in ætérnum.

Dóminus virtútem pópulo suo dabit : * Dóminus benedícet pópulo suo in pace.

Glória Patri.

Après qu'il a entonné l'antienne, le Diacre lui présentant le plateau des saintes Huiles, l'Évêque fait avec celle des infirmes sept onctions en forme de croix sur le bord extérieur de la cloche, aux

endroits marqués, en commençant au-dessous de la première onction et en faisant le tour à droite. Revenu au point de départ, il s'essuie avec le coton, puis fait avec le saint Chrême quatre onctions en forme de croix sur le bord intérieur de la cloche, à égale distance, et en tournant aussi à droite. A chacune de ces onctions il dit :

Sancti- ✠ ficetur et conse- ✠ crétur, Dómine, signum istud. In nómine Pa- ✠ tris, et Fi- ✠ lii, et Spíritus ✠ sancti. In honórem sancti N. Pax tibi.

Il bénit la cloche et nomme le saint à qui elle est dédiée.

13. Les onctions achevées, l'Évêque s'essuie avec le coton ; l'antienne étant répétée, le Diacre lui ôte la mitre, et il chante :

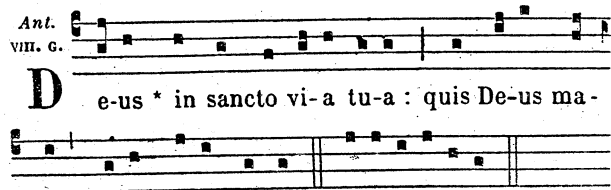
ORÉMUS. Omnípotens sempitérne Deus, qui ante arcam fœderis per clangórem tubárum muros lapideos, quibus adversántium cingebátur exercitus, cádere fecísti ; tu hoc tintinnábulum cœlésti bene- ✠ dictióne perfúnde ; ut ante sónitum ejus lóngius effugéntur igníta jácula inimíci, percussio fúlminum, impétus lapídum, læsio tempestátum ; ut ad interrogatióem prophéticam : quid est tibi, mare, quod fugísti ? suis mótibus cum Jordánico retroáctis fluénto respóndeat : a fácie Dómini mota est terra, a fácie Dei Jacob, qui convértit petram in stagna aquárum, et rupem in fontes aquárum. Non ergo nobis, Dómine, non nobis, sed nómini tuo da glóriam, super misericórdia tua ; ut cum præsens vásculum, sicut reliqua altáris vasa, sacro chrísmate tángitur, óleo sancto úngitur, quicúmque ad sónitum ejus convénerint, ab ómnibus inimíci tentatióibus líberi, semper fidei cathólicæ documénta secténtur. Per Dóminum. R. Amen.

Ensuite il reçoit du Diacre la mitre et va s'asseoir ; ceux qui en sont chargés apportent ce qu'il

faut; il se nettoie avec la mie de pain et se lave les mains, assisté de ses ministres.

§ 5. De l'encensement de la cloche et du chant de l'évangile.

14. Les Chantres commencent l'antienne avec le psaume :



gnus sicut De-us noster. E u o u a e.

Ps. 76. Vidérunt te aquæ, Deus, vidérunt te aquæ : * et timuérunt, et turbatæ sunt abyssi.

Multitúdo sônitus aquarum : * vocem dedérunt nubes.

Eténim sagittæ tuæ transeunt : * vox tonitruï tui in rota.

Illuxérunt coruscationes tuæ orbi terræ : * commóta est et contrémuit terra.

In mari via tua, et sémitæ tuæ in aquis multis : * et vestigia tua non cognoscéntur.

Deduxisti sicut oves pópulum tuum, * in manu Móysi et Aaron.

Glória Patri.

En même temps, un Clerc apporte le réchaud, et un autre le plateau contenant les parfums, que le Diacre présente; l'Évêque en répand sur les charbons avec la cuiller; puis le Clerc va placer le réchaud sur le tabouret qui est sous la cloche, de manière qu'elle soit remplie de fumée. A la fin du psaume, le Diacre ôte la mitre à l'Évêque, qui se lève et chante :

ORÉMUS. Omnipotens dominátor Christe, quo secúndum carnis assumptiônem dormiente in navi, dum obórta tempéstas mare conturbáset, te prôtinus excitáto et imperánte, dissiluit, tu necessitátibus pópuli tui benígnus succurre; tu hoc tintinnábulum sancti Spíritus rore perfúnde; ut ante sônitum illius semper fúgiat bonórum inimicus; invitétur ad fidem populus christiánus; hostilis terreátur exércitus; confortétur in Dómino per illud pópulus tuus convocátus; ac sicut Davídica cithara delectátus désuper descéndat Spíritus sanctus; atque ut Samuèle agnum lactántem mactánte in holocáustum regis ætérni impérii, fragor aurárum turbam répulit adversántium; ita dum hujus vasculi sônitus transit per núbila, Ecclesiæ tuæ convéntum manus conservet angélica; fruges credéntium, mentes et corpóra salvet protéctio sempitérna. Per te, Christe Jesu, qui cum Deo Patre vivis et regnas in unitáte ejusdem Spíritus sancti Deus, per ómnia sæcula sæculórum. R. Amen.

L'Évêque s'assied et le Diacre lui met la mitre.

15. Le Diacre et le Sous-Diacre vont à la crédenche, où les Acolytes leur mettent le manipule; le Diacre et le Thuriféraire s'approchent de l'Évêque, qui met et bénit de l'encens comme à l'ordinaire. Le Diacre prend à la crédenche le livre des évangiles, se joint au Sous-Diacre, aux Acolytes portant les chandeliers et au Thuriféraire, qui se rangent devant l'Évêque, et lui demande la bénédiction comme à l'ordinaire. Quand le Diacre a baisé la main de l'Évêque, on lui fait la révérence convenable et on se dirige vers sa droite; le Cérémoniaire lui ôte la mitre; il se lève et tient la crosse pendant le chant de l'évangile, dont le Diacre encense le livre.

ŷ. Dóminus vobíscum. R. Et cum spírítu tuo.

ŷ. Sequéntia sancti Evangélii secúndum Lucam. R. Glória tibi, Dómine.

In illo témpore : Intrávit Jesus in quoddam castéllum; et

múlier quædam, Martha nómine, excépit illum in domun suam; et huic erat soror, nómine María, quæ étiam sedens secus pedes Dómini, audiébat verbum illius. Martha autem satagébat circa frequens ministérium; quæ stetit, et ait : Dómine, non est tibi curæ quod sonor mea relíquit me solam ministráre? dic ergo illi ut me ádjuvet. Et respóndens dixit illi Dóminus : Martha, Martha, solícita es, et turbáris erga plúrima; porro unum est necessárium. María óptimam partem elégit, quæ non auferétur ab ea.

16. L'Évêque baise le livre que le Sous-Diacre lui présente, puis le Diacre l'encense; les Acolytes déposent les chandeliers. Les ministres, revenus aux côtés de l'Évêque, quittent le manipule; le Diacre lui met la mitre, et il bénit la cloche par un signe de croix sans rien dire. Un Clerc attache une corde au battant de la cloche, et l'on sonne quelques coups. On se retire dans le même ordre qu'on est venu; l'Évêque quitte les ornements avec les cérémonies ordinaires.

CHAPITRE III

Cérémonies spéciales à observer pour la bénédiction de plusieurs cloches.

17. On suspend les cloches à une distance suffisante l'une de l'autre pour que l'Évêque puisse faire le tour de chacune. On prépare un réchaud pour chaque cloche, un ruban à la mesure de chacune, de l'eau, des parfums, des éponges et des serviettes en quantité suffisante. L'Évêque met le pluriel dans les oraisons, y compris celle qui est spéciale à la bénédiction de l'eau. Quand l'Évêque a lavé chaque cloche l'une après l'autre,

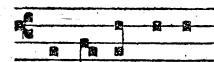
les Clercs continuent dans le même ordre; on porte le vase d'eau bénite de l'une à l'autre. L'Évêque fait la première onction sur chaque cloche, puis chante l'oraison et essuie les onctions. Il fait les sept onctions extérieures sur chaque cloche, s'essuie le pouce, fait sur chacune les quatre onctions intérieures, et chante l'oraison. Il répand des parfums dans chaque réchaud, et les Clercs qui les ont présentés en mettent un sous chaque cloche.

APPENDICES

MESSE DE LA DEDICACE D'UNE ÉGLISE OU D'UN AUTEL (1)

Intr.
II.

Terri-bi-lis est * lo-cus i - ste : hic do-
mus De - i est, et porta coe-li : et vo -
ca - bi - tur au-la De - i. *T. P.* Al-le-lú-
ia, al-le - lú - ia. *Ps.* Quam di-lécta taber-
nacu-la tu-a, Dómi-ne virtú-tum ! * concupiscit, et
dé-fi-cit á-ni-ma



Gló-ri - a Patri.



Église catholique
en Finistère

Document numérisé en 2021

(1) Pour la consécration d'un autel, les oraisons sont différentes.



Église catholique
en Finistère

Document numérisé en 2021

APPENDICES

MESSE DE LA DEDICACE D'UNE ÉGLISE OU D'UN AUTEL (1)

Intr.
II.

Terri-bi-lis est * lo-cus i - ste : hic do-
mus De - i est, et porta coe-li : et vo -
cá-bi - tur au-la De - i. *T. P.* Al-le-lú-
ia, al-le - lú - ia. *Ps.* Quam di-lécta taber-
nacu-la tu-a, Dómi-ne virtú-tum ! * concupiscit, et
dé-fi-cit á-ni-ma me-a in átri-a Dómi-ni.
Gló-ri - a Patri. E u o u a e.

(1) Pour la consécration d'un autel, les oraisons sont différentes.

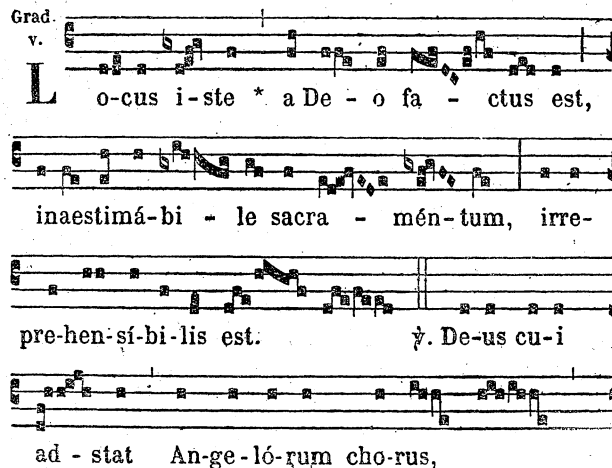
ORATIO.

Deus, qui invisibiliter ómnia cóntines, et tamen pro salute géneris humáni signa tuæ poténtiæ visibiliter osténdis : templum hoc poténtia tuæ inhabitatiónis illústra, et concéde; ut omnes qui huc deprecáturi convéniunt, ex quacúmque tribulatióne ad te clamáverint, consolatiónis tuæ benefícia consequántur. Per Dóminum nostrum.

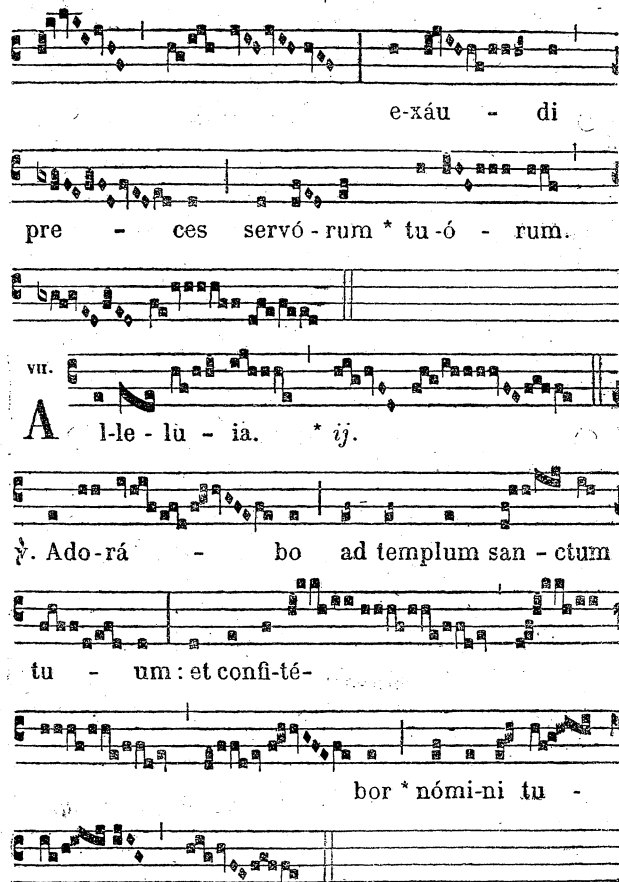
Lectio libri Apocalypsis beati Joánnis Apost. 21.

In diébus illis : Vidi sanctam civitatém Jérusalem novam descendéntem de cælo a Deo, parátam sicut sponsam ornátam viro suo. Et audivi vocem magnam de throno dicéntem : Ecce tabernáculum Dei cum homínibus, et habitábit cum eis. Et ipsi pópulus ejus erunt, et ipse Deus cum eis erit eórum Deus : et abstérget Deus omnem lácrymam ab óculis eórum : et mors ultra non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abiérunt. Et dixit qui sedébat in throno : Ecce nova fácio ómnia.

Grad.
v.



L o-cus i-ste * a De - o fa - ctus est,
inaestimá-bi - le sacra - mén-tum, irre-
pre-hen-sí-bi-lis est. ♪. De-us cu-i
ad - stat An-ge-ló-rum cho-rus,



e-xáu - di
pre - ces servó-rum * tu - ó - rum.
VII.
A l-le - lu - ia. * ij.
♪. Ado-rá - bo ad templum san - ctum
tu - um : et confi-té-
bor * nó-mi-ni tu -

Post Septuagesimam, omissis Allelúia et ♪. sequenti, dicitur Tractus Qui confidunt, ut in Dominica IV Quadragesimae.

Tempore Paschali omittitur Graduale, et ejus loco dicitur : Allelúia, allelúia. ♪. Adorábo, ut supra; deinde :

v. **A** l-le - lu - ia. *

Bene fundá - ta est do-mus

Dó-mi - ni su - pra fir - mam

* pe - tram.

Sequéntia sancti Evangélíi secúndum Lucam. *Luc. 19.*
 In illo témpore : Ingréssus Jesus perambulábat Jéricho. Et ecce vir nómine Zachæus : et hic princeps erat publicanórum, et ipse dives : et quærébat vidére Jesum, quis esset : et non póterat præ turba, quia statúra pusillus erat. Et præcúrrens ascéndit in árborem sycomórum, ut vidéret eum : quia inde erat transitúrus. Et cum venisset ad locum, suspiciens Jesus vidit illum, et dixit ad eum : Zachæe festínans descénde : quia hódie in domo tua opórtet me manére. Et festínans descendit, et excépit illum gaudens. Et cum vidérent omnes, murmurábant, dicéntes quod ad hóminem peccatórem divertísset. Stans autem Zachæus, dixit ad Dóminum : Ecce dimidium bonórum meórum, Dómine, do paupéribus : et si quid áliquem defraudávi, reddo quádruplum. Ait Jesus ad eum : Quia hódie salus dómui huic facta est : eo quod et ipse filius sit Abrahæ. Venit enim Fílius hóminis quærere, et saluum fácere quod perierat. — Credo.

Offert. **D** omine De - us, in simpli - ci-tá - te cor-

dis me - i lae-tus ób-tu-li u - nivér-

sa : et pó-pu-lum tu - um, qui repér-tus est,

vi-di cum ingénti gáu-di - o : De-us Is-ra-

el, custó - di hanc vo - lun - tá-tem,

Dómi-ne De - us. *T. P.* Alle - lú - ia.

SECRETA.

Deus, qui sacrandórum tibi auctor es múnorum, effúnde super hanc oratiónis domun benedictiónem tuam : ut ab ómnibus in ea invocántibus nomen tuum, defensiónis tuæ auxiliúm sentiátur. Per Dóminum.

Comm. v. **D** omus me - a, * domus ora-ti-ónis vocá -

bi-tur, di - cit Dómi - nus : in e-a o - mnis,

qui pe-tit, ác-ci-pit : et qui quaerit, ínve - nit,
et pulsán - ti ape - ri - é - tur. T. P. Alle-
lú - ia.

POSTCOMMUNIO.

Quæsumus, omnipotens Deus : ut in hoc loco, quem nómini tuo indigni dedicávimus ; cunctis peténtibus aures tuæ pietátis accómmodes. Per Dóminum.

RITUS ET FORMULA BREVIOR.

IN CONSECRATIONE ALTARIUM EXECRATORUM
E SPECIALI FACULTATE TANTUM ADHIBENDA

*Pontifex, indutus rochetto et stola alba, vel
Presbyter, indutus superpelliceo et stola alba, ac-
cedit versus altare, et loco congruenti stans, be-
nedicit aquam cum sale, cinere et vino.*

Exorcizo te, creatúra salis, in nómine Dómini nostri Jesu Christi, qui Apóstolis suis ait : Vos estis sal terræ, et per Apóstolum dicit : Sermo vester semper in grátia sale sit conditus ; ut sancti-
✠ficéris ad consecratióem hujus altáris, ad expelléndas omnes daémonum tentatióes ; et ómnibus, qui ex te sumpserint, sis ánimæ et córporis tutaméntum, sánitas, protéctio et confirmátió salutis. Per eúmdem Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, qui ventúrus est judicáre vivos et mórtuos, et sæculum per ignem. R. Amen.

✠. Dóminus vobiscum.

R. Et cum spíritu tuo.

ORÉMUS.

Dómine Deus, Pater omnipotens, qui hanc grátiam cœlitus sali tribúere dignátus es, ut ex illo possint univérsa condiri, quæ homínibus ad escam procreásti, béne- ✠ dic hanc creatúram salis, ad effugándum inimicum ; et ei salúbrem medicínam immítte, ut proficiat suméntibus ad ánimæ et córporis sanitátem. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

Exorcizo te, creaturâ aquæ, in nómine Dei Patris, et Filii, et Spiritus sancti, ut repellas diabolum a término justorum, ne sit in umbrâculis hujus ecclésiæ et altâris. Et tu, Dómine Jesu Christe, infunde Spiritum sanctum in hanc ecclésiâ tuam et altâre; ut proficiat ad sanitâtem cõporum animarumque adorantium te, et magnificetur nomen tuum in gentibus: et increduli corde convertantur ad te, et non habeant aliud Deum, præter te, Dóminum solum, qui venturus es judicare et vivos et mortuos, et sæculum per ignem. *R.* Amen

Ps. Dómine, exaudi orationem meam.

R. Et clamor meus ad te veniat.

Ps. Dóminus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

ORÉMUS.

Dómine Deus, Pater omnipotens, statutor omnium elementorum, qui per Jesum Christum Filium tuum Dóminum nostrum elementum hoc aquæ in salutem humani generis esse voluisti, te supplices deprecamur, ut, exauditis orationibus nostris, eam tuæ pietatis aspectu sancti Patris fices; atque ita omnium spirituum immundorum ab ea recedat incursio, ut ubicumque fuerit in nomine tuo aspersa, grátia tuæ benedictionis adveniat, et mala omnia, te propitiante, procul recedant. Per eundem Dóminum nostrum Jesum Christum Filium tuum: Qui tecum vivit et regnat Deus, per omnia sæcula sæculorum. *R.* Amen.

Ps. Dómine, exaudi orationem meam.

R. Et clamor meus ad te veniat.

Ps. Dóminus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

ORÉMUS.

Omnipotens sempiternus Deus, parce poenitentibus, propitiare supplicantibus, et mittere digneris sanctum Angelum tuum de cœlis, qui benedicat sanctis, et ficiet hos cineres, ut sint remedium salubre omnibus nomen sanctum tuum humiliter implorantibus, ac semetipsos pro conscientia delictorum suorum accusantibus, ante conspectum divinæ clementiæ tuæ facinora sua deplorantibus, vel serenissimam pietatem tuam suppliciter obnixèque flagitantibus; et præsta, per invocationem sanctissimi nominis tui, ut quicumque eos super se asperserint, pro redemptione peccatorum suorum, corporis sanitatem et animæ tutelam percipiant. Per Christum Dóminum nostrum. *R.* Amen.

Tum accipit sal, et miscet cineri in modum crucis, dicens:

Commixtio salis et cineris pariter fiat. In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. *R.* Amen.

Deinde, accipiens pugillum de mixtura salis et cinerum, mittit in aquam in modum crucis, dicens:

Commixtio salis, cineris et aquæ pariter fiat.

In nómine Pa-✠ tris, et Fi-✠ lii, et Spíritus ✠ sancti.
 R. Amen.

Ÿ. Dómine, exáudi oratióem meam.
 R. Et clamor meus ad te véniat.
 Ÿ. Dóminus vobíscum.
 R. Et cum spíritu tuo.

ORÉMUS.

Dómine Jesu Christe, qui in Cana Galilææ ex aqua vinum fecísti, quique es vitis vera, multiplica super nos misericórdiam tuam; et bene-✠ dicere et sancti-✠ ficare dignéris hanc creatúram vini, ut ubicúmque fustum fúerit, vel aspérsus, divinæ id benedictiónis tuæ opuléntia repleátur, et sanctificétur. Qui cum Patre et Spíritu sancto vivis et regnas Deus, per ómnia sæcula sæculórum. R. Amen.

Deinde mittit in modum crucis vinum in aquam ipsam, dicens :

Commixtio vini, salis, cineris et aquæ páriter fiat. In nómine Pa-✠ tris, et Fi-✠ lii, et Spíritus ✠ sancti. R. Amen.

Ÿ. Dómine, exáudi oratióem meam.
 R. Et clamor meus ad te véniat.
 Ÿ. Dóminus vobíscum.
 R. Et cum spíritu tuo.

ORÉMUS.

Omnípotens sempitérne Deus, creátor et conservátor humáni géneris, et dator grátiae spiri-
 tuális, ac largítor æternæ salútis, emítte Spíri-

tum sanctum tuum super hoc vinum cum aqua, sale et cinere mixtum; ut armátum cœléstis defensióne virtútis, ad consecratióem hujus altáris tui proficiat. Per Dóminum nostrum Jesum Christum Filium tuum; Qui tecum vivit et regnat in unitáte ejúsdem Spíritus sancti Deus, per ómnia sæcula sæculórum. R. Amen.

Postea cum præmissa aqua benedicta facit maltam, seu cæmentum, quod benedicit, dicens :

Ÿ. Dóminus vobíscum.
 R. Et cum spíritu tuo.

ORÉMUS.

Summe Deus, qui summa et média imaque custódis, qui omnem creatúram intrinsecus ambiéndo conclúdis, sancti-✠ fica et béne-✠ dic has creatúras calcis et sábuli. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

Cæmentum benedictum reservatur, et residuum aquæ benedictæ funditur in sacrarium.

Deinde consecrator, accendens ad altare, signat cum pollice dexteræ manus de Chrismate confessionem, id est sepulchrum altaris, a quo ablatae sunt Reliquiæ, in quatuor angulis, faciens in singulis signum crucis, et discens, dum unamquamque crucem facit :

Conse-✠ crétur et sancti-✠ ficétur hoc sepulchrum. In nómine Pa-✠ tris, et Fi-✠ lii, et Spíritus ✠ sancti. Pax huic dómui.

Deinde recondit ibi vasculum cum Reliquiis et aliis in eo inclusis veneranter, atque accipiens lapidem, seu tabulam, qua debet claudi sepulchrum, facit cum pollice crucem de Chrismate subtilus in medio eius, dicens :

Conse- ✠ crétur et sancti- ✠ ficétur hæc tabula (vel hic lapis), per istam unctionem et Dei benedictionem. In nómine Pa - ✠ tris, et Fi - ✠ lii, et Spiritus ✠ sancti. Pax tibi.

Et mox, cæmento benedicto adhibito, adiuvente, si opus fuerit, cæmentario, ponit et coaptat tabulam, seu lapidem, super sepulchrum, claudens illud, et dicit :

ORÉMUS

Deus, qui ex ómnium cohabitatione Sanctorum, ætérnum majestati tuæ condis habitáculum, da ædificationi tuæ incrementa cœlestia : et præsta ; ut quorum hic Reliquias pio amore compléctimur, eórum semper méritis adiuvémur. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

Tunc, cæmentario adiuvente, cum eodem cæmento firmat ipsam tabulam, seu lapidem, super sepulchrum : deinde ipse facit crucem desuper ex Chrismate cum pollice dexteræ manus, dicens :

Signé- ✠ tur et sancti- ✠ ficétur hoc altáre. In nómine Pa- ✠ tris, et Fi- ✠ lii, et Spiritus ✠ sancti. Pax tibi.

TABLE ANALYTIQUE

A

Acolyte. — Plusieurs Acolytes sont nécessaires pour la pose, et la bénédiction d'une première pierre, 4; pour la consécration d'une église, 34; pour la consécration d'un autel fixe, 132; pour la consécration des autels portatifs, 150; pour la bénédiction d'un cimetière, 158; pour la bénédiction des cloches, 169. Dans ces diverses cérémonies, deux Acolytes, portant des flambeaux, accompagnent la croix de procession et précèdent le Pontife, *ibid.*

Alphabet. — A la consécration d'une église, l'Évêque trace sur le pavé les lettres de l'alphabet grec et de l'alphabet latin, 56.

Aspersión. — A la pose de la première pierre d'une église, on fait l'aspersion des fondations, 16; à la consécration d'une église, on fait trois fois l'aspersion des murs à l'extérieur, 45; la première et la deuxième en allant de droite à gauche, 45, 47; la troisième en allant de gauche à droite, 49. On fait ensuite l'aspersion de l'autel, 63. On fait trois fois l'aspersion des murs à l'intérieur dans le même ordre qu'on l'a fait à l'extérieur, 67. On fait l'aspersion du pavé, 71. On fait l'aspersion d'un autel fixe, à sa consécration, 134. Quand on consacre plusieurs autels fixes, on les asperge tous l'un après l'autre, 138. On fait de même l'aspersion des autels portatifs, 152. Aspersión d'un cimetière à sa bénédiction, 161.

Aspersoir. — Pour ces diverses aspersions, on se sert d'un aspersoir fait de plante verte, *ibid.*

Aube. — L'Évêque porte l'aube pour la bénédiction de la première pierre d'une église, 3; pour la consécration d'une

église, 34; pour la consécration d'un autel fixe, 132; pour la consécration des autels portatifs, 149, s'il dit la messe après; pour la bénédiction d'un cimetière, 159; pour la bénédiction d'une cloche, 169.

Autel. — Un autel, pour être consacré, doit remplir certaines conditions, 25, 148. On ne peut pas consacrer une église sans consacrer l'autel, 24. La veille de la bénédiction de la première pierre d'une église, on met une croix de bois à l'emplacement de l'autel principal, 1. On peut consacrer l'autel sans consacrer l'église, 130. On peut consacrer plusieurs autels en même temps, soit fixes, soit portatifs, 137, 148.

B

Base. — Par base d'un autel, on entend une maçonnerie qui soutient la table, 25.

Bénitier. — Avant la consécration d'une église, les bénitiers doivent être vides et bien nettoyés, 28.

C

Cendres. — Un clerc répand des cendres sur le pavé de l'église que l'on consacre, 53. Bénédiction des cendres pour la consécration des églises et des autels, 59, 134, 151.

Céroféraires. — V. *Acolytes*.

Chantres. — Il faut des chantres à la bénédiction et à la pose de la première pierre d'une église, 4; à la consécration d'une église, 34. Il peut y en avoir ou non à la consécration d'un autel fixe, 132. Il faut des chantres à la bénédiction d'un cimetière, 159; à la bénédiction des cloches, 169.

Chape. — L'Évêque est revêtu de la chape à la bénédiction de la première pierre d'une église, 3; à la consécration d'une église, 34; à la consécration d'un autel fixe, 132; à la bénédiction d'un cimetière, 159; à la bénédiction d'une cloche, 169.

Cierge. — On place douze cierges aux douze croix tracées à l'intérieur de l'église pour la consécration, 28; et ces cierges doivent être allumés pendant toute la cérémonie, 33. Cierges nécessaires pour la bénédiction d'un cimetière, 159.

Ciment. — On fait la bénédiction du ciment à la consécration d'une église, 75; à la consécration d'un autel fixe, 134.

Croix. — La veille de la bénédiction de la première pierre d'une église, on met une croix de bois à l'emplacement de l'autel principal, 1. L'Évêque trace une croix au milieu des six faces de la pierre, 8. On trace douze croix à l'intérieur d'une église qui doit être consacrée, et ces croix témoignent de la consécration, 27. On trace cinq croix sur un autel avant la consécration, 26. Petites croix en cire que l'on fait brûler sur les autels à la fin de la consécration, 32, 131, 149. On plante cinq croix de bois dans un cimetière pour sa bénédiction, 158.

D

Diaque. — On emploie un Diaque à la bénédiction et à la pose de la première pierre d'une église, 4. A la consécration d'une église, l'Évêque est assisté d'un Diaque, et il y a un autre Diaque pour garder l'église, 34. On emploie un Diaque à la consécration d'un autel fixe, si la cérémonie est chantée, 132. A la bénédiction d'un cimetière, 159. A la bénédiction des cloches, 169.

E

Eau. — On fait la bénédiction de l'eau pour la bénédiction de la première pierre d'une église, 4. Pour la consécration d'une église, on fait une première bénédiction pour les aspersions extérieures, 44; puis une deuxième bénédiction, celle de l'eau grégorienne, pour les aspersions intérieures, 57. La même ne peut pas servir pour plusieurs consécration, ibid. On bénit de l'eau grégorienne pour la consécration des autels fixes et portatifs, 134, 151. On fait la bénédiction de l'eau pour la bénédiction d'un cimetière, 161; pour la bénédiction d'une cloche, 173. A cette cérémonie, on lave la cloche avec l'eau bénite, 174.

Encens, encensement. — On met trois grains d'encens dans le sépulcre d'un autel que l'on consacre, 30. Manière de préparer les grains d'encens pour mettre dans les autels portatifs, 148. On encense l'autel pendant sa consécration, 95, 112, 126. On encense les croix d'un cimetière que l'on bénit, 162.

Évangile. — On chante un évangile à la bénédiction des cloches, 181.

Évêque. — La consécration d'une église ne peut être faite que

par un Évêque. D'autres Évêques peuvent consacrer les autels latéraux en même temps, 24.

F

Flambeaux. — V. *Acolytes*.

J

Jeûne. — La veille du jour où une église doit être consacrée, l'Évêque consécrateur et toutes les personnes à la demande desquelles se fait cette consécration doivent jeûner, 24.

Jour. — La consécration d'une église peut se faire tous les jours; mais il convient de faire cette cérémonie un dimanche ou un jour de fête, 24.

L

Laudes. — V. *Matines*.

Litanies. — On chante les litanies à la bénédiction de la première pierre d'une église, 9; à la consécration d'une église, 44, 53; à la consécration des autels fixes, 133; on les récite si la cérémonie n'est pas chantée, 132.

M

Maçon. — Cet ouvrier est nécessaire à la pose de la première pierre d'une église, 4; pendant la consécration d'un autel fixe, 132, 34.

Matines. — Devant les reliques des saints que l'on doit mettre dans un autel fixe, on récite les matines des martyrs, 30, 131.

Messe. — Après la consécration d'une église, on célèbre une messe solennelle de la Dédicace, 127. A certains jours, elle est remplacée par la messe du jour à l'oraison de laquelle on ajoute celle de la Dédicace, 128. On fait de même après la consécration d'un autel fixe, 137. Après la consécration de plusieurs autels portatifs, on dit la messe sur l'un d'eux, 157. On célèbre une messe après la bénédiction d'un cimetière, 166.

O

Onction. — L'Évêque fait deux onctions sur les montants de la porte de l'église, 87. Sur un autel fixe, il fait trois onctions, les deux premières avec l'Huile des catéchumènes, et la troisième avec le saint Chrême, 98. Il fait ensuite l'onction de l'autel en entier avec l'Huile des catéchumènes et le saint Chrême, 105. On fait de même pour les autels portatifs, 153, 155. On fait douze onctions sur les murs de l'église, 108. On fait des onctions sur une cloche pour sa bénédiction, 177.

Ornements. — Pour toutes les cérémonies dont il est parlé dans ce livre, l'Évêque est revêtu de l'amict, de l'aube, du cordon, de la croix pectorale, de l'étole et de la chape. Pour la consécration des autels portatifs, s'il ne célèbre pas la messe, il porte seulement le rochet, l'amict, la croix, l'étole et la mitre, 149.

P

Parfum. — A la bénédiction d'une cloche, on met des parfums dans un réchaud, 180.

Pierre. — La première pierre d'une église doit être cubique, 2.

Porte. — La consécration d'une église commence par les prières à la porte, 42. L'Évêque frappe trois fois à la porte, 47. Il fait ensuite avec la crosse un signe de croix sur le seuil, 51. Après la bénédiction de l'eau grégorienne, le Pontife fait avec la crosse deux signes de croix, le premier à la partie supérieure, le second à la partie inférieure de la porte, à l'intérieur, 62. La porte est fermée aux fidèles jusqu'après l'entrée des reliques dans l'église, 89.

Prêtre. — Les reliques destinées à être mises dans un autel fixe sont portées par des Prêtres revêtus de chasubles rouges, 75. Pendant la consécration d'un autel, quand les reliques y ont été mises, un Prêtre encense continuellement, 98.

Procession. — Processions qui se font à la consécration d'une église, 42, 76, 81.

Psaumes de la pénitence. — On récite les psaumes de la pénitence devant les reliques, avant la consécration d'une église, 36; et avant la consécration d'un autel fixe, 133.

R

Reliques. — Manière de disposer les reliques qui doivent être renfermées dans un autel fixe, 30. Manière de disposer celles qui doivent être mises dans un autel portatif, 148. Avant la consécration d'une église ou d'un autel fixe, on récite les Matines et les Laudes des martyrs devant leurs reliques, 30, 131. On récite les psaumes de la pénitence devant ces reliques, pendant que l'Évêque se revêt des ornements, 86, 133. On fait une procession avec les reliques à la consécration d'une église, à la consécration d'un autel fixe, 81, 135. Manière de placer les reliques dans un autel fixe, 89, 135; dans les autels portatifs, 154.

S

Sépulcre. — Le sépulcre des reliques doit être fermé avec une pierre, 26, 148. Manière dont il est scellé par l'Évêque, 94, 154.

Sous-Diacre. — On emploie un Sous-Diacre à la bénédiction et à la pose de la première pierre d'une église, 4. A la bénédiction d'un cimetière, 159. A la consécration d'une église, l'Évêque est assisté d'un Sous-Diacre, 34. On emploie un Sous-Diacre à la consécration d'un autel fixe, si la cérémonie est chantée, 132. A la bénédiction des cloches, 169.

V

Veni Creator. — On chante le *Veni Creator* à la bénédiction d'une première pierre, 20, et à la consécration d'une église, 53. On se met à genoux pendant la première strophe, *ibid.*

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

De la bénédiction et de la pose de la première pierre d'une église

CHAP. I ^{er} . — Observations préliminaires.....	1
CHAP. II. — Objets à préparer.....	2
CHAP. III. Cérémonies à observer pour la bénédiction et la pose de la première pierre.....	4
ART. I ^{er} . Des ministres nécessaires.....	4
ART. II. Cérémonies spéciales aux ministres.....	4
§ 1. De la préparation à la cérémonie et de la bénédiction de l'eau.....	4
§ 2. De la bénédiction de l'emplacement de l'autel...	5
§ 3. De la bénédiction de la pierre.....	7
§ 4. Des litanies.....	9
§ 5. De la pose de la pierre.....	14
§ 6. De l'aspersion des fondations.....	16
§ 7. Du reste de la cérémonie.....	19

DEUXIÈME PARTIE

De la consécration des églises et des autels.

PREMIÈRE SECTION. — De la consécration d'une église.....	23
CHAP. I ^{er} . — Règles générales sur la consécration des églises.....	23

CHAP. II. — De la disposition de l'autel et de l'église...	25
ART. 1 ^{er} . De l'autel	25
ART. II. De l'église.....	27
CHAP. III. Cérémonies préparatoires à la consécration d'une église.....	28
ART. 1 ^{er} . Du lieu destiné à recevoir les reliques, et des objets à préparer.....	28
ART. II. Cérémonies à observer.....	30
CHAP. IV. — Cérémonies à observer pour la consécration d'une église.....	31
ART. 1 ^{er} . Objets à préparer.....	31
ART. II. Cérémonies spéciales aux ministres de la consécration d'une église.....	34
§ 1. Des ministres nécessaires.....	34
§ 2. De la préparation à la cérémonie.....	35
§ 3. Ces premières prières devant la porte de l'église.....	42
§ 4. De la bénédiction de l'eau pour les aspersions extérieures.....	44
§ 5. Des aspersions extérieures.....	45
I. De la première aspersion extérieure.....	45
II. De la deuxième aspersion extérieure.....	47
III. De la troisième aspersion extérieure.....	49
§ 6. Depuis l'entrée du clergé dans l'église jusqu'à près l'inscription des alphabets	51
§ 7. De la bénédiction de l'eau grégorienne.....	57
§ 8. De la bénédiction de la porte de l'église.....	62
§ 9. Depuis le commencement de la consécration de l'autel jusqu'aux aspersions intérieures de l'église.....	63
I. Des signes de croix sur l'autel avec l'eau grégorienne.....	63
II. De l'aspersion de l'autel.....	65
§ 10. Des aspersions intérieures.....	67
I. De la première aspersion intérieure.....	67
II. De la deuxième aspersion intérieure.....	68
III. De la troisième aspersion intérieure.....	70
IV. De l'aspersion du pavé.....	71
§ 11. Des prières qui suivent les aspersions intérieures.....	73
§ 12. De la bénédiction du ciment.....	75

§ 13. De la procession des reliques.....	76
§ 14. Du placement des reliques dans l'autel.....	89
§ 15. De l'encensement de l'autel.....	95
§ 16. Des onctions de l'autel.....	98
I. De la première onction.....	98
II. De la deuxième onction.....	101
III. De la troisième onction.....	103
IV. De l'onction de l'autel en entier.....	105
§ 17. De l'onction des murs de l'église.....	108
§ 18. Du second encensement de l'autel.....	112
§ 19. De la bénédiction et de la combustion de l'encens sur l'autel.....	113
§ 20. Des dernières onctions de l'autel.....	117
§ 21. De la bénédiction des nappes et de leur mise sur l'autel.....	121
§ 22. Du dernier encensement de l'autel.....	126
§ 23. De la Messe.....	127

DEUXIÈME SECTION. — De la consécration des autels fixes.. 130

CHAP. 1 ^{er} . — Règles générales et cérémonies préparatoires.....	130
---	-----

CHAP. II. — Cérémonies à observer pour la consécration d'un autel fixe.....	131
---	-----

ART. 1 ^{er} . Objets à préparer.....	131
---	-----

ART. II. Cérémonies spéciales aux ministres de la consécration d'un autel fixe.....	132
---	-----

§ 1. Des ministres nécessaires.....	132
§ 2. De la préparation à la cérémonie.....	132
§ 3. Des premières prières devant l'autel.....	133
§ 4. De la bénédiction de l'eau grégorienne.....	134
§ 5. Des signes de croix sur l'autel avec l'eau grégorienne, de l'aspersion de l'autel, et de la bénédiction du ciment.....	134
§ 6. De la procession des reliques.....	135
§ 7. Du placement des reliques dans l'autel.....	135
§ 8. De l'encensement et des onctions de l'autel....	136
§ 9. De la combustion de l'encens sur l'autel, des dernières onctions, de la bénédiction des nappes, et du dernier encensement.....	136
§ 10. De la Messe.....	137

CHAP. III. — Cérémonies spéciales à observer pour la consécration de plusieurs autels fixes.....	137
--	-----

TROISIÈME SECTION. — Cérémonies spéciales à observer pour la consécration d'un autel dont le sépulchre se trouve dans la base et doit être fermé par la table.....		141
QUATRIÈME SECTION. — Cérémonies spéciales à observer lorsque à la consécration d'une église s'ajoute la consécration d'autels latéraux faite par des Evêques différents.....		144
ART. I ^{er} . Objets à préparer.....		144
ART. II. Observations préliminaires.....		144
ART. III. Cérémonies à observer.....		145
CINQUIÈME SECTION. — De la consécration des autels portatifs.....		148
CHAP. I ^{er} . — Des pierres, reliques et objets à préparer...		148
CHAP. II. — Cérémonies à observer pour la consécration des autels portatifs.....		150
ART. I ^{er} . Des ministres nécessaires.....		150
ART. II. Cérémonies spéciales aux ministres.....		151
§ 1. Du commencement de la cérémonie jusqu'après la bénédiction de l'eau grégorienne.....		151
§ 2. De l'aspersion des autels.....		152
§ 3. De l'encensement et de l'onction des autels.....		152
§ 4. Du placement des reliques dans les autels et de l'onction totale de ceux-ci.....		154
§ 5. De la combustion de l'encens sur les autels et de leur dernier encensement.....		155

TROISIÈME PARTIE

De la bénédiction d'un cimetière.

CHAP. I ^{er} . — Des objets à préparer et des ministres nécessaires pour cette bénédiction.....	158
CHAP. II. — Cérémonies à observer pour la bénédiction d'un cimetière.....	160
§ 1. Du commencement de la cérémonie.....	160
§ 2. De la bénédiction de l'eau et de l'aspersion du cimetière.....	161
§ 3. Cérémonies à la croix de devant.....	161



§ 4. Cérémonies à la croix du fond.....	162
§ 5. Cérémonies à la croix de droite.....	163
§ 6. Cérémonies à la croix de gauche.....	164
§ 7. Cérémonies à la croix principale.....	164
§ 8. De la Messe.....	166

QUATRIÈME PARTIE

De la bénédiction des cloches.

CHAP. I ^{er} . — Règles générales concernant cette bénédiction.....	167
CHAP. II. — Cérémonies à observer pour la bénédiction d'une cloche.....	168
ART. I ^{er} . Objets à préparer.....	168
ART. II. Des ministres nécessaires à la cérémonie....	169
ART. III. Cérémonies spéciales aux ministres de la bénédiction d'une cloche.....	169
§ 1. De la préparation à la cérémonie.....	169
§ 2. De la bénédiction de l'eau.....	173
§ 3. De la lotion de la cloche.....	174
§ 4. Des onctions de la cloche.....	177
§ 5. De l'encensement de la cloche et du chant de l'évangile.....	180
CHAP. III. — Cérémonies spéciales à observer pour la bénédiction de plusieurs cloches.....	182
APPENDICES.....	185
TABLE ANALYTIQUE.....	197

OUVRAGES DU P. LE VAVASSEUR

CONTINUES PAR LE R. P. HABEN

Manuel de Liturgie et Cérémonial selon le rit romain, ouvrage adopté par un grand nombre d'Evêques pour l'usage de leurs diocèses. *Troisième édition revue et augmentée* (73^e et 76^e mille). 2 forts vol. in-12, avec planches et tableau. 30 fr.

Les fonctions pontificales selon le rit romain, ouvrage adopté par un grand nombre d'Evêques pour l'usage de leurs diocèses. *Quatrième édition revue et augmentée*. 2 vol. in-12, avec tableaux. *En préparation.*

Cérémonial à l'usage des petites Eglises de paroisse selon le rit romain. *Nouvelle édition revue et augmentée*. 1 vol. in-12. *En préparation.*

Cérémonial de la Consécration des Eglises et des Autels, de la Bénédiction d'une première Pierre, de la Bénédiction des Cimetières et des Cloches. *Septième édition revue et augmentée*. 1 vol. in-12. 9 fr.

Cérémonial de la Consécration des Evêques. *Cinquième édition revue et augmentée*. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

Cérémonial des Ordinations. *Troisième édition revue et augmentée*. 1 vol. in-12. 2 fr. 50

Le Nouveau Psautier du Bréviaire Romain, texte, traduction et commentaires, par L.-Ch. FIMON, prêtre de Saint-Sulpice, consultant de la Commission biblique, professeur honoraire à l'Institut catholique de Paris. *Deuxième édition*. 1 vol. in-12. 8 fr.

Les Hymnes de l'Ordinaire du Bréviaire romain, introduction, texte, traduction rythmique et commentaire, par l'abbé VANDESTUYF. *Deuxième édition*. 1 vol. in-12. 4 fr. 50

Petit Cérémonial liturgique, selon le rit romain, à l'usage des enfants de chœur, par l'abbé G. COULEN. *Cinquième mille*. 1 vol. in-18 raisin, précédé d'une lettre d'approbation de S. G. Mgr JULIEN, évêque d'Arras. 1 fr. 50

L'Eucharistie, *Memento canonique et pratique*, par le Chanoine DUBIEUX, docteur en théologie et en droit canon, secrétaire à l'évêché du Puy. 1 volume in-12. 3 fr.